Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lesjesuites0000vari

LES

JÉSUITES.

060.7
So44
ALMA COLLEGE
060.7
LIBRARY
S.44
Alma, California
060.7

٥٧٥.٢ ٥٧٥.٩
٤٠٤٤٤

La première édition des *Jésuites* s'est écoulée en quelques jours; celle-ci reste conforme à la première. On m'a fait jusqu'ici des observations auxquelles je n'accède point; j'en espère de plus sérieuses. Le seul journal qui, jusqu'à ce jour, ait franchement abordé le sujet, *l'Ami de la Religion*, m'a dit des choses bienveillantes dont je le remercie, et d'autres choses fort étrangères à mon livre; le blâme, du reste, lorsqu'il est formulé d'une manière si convenable, donne plus de prix à l'éloge, et en tire lui-même à son tour beaucoup d'importance. J'aurai lieu de m'expliquer dans ma *Biographie du Clergé*.

Le Solitaire.

15 novembre 1845.

TABLE.

—

Tous les textes présentés par MM. Michelet et Quinet, comme provenant des règles des Jésuites, ayant été indignement falsifiés ou tronqués, l'auteur n'a pu indiquer chacune des pages où ces textes sont rectifiés.

Pages.

Etat de la Question. — But de l'Auteur. 1
Liste des ouvrages pour et contre la Société de Jésus. . . . 5
L'auteur est-il un jésuite? — Ses antécédents. 12
Plan du livre. — M. Michelet et M. Quinet. 15
Ce que c'est que la philosophie de l'histoire. 19

LEÇONS DE M. MICHELET.

Introduction. — Le jésuitisme, l'esprit de la police mis dans les choses de la religion. 27
La révolution de 1830 et les jésuites. 30
Le prêtre et le jésuite. 33
Ce qui se passe dans les séminaires 35
Saint-Sulpice. 37
Les siffiets du collège de France. 39
Enseignement et caractère spiritualiste de M. Michelet. . . . 40
Il a *refait l'église*. 41
Comment l'enseignement de M. Michelet a été troublé, et ce qu'il sera demain. 42

Première Leçon. — Machinisme moderne. Du machinisme moral. — Les Exercices.. 46

Deuxième Leçon. — Réactions du passé. — Des revenants. — *Perindé ac cadaver*. 50
Laideur moins laide et laideur plus laide. — Ce que c'est. — Quatre caractères de laideur plus laide dans le jésuitisme. . . 50
Questions des privilèges. — Texte restitué.. 52
Principes populaires de la Société de Jésus. 55
La liberté humaine selon les jésuites. 57
Les provinciales. 60
Si les jésuites enlèvent les enfants. 62
Existence mytérieuse des jésuites. 66
Les jésuites et Notre-Dame. — M. de Ravignan 67
Malgré les jésuites, M. Michelet *découvre le ciel..... et la terre au 15e siècle*.. 70

Troisième Leçon. — Education divine humaine. — Education contre nature. 72

Pages.

Espionnage. 87
Le père Loriquet. 93

Quatrième Leçon. — Liberté, fécondité, stérilité des jésuites. . 96
Si la société de Jésus n'a jamais produit un homme. 99
Bourdaloue. — Buffier. 103
Histoire. — Mariana. 106
Les constitutions. 108

Cinquième Leçon. — Libre association. — Fécondité. — Stérilité de l'église asservie. 113

Sixième Leçon. — *L'esprit de vie.* — *L'esprit de mort.* — M. Michelet avait-il le droit de signaler l'esprit de mort? . . . .
M. Michelet se compare à Ramus. 130
Comment les jésuites ont fait l'invasion étrangère. 133

Conclusion. 135

LEÇONS DE M. QUINET.

Introduction. — Situation générale. — Les sifflets. — Digression. 714
Avis aux députés. 154
Conséquences de la suppression de la religion d'état. 159
Quels sont les vrais hérétiques. 163
L'état plus chrétien que l'ultramontanisme. 166
On explique le retour des pays protestants au catholicisme . . 169
De la politique catholique. 171
Le catholicisme a dégradé l'Irlande, la Pologne, l'Espagne, etc. . 172

Première Leçon. — De la liberté de discussion en matière religieuse. — Les Sifflets. 174
M. Quinet veut bien des jésuites moyennant qu'ils changent de nom 202
Comparaison entre Christophe Colomb et Ignace de Loyola. . . 204

Deuxième Leçon. — Origine du jésuitisme. — Ignace de Loyola. — Les exercices spirituels. 208
Examen du bref de Clément XIV. — Historique. 209
Rétablissement des jésuites. 226
Vie de Saint-Ignace. — Bévues. 229
Exercices spirituels. 230

Troisième Leçon. — Constitutions. — Pharisaïsme chrétien. . . 236
Le Directorium. 241
Textes falsifiés. 243
Comparaison entre les trappistes et les jésuites. 251
Monita secreta. 254

Quatrième Leçon. — Des missions. — L'Evangile déguisé. — La civilisation et les jésuites. — Le Paraguay. 261

Cinquième Leçon. — Théories politiques. — Ultramontanisme. . 263
Esprit démocratique de l'Europe à l'époque de l'établissement des jésuites. 269
Thèse sur le tyrannicide. 273

LES

JESUITES

PAR

UN SOLITAIRE

Réponse à MM. Michelet et Quinet.

> On a dit que j'étais un Jésuite. Je n'ai pas l'honneur d'être jésuite ; mais mes quatre fils ont été élevés par les Jésuites, et si le ciel m'avait donné vingt-quatre fils, je les aurais tous fait élever par les Jésuites.
>
> M. O'Connel. *Discours prononcé à Corn-Exchange, le 11 Octobre 1843.*

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS.

A. APPERT, Imprimeur-Éditeur,

Passage du Caire, 54.

AMYOT, LIBRAIRE, 6, rue de la Paix.

PILOUT, LIBRAIRE, 24, rue de la Monnaie.

1843.

Personne n'a réfuté jusqu'à présent l'ouvrage de MM. Michelet et Quinet, intitulé : *des Jésuites,* car il faut compter pour peu de chose les observations générales et nécessairement circonscrites de l'*Univers*, de l'*Ami de la Religion,* de la *Quotidienne* et du *Globe,* quelque remarquables qu'elles fussent d'ailleurs.

M. Desgarets, chanoine de Lyon, a publié le *Monopole universitaire,* et M. l'abbé Védrine le *Simple coup-d'œil,* etc., mais ils restent parfaitement en dehors de la présente question.

Que le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel,* pour se maintenir dans les termes d'un système sans appel,

aient découvert de la rage là où tout le monde ne voit que l'expression simple d'une énergique conviction, que M. Affre lui-même, pratiquant un équilibre aussi dangereux qu'inouï, pointille officiellement sur les mots et se juge forcé par sa haute position, d'immoler sans vergogne deux écrivains courageux au dieu ennemi, toutes ces faiblesses n'expliqueront pas l'inexplicable méprise de MM. Michelet et Quinet, qui repoussent, comme attaques personnelles et suscitées par les Jésuites, les brochures dont il s'agit : MM. Védrine et Desgarets ne les ont nommés ni désignés d'aucune manière.

Bien plus, les feuilles anti-jésuitiques, et le fait mérite attention, paraissent affecter à cet égard une aussi grande neutralité que possible. Constater les évènements, blâmer sévèrement des démonstrations inconvenantes, annoncer moyennant salaire et avec une sèche réclame d'éditeur, la mise en vente des *Leçons*, en reproduire au même titre ou par complaisance des fragments, ce n'était point assez pour des coréligionnaires de cette nature ; la sympathie pour les idées d'autrui et la communauté de tendance produisent ordinairement l'effet que voici : on célèbre s'il y a lieu d'approuver, et, soit erreur invincible ou audacieuse mauvaise foi, soit diplomatie naturelle et permise, on dissimule au besoin les défauts réels en faisant saillir industrieusement des qualités problématiques ou ab-

sentes. Ici, rien de pareil : sur la substance des idées, la contexture et la netteté des preuves, le style, l'évidente autorité des professeurs, pas un éloge, pas un commentaire, pas un mot. Ces journaux ont applaudi sans doute ; mais machinalement et de parti pris, comme ces Cardeurs d'outre-mer qui, à la nouvelle d'un meurtre ou d'un incendie, chantaient toujours et sans plus d'information : *tant mieux, c'est l'ennemi peut-être qui meurt ou qui brûle.* (1)

M. Michelet nous annonce que *plusieurs de* ses *collègues et de* ses *plus illustres amis, français et étrangers, voulurent, en quelque sorte, protester par leur présence contre les indignes attaques* dont il était l'objet, et que, certainement, ils ne vinrent pas au collège de France pour satisfaire une curiosité bien naturelle en de telles conjonctures.

Il y aurait cruauté, injustice même, à chicaner sur le motif, d'autant qu'il est fort louable ; mais les *collègues* et les *plus illustres amis,* qui vraisemblablement manient la plume et occupent des chaires, comment bornaient-ils à

(1) Voir *National et Constitutionnel* du 5 mai ; *Débats* du 13 ; *Revue des Deux Mondes* du 15 ; *Courrier* du 17 ; *Revue indépendante* du 25 ; le *Siècle* à plusieurs reprises ; *Journal de la Liberté religieuse* du 15 ; *Journal de Rouen, Echo de Vesone, Courrier de Lyon, Espérance, Helvétie, Courrier Suisse,* etc. M. Michelet lui-même (page 62) donne ces indications.

ces muettes *protestations* leurs sympathies *étrangères et françaises?*... Messieurs, vos combats et vos cris d'alarme demandaient du secours, c'est-à-dire autre chose qu'une *présence* équivoque, une poignée de main banale, ou même l'honneur qu'on a daigné vous faire de quelques dîners cérémoniels.

M. Villemain se trouvait à coup sûr parmi les *plus illustres amis :* le grand-maître non plus n'a pas cligné de l'œil!

En résumé, j'admire que MM. Michelet et Quinet invoquent de si ruineux suffrages; je regrette pour eux que leurs adversaires n'aient pu encore développer l'opposition sur un large plan ; trouvant que la question, quant au fond des choses, n'a pas avancé d'un pas depuis le livre *des Jésuites,* je veux la considérer en elle-même, abstraction faite des semblants de débats qu'elle a fournis à la presse périodique des deux couleurs, et soumettre humblement au public le résultat impartial de mes études qui furent longues aussi, solitaires, traversées pourtant, et consciencieuses.

Je n'entreprends point une réfutation proprement dite; c'est un examen que j'essaie.

Sur plusieurs points, les principes des honorables professeurs sont les miens, leurs opinions les miennes; je m'en réjouirai tout haut.

Sur d'autres points, nous différons essentiellement : je leur promets la même sincérité.

Ceux qui jugent un écrivain sans l'avoir assez lu, et même sans l'avoir lu aucunement, ne sont pas rares; et voilà un ignoble scandale si bien fondu dans nos mœurs, que chacun s'en amuse et s'en vante comme d'une prouesse.

Moins charmant ou plus honnête, j'ai feuilleté et refeuilleté d'une infatigable main le livre qui va m'occuper; j'ai mûrement pesé chaque phrase, chaque mot, et vérifié les citations et les faits; je l'ai couvert d'annotations.

J'ai consulté les ouvrages suivants :

Affaires des Jésuites (Recueil); 12 vol. in-12.

R. P. Honor. Faber, *S. J. théolog.* Apologeticus Doctrinæ moralis Societatis Jesu; 2 vol. in-fol. Coloniæ.

R. P. Joan. Argentus, *S. J.* Apologeticus pro Societate Jesu; 1 vol. pet. in-4. Coloniæ.

F. Garassus, *S. J.* Apologie du P. F. Garassus, S. J., pour son livre contre les athéistes et les libertins de notre siècle; in-12. Paris.

Nic. Caussin, *S. J.* Apologie pour les religieux de la compag. de Jésus; 1 vol. in-16. Rouen.

M. Saintes (Amand). Apologie du Clergé, des Congrégat. et des Jésuites; 1 vol. in-12. Paris.

P. Balbani, *S. J.* Appel à la raison, des Libelles publiés par la passion contre les Jésuites.—Observations sur la conduite du Ministre de Portugal dans l'affaire des Jésuites. — Mes Adieux; 1 vol. in-12. Bruxelles.

J. Gretserus, *S. J.* Libri Apologetici pro vitâ B. P. Ignatii Soc. J. Fundatoris; 2 vol. in-12. Ingolstadii.

Giac. Hoyomant (*véritable auteur* Joachim Monthoya). L'Amore scambievole e non mai interrotto tra S. Teresa e la comp. di Gesu; 3 vol. in-4. Lucca.

Amphitheatrum honoris, in quo Calvinistarum in Societatem Jesu Criminationes Jugulatæ; 1 vol. in-4.

Il Buon Raziocinio... sul famoso Processo e tragico fine del P. Gab. Malagrida; 1 vol. in-8.

Causa S. J. contra novum magistratum ad gubernationem Provinciarum Galliæ petitum, et alia; 1 vol. in-12.

L'abbé Dazès. Compte rendu au public des comptes rendus aux divers Parlements et autres Cours supérieures; 2 vol. in-8. Paris.

PP. de Menoux et Griffet. Coup-d'œil sur l'arrêt du Parlement de 1761; 1 vol. in-12. Avignon.

J. Gretserus, *S. J.* Defensio Societatis Jesu; 1 vol. in-fol. Ratisbonæ.

Disceptatio de secretis Societatis Jesu, 1 vol. in-12. Moguntiæ.

P. Mich. Letellier, *S. J.* Défense des nouveaux Chrétiens et des Missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes, contre deux livres intitulés : *la Morale pratique des Jésuites et l'Esprit de M. Arnaud;* 1 vol. in-8. Paris.

Le P. Coton *et autres.* Doctrine des Jésuites, pièces relatives aux Jésuites; 16 vol. in-12.

P. Ducerceau, *S. J.* Histoire des Troubles causés après la mort d'Arnaud ou le Démêlé de M. Santeuil avec les Jésuites; 1 vol. in-12.

Disceptatio de secretis S. J. inter D. Joan, Canon. Uratislav. et D. Ludov. Jurisc. Brandeburg.

Due Orazioni e quattro documenti autentici toccanti la restaurazione della Compagnia de G.; 1 vol. in-8. Torino.

M. DE ST. VICTOR. Documents historiques sur la Compagnie ; 3 vol. in-8. Paris.

D'ALEMBERT. Sur la Destruction des Jésuites en France ; 1 vol. in-12.

L. M. DE SACY. Les Enluminures du fameux Almanach en estampes, en 1653, de la part des Jésuites, intitulé : *la Déroute et la Confusion des Jansén.* — La Réjouissance infernale, poëme ; 1 vol. in-12. Liège

L'Esprit des Magistrats philosophes ; 1 vol. in-8. Tivoli.

Le P. DANIEL, *S. J.* Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe sur les lettres au Provincial ; 1 vol. in-12. Cologne.

L'Erreur du Péché philos. combattue par les Jésuites ; 1 vol. in-16. Liège.

P. GOMEZ, *S. J.* Elogia Societatis Jesu ; 1 vol. in-4. Antverpiæ.

Gloria posthuma Societatis Jesu ; 1 vol. in-8.

Histoire du Procès entre Dᵉˡˡᵉ Cadière, P. Cadière, Jacobin, Mᵉˢ Cadière, prêtre, P. Nicolas, prieur des Carmes déchaussés de Toulon d'une part ; et le P. Girard, Jésuite, recteur du Séminaire royal de Toulon, de l'autre ; 1 vol. in-12.

Histoire impartiale des Jésuites, 1 vol. in-8. Paris.

L'ABBÉ DAZÈS. Il est temps de parler ; 2 vol. in-12. Arles.

H. J. DE MONTESQUIOU. Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Sarlat, 1 vol. in-12.

MONSEIGNEUR CHRIST. DE BEAUMONT. Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Paris sur les atteintes données à l'autorité de l'Eglise par les jugements des tribunaux séculiers, dans l'affaire des Jésuites ; 1 vol. in-8.

Les Jésuites du collège de Fribourg en 1834 ; 2 vol. in-8. Lausanne.

PICARD ET ACHAINTRE. Les Jésuites peints par Henri IV et jugés par Montesquieu, Raynal, Buffon, etc. ; 1 vol. in-8. Paris.

Des Jésuites en France ; 1 vol. in-8. Paris.

COLLIN DE PLANCY. Les Jésuites remis en cause ou Entretiens des vivants et des morts, partisans et adversaires ; 1 vol. in-8. Paris.

Les Jésuites du collège Saint-Michel (2ᵉ édition) ; 2 vol. in-8. Lausanne.

L'ABBÉ DAZÈS. Lettre d'un Cosmopolite sur le réquisitoire de M. Joly de Fleury, 1 vol. in-12. Paris.

Lettres de Monseigneur l'Evêque de Saint-Pons à M. le Procureur-Général du Parlement de Toulouse ; 1 vol. in-12.

Caraccioli. Lettres (suite des) d'un anglais sur la vie de Clément XIV; 1 vol. in-12. Paris.

Lettres analytiques de quelques entretiens dans lesquelles un docteur en théologie découvre par quels moyens le livre des Assertions a surpris la sagesse des magistrats; 1 vol. in-12.

Lettres ultramontaines, examen, etc.; 2 vol. in-12.

Lettre de Monseigneur l'Evêque de*** à M. l'Archevêque de***, 8 septembre 1761, 1 vol. in-12. Avignon.

Mémoire des PP. Jésuites; 1 vol. in-12.

Le P. Pre Lemoine, *S. J.* Manifeste apologétique pour la doctrine des Jésuites; 1 vol. in-8. Rouen.

P. Griffet. Mémoire concernant la Doctrine, etc., des Jésuites en France; 1 vol. in-12.

Mémoire pour les Jésuites de Franche-Comté; 1 vol. in-4.

M. Dallas et M. Devaux. Nouvelle Conspiration contre les Jésuites dévoilée et brièvement expliquée, trad. par M. Devaux; in-8. Paris.

M. Tarin, *évêque de Strasbourg*. Nouvelles Considérations philosophiques et critiques sur la Société des Jésuites, sur les causes et les suites de la Destruction; 1 vol. in-8. Versailles.

Mélanges apologétiques; 1 vol. in-8.

Le P. de Neuville. Observations sur l'Institut de la société des Jésuites; 1 vol. in-12.

Nouvelles Observations sur les jugements rendus contre les Jésuites; 1 vol. in-12. Bourdeaux.

Le Oui et le Non, ou lettres sur la procédure faite contre les Jésuites au château Saint-Ange, 3 vol. in-12.

De Montholon. Plaidoyers de M. J. de Montholon, pour les pères Jésuites; 1 vol. in-12. Paris.

Plaidoyers pour et contre les Jésuites; 1 vol. in-4.

Pour les Jésuites : la 1re pièce est le Mémoire sur l'Institut et la Doctrine des Jésuites; 1 vol. in-12. Rennes. — Pièces pour les Jésuites, Réponse à un libelle; 1 vol. in 12. — Préjugés légitimes contre le livre intitulé : *Extrait des Assertions*, Lettre à M. le Conseiller; 2 vol. in-12.

Réplique aux Apologies des Jésuites et autres pièces; 1 vol. in-12. Recueil des Lettres patentes octroyées aux Jésuites par les rois Henri IV et Louis XIII; 1 vol. in-4. Paris.

L. P. Richeomme, *S. J.* Remerciement avec une enseigne de 13

pierres précieuses, présenté au très chrétien roi de France, Louis XIII ; 1 vol. in-12. Bordeaux.

Réponse au livre intitulé : Extrait des Assertions dangereuses et pernicieuses, en tout genre, que les *soi-disant* Jésuites ont, dans tous les temps, soutenues, enseignées et publiées., etc, 4 vol. in-4.

Le P. Annat. Réponse aux Lettres provinciales, publiées par le Sr de Port-Royal, C. les Pères de la compagnie de Jésus, 1 vol. in-12. Liège.

Bonald, *S. J.* Réponse apologétique à l'Anti-Coton ; 1 vol. in-12. Au Pont.

R. P. Nas Caussin, *S. J.* Réponse au Libelle intitulé : la Théologie morale des Jésuites ; 1 vol. in-12. Paris.

L'abbé de Fontenay. Du Rétablissement des Jésuites, et de l'Education publique ; 1 vol. in-8. Emmerick.

Le P. Abrassevin, *S. J.* Recueil de Pièces sur les Jésuites dont la 1re est : tout le Monde a tort, ou Jugement impartial d'une Dame philosophe, sur l'affaire présente des Jésuites ; 1 vol. in-12.

Réponse à un Libelle intitulé : Idée générale ; 1 vol. in-12. Avignon.

Réponse à de nouvelles attaques contre une société célèbre (voyez les Mélanges apologétiques) ; 1 vol. in-8. Paris.

P. Rozaven. La Vérité défendue et prouvée par les faits, contre les calomnies anciennes et nouvelles ; 1 vol. in-8. *Poloks.*

Témoignages remarquables dans la cause des Jésuites ; 1 vol. in-12.

Remarques sur un écrit intitulé : *Compte rendu par La Chalotais;* 1 vol. in-12.

P. Bouhours, *S. J.* Sentiment des Jésuites touchant le péché philosophique ; 1 vol. in-12. Paris.

Sfortia Pallavicinus, *S. J.* Vindicationes Societatis Jesu ; 1 vol. in-4. Romæ.

J Kellerus, *S. J.* Tyrannicidium ; 1 vol. in-4. Monachii.

Hasenmuller. Historia Jesuitici Ordinis ; 1 vol. in-4. Francofurti.

Stevartius. Apologia pro Societate Jesu contra Histor. ord. Jesuitici ; 1 vol. in-4. Ingolstadii.

Erasm. Milius. De Historia ordinis Jesuitici ; 1 vol. in-4.

Alonzo de Roxas, *S. J.* Al Rey nuestro senor por la Provincia de la Compania de Jesus de la nueva Espâna ; 1 vol. pet. in-4.

Franc. de Bonis, *sac.* La Scimia del Montalto ; 1 vol. in-24. Gratz.

J'ai appris par cœur l'*Apologie de Cerutti*, dont l'étonnante méthode, la logique nerveuse et la vive éloquence m'avaient séduit depuis longtemps.

Je n'ai pas non plus négligé les témoignages contraires : Les écrits de M. de La Chalotais, de M. de Montlosier, de Ripert de Montclar, etc., de toute l'école parlementaire et Janséniste, du grand Pascal et de Voltaire lui-même.

Attaché par le fond de mes entrailles à l'autorité du chef suprême de l'Église, j'ai dû méditer scrupuleusement et longtemps des actes émanés d'elle et qui semblent se contredire.

Ma foi politique n'est pas, Dieu merci, l'absolutisme, ni la représentation constitutionnelle, ni la république, ni l'oligarchie, ni tout autre système partiel de gouvernement : Je n'en répudie et n'en veux absolument aucun *à priori;* ma foi politique est la démocratie en principe, et, par voie de conséquence, l'obligation de se soumettre à la forme quelconque d'administration nationale que s'imposent évidemment les majorités réelles.

Salus Populi suprema lex esto ; tel est, je le répète, mon symbole, conforme d'ailleurs à l'esprit de l'Évangile et aux doctrines constantes de la tradition catholique.

Les peuples, comme les individus, ont l'instinct de leur conservation, ils sont juges naturels des moyens de l'assurer ou de lui nuire; antérieurement et postérieurement aux transactions temporaires qui modifient l'exercice de leur droit, tout ce qu'ils ont de vie est leur propriété avec pouvoir d'user et d'abuser et de ne répondre qu'à Dieu de la gestion; ils n'aliènent jamais leur droit, ils le confient; et ce libre abandon, loin de détruire chez eux la volonté, en prouve la force au contraire et la constate.

Dans ces dispositions, je n'ai pas vu d'un œil indifférent tous les peuples de la terre ou à peu près, chasser les Jésuites après les avoir acceptés d'enthousiasme; terrible phénomène dont j'ai cherché les causes et tâché d'approfondir la nature; situation douloureuse que la mienne, puisque j'avais à cœur, il faut l'avouer, de concilier et de confondre dans un tout harmonique, comme ils l'étaient dans mes affections, deux éléments pareils : l'intérêt des Jésuites chassés avec celui des peuples qui les chassaient, les intentions, les actes, les tendances, l'honneur, les essentielles et légitimes prérogatives des uns et des autres.

On a découvert, de nos jours, une nouvelle sorte d'objections qui, sans effleurer les matières en litige, saisissent aux contours de la superficie les plus légers accidents, les rapprochent, les élaborent, les tressent pour ainsi dire artificieusement, et en forment comme une toile d'araignée dont elles enveloppent les arguments d'autrui pour surprendre des essaims de lecteurs inconsidérés.

Ainsi se fait-il que MM. Michelet et Quinet, suivant une tactique dont ils pouvaient du reste se passer, saluent du nom de jésuite, d'absolutiste et d'imbécille quiconque s'oppose à la propagation de leurs enseignements : les deux gros mots lâchés, ils tournent le dos, comme s'il ne restait rien à dire.

Eh bien, celui qui écrit ces lignes, pourrait-il décliner la qualification d'imbécille ?

En tous cas, il ne doit pas l'être assez pour répondre affirmativement ou négativement à cette question.

Mais du moins, demande-t-il, et il en a le droit sans doute, que MM. Michelet et Quinet ne prononcent qu'avec connaissance de cause, ce qui veut dire : après l'avoir lu.

On sait maintenant qu'il n'est point absolutiste.

Est-il jésuite?

S'il affirmait uniquement qu'il ne l'est pas, les deux professeurs en concluraient le contraire, selon l'habitude;

ou bien, ils le flétriraient, toujours d'un mot, comme plumitif stipendié de l'Ordre.

En alléguant ma vie publique, passée et présente, j'espère lever toute difficulté.

Et d'abord, que le lecteur, considérant les motifs qui me déterminent à parler si longtemps de moi-même, veuille bien user de quelque indulgence ; MM. Michelet et Quinet ne s'en offenseront pas, et pour cause.

Sous le pseudonyme devenu transparent d'*un Solitaire,* j'écris *la Biographie du Clergé contemporain.*

Le *Globe,* dans son numéro du 26 août 1843, a bien voulu me définir : « un écrivain dont la franchise fait autorité, ET SOUVENT PEUR, dans le clergé. »

En effet, puisqu'il s'agit de liberté, d'affranchissement, de réformes capitales, d'intelligence et de *vie,* j'ai demandé pour le Clergé la réforme et le reste, moi le premier depuis cinquante ans, sauf quelques exceptions où il est juste de comprendre les courageux Allignol.

J'ai signalé l'état d'ilotisme des simples prêtres vis-à-vis des évêques ; j'ai provoqué, affronté et saisi au corps ce formidable despotisme que protègent systématiquement

les pouvoirs politiques, et que sanctifie même en quelque sorte la peureuse ou brutale adoration des esclaves qu'il écrase.

J'ai dénoncé tous les actes d'oppression, compati à toutes les infortunes, encouragé tous les désespoirs, autant et avec plus d'insistance que ne l'ont fait MM. Michelet et Quinet.

Avant eux, j'ai plaidé pour le rétablissement non fictif et dérisoire des officialités diocésaines ; leur urgence étant reconnue, j'en ai montré la possibilité actuelle.

Mêmes efforts pour l'inamovibilité des succursalistes, pour la restauration des études cléricales, de l'enseignement public, du régime essentiellement défectueux des séminaires, de l'antique modestie pontificale.

Maintenant suis-je donc un *Jésuite* et un *vendu?*

Oui, certes, j'ai hardiment, de mon plein gré, cordialement professé pour les enfants de Saint-Ignace une vive et discrète admiration.

Si c'est à vos yeux une raison de refuser le combat, et le sens définitif de la qualification sacramentelle, autant déclarer qu'à moins de penser comme vous sans réserve, nul n'obtiendra la permission de vous faire observer que vous pensez mal.

Une telle supposition serait outrageuse et injuste; je la rejette, et n'ai plus désormais qu'un souci :

Quelle méthode suivre, dans mon examen ?

Conviendrait-il d'établir sur une donnée facultative, les bases d'une dissertation générale, et de saisir au passage les assertions de M. Michelet ou de M. Quinet pour les juger insensiblement et comme au hazard, sans rompre l'unité et l'arrangement des parties?

Mais un des caractères particuliers de leurs *Leçons*, c'est qu'elles manquent tout-à-fait de cette qualité souveraine : division dans l'unité. Soit résultat de l'improvisation ou pur caprice, ils vont sautillant à l'aise d'objets en objets, du noir au blanc, *du doux au sévère*, et souvent de tous les côtés à la fois; ce qui produit cette prestesse et cette bigarrure, le voici : lorsqu'ils ont avancé une chose, ils l'envoient se faire prouver ailleurs, et en avancent de même une autre, puis une autre, et une autre, jusqu'à la fin; leur livre est un kalcidoscope en mouvement; c'est une cohue de *majeures*, si je puis le dire, ou de syllogismes sans cœur ni jambes; ils se trouvent même, par un singulier coup du sort, avoir ainsi produit autant de sujets d'in-folios qu'ils ont défilé de phrases, sans avoir cependant produit ce qu'on appelle un sujet, ni même un sens défini.

Le moyen donc d'englober tous ces tourbillons dans un discours uniforme et régulier?

J'ai dû adopter une autre méthode.

Nouvelle difficulté : Un obscur biographe peut-il réfuter deux écrivains et philosophes distingués comme sont **MM.** Michelet et Quinet?

On raconte que M. Michelet écrit comme Platon et raisonne comme une lyre; on raconte aussi que M. Quinet, versé dans la méditation de la philosophie allemande, sent d'une lieue son Herder et son Kant.

Je pense que M. Michelet n'est point un écrivain, ni un philosophe, ni même un poète.

Je devine sa vie. Comme il le proclame lui-même, ce fut une vie de travail, une *vie de bénédictin* (page 87) abandonné.

Il aime éperdument l'histoire, et les recherches qu'il a faites en ce genre sont nombreuses, trop nombreuses peut-être.

Doué d'une imagination raide et capricieuse, il a dû, lui aussi, se demander si on se levait tous les jours à quatre

heures du matin pour penser comme un autre ; et, la nature aidant, il a sollicité, torturé, fait parler l'histoire à sa fantaisie.

La France qui veut toujours des modes nouvelles, *n'en fût-il plus au monde,* et qui a la magnanimité de ne pas les confectionner elle-même, la France portait alors des chapeaux à la Bolivar sur la tête, et sous le bras un tome des Œuvres de n'importe quel penseur allemand. Ce fut pour M. Michelet une immense tentation. Plus consciencieux que beaucoup d'autres, il voulut savoir ce que le tome renfermait ; il lut et s'acheva ; et combinant des matériaux préalablement amassés avec les rêves morcelés dont l'avaient assailli ces lectures, il conçut et mit au jour ses *histoires,* précieuse collection de notes d'une part, mais d'autre part informe et ténébreux amalgame de tous les délires qui peuvent affecter une cervelle humaine.

M. Michelet n'a pas de style ; une fois en possession d'une idée, ou de ce qui lui semble tel, on dirait qu'il la jette encore humide, avec tous les articles du dictionnaire, dans un sac, pour la ballotter et l'enduire ainsi des premiers vocables qui s'y attachent au hazard ; c'est fort ordinairement le secret de l'originalité que plusieurs lui concèdent. Du reste, nulle liaison, nuls rapports, nul caractère, si ce n'est de n'en avoir point.

Quel bon bénédictin vraiment ! comme on eût pu l'uti-

liser, cette *machine* à compilation, en la faisant fonctionner sous l'habile et savante main d'un homme supérieur!

L'esprit ne lui manque pas, il l'a fourbu seulement.

Un remède pour l'esprit, une pure lumière à la place de ces feux follets, et tout va bien ; ce qui signifie qu'une sage direction corrigerait à la longue les inconvénients de ses impressions premières, et le mènerait par une voie meilleure, vers de nouvelles régions, où ne règne point le frivole désir de tout savoir qui fait qu'on néglige tout pour tout et qu'on ne sait rien, mais où luit le vrai soleil qui éclaire, murit et féconde le talent.

En général, M. Quinet, comme écrivain, jouit d'un peu plus de considération que M. Michelet.

Il respecte un peu plus souvent la grammaire.

Il a une espèce de rhétorique.

Sa phrase, bien que paresseuse et traînante, se développe quelquefois sur un plan régulier. Il a du nombre, et ce je ne sais quoi que de nos jours on appelle une *valeur plastique*, ou *l'éloquence de l'écorce*.

Dignes gens qui nous payons de telle monnaie!

Si ce vaste verbiage n'est autre chose qu'un masque à l'usage des plus creuses billevesées, n'importe; il nous plaît de voir dans l'obscurité de la profondeur, et dans

d'inextricables entortillements une combinaison savante; puis, la forme emportant le fond, l'esprit si doucement abusé suppose des idées magnifiques, qu'il croit ne pas croire absentes, et il veut devoir à son personnage tout ce qu'il lui prête, d'autant que c'est un honnête moyen de s'adorer soi-même.

M. Quinet figure-t-il réellement parmi les représentants français de la philosophie allemande?

Certes, et je ne puis assez le redire, ma passion n'est pas grande pour ce nouveau charlatanisme qui, sous la pompeuse rubrique de *philosophie de l'histoire*, s'empare de toutes les traditions les plus accréditées et les plus vénérables, les modifie, les altère, les nie et les flétrit même à titre d'interprétation rationnelle : système détestable par les fins qu'il se propose, absurde par celles qu'il obtient et par la nature des moyens qui le constituent; injurieux et tyrannique à l'égard des masses dont il repousse l'immense bon-sens et dénature l'inaliénable héritage; honteux et menteur puisqu'autre chose est le nom dont il se décore, autre chose ce qu'il fait.

Cependant je me garderai bien d'exagérer : toujours le mal se mélange ici bas de quelque bien.

Faudra-t-il donc réduire l'histoire à une sèche nomenclature de dates et d'évènements, et « condamner Bossuet »

avec son *Histoire universelle*, l'*Histoire de la civilisation* de M. Guizot, M. de Châteaubriand, etc., etc.?

Si j'ai parlé de manière à m'attirer sérieusement une pareille question, ma stupidité m'effraie ; je ne le pensais pas.

J'ai même foi en la *Philosophie de l'histoire*, pourvu qu'on s'explique.

Distinguer la réalité des fables convenues, coordonner les faits et les expliquer, si l'on veut, providentiellement, par des rapports et des influences manifestes, tirer ensuite d'une somme d'observations bien naturelles et bien nettes, des inductions utiles aux mœurs, à l'intelligence, aux arts, au bonheur du monde: telle est, à mon sens, la *Philosophie de l'histoire*.

Schelling, Herder, Schlegel, Jacobi, Goethe, Novalis, Ganz, les fondateurs de l'école, et plusieurs encore, si ambigus qu'ils soient en cette matière, semblent pourtant l'avoir comprise ainsi ; leurs enseignements du moins ressortent du fond des choses, et en les dégageant de la vaporeuse poésie qu'ils mettent partout, on n'y trouverait peut-être que des idées légitimes et saines.

Pour avoir voulu les copier, les avez-vous imités? vous, mal avisés disciples, vaporeux sans poésie, bavards sans parole, éclectiques sans discernement et sans vue, pyrrhoniens crédules, architectes de bande-noire, chevaliers

errants à la recherche de la morale que vous foulez aux pieds sans la connaître pour embrasser gauchement son éternelle ennemie! vous qui produisez le *Génie des religions* après l'ouvrage de Kreutzer, et les *Mémoires de Luther*, et cette orgie métaphysico-littéraire d'*Ahasverus*, et *Napoléon*, et cette *Histoire de France*, etc., etc., que sais-je? et les *Leçons* sur les Jésuites!

S'il est plus calme, plus simple et plus vrai, l'obscur biographe sera plus fort. Je tire de là toute ma confiance.

Il importait de faire bien connaître MM. Michelet et Quinet, avant d'aborder l'examen de leur publication, et d'établir franchement l'état des choses. Sans incriminer les intentions qui certainement sont excellentes de la part de deux hommes si fort considérés et à si juste titre, j'ai dit mon opinion sur les actes; si je me suis trompé, le public m'en avertira, et la sincérité qui caractérise mes jugements, j'en saurai faire usage pour les rétracter ou les modifier au besoin.

M. MICHELET.

Pour la part de M. Michelet, l'ouvrage consiste en une introduction et six leçons ou chapitres.

INTRODUCTION : — *Du Jésuitisme et de l'esprit de la police mis dans la religion,* 5 pages ; — *Du Prêtre et du Jésuite,* 6 pages ; — *Qu'est-ce que les Jésuites?* 2 pages ; — *Comment ils ont gagné les mères, les filles,— des Jésuitesses,* 4 pages ; — *des tentatives des Jésuites pour gagner les écoles,* 2 pages ; — *de l'enseignement et du caractère spiritualiste de M. Michelet,* 8 pages ; — *Comment il a été troublé et ce qu'il sera désormais,* 5 pages.

LEÇONS : 1° du Machinisme moderne. *Du Machinisme moral,* 9 pages. — 2° Réactions du passé. *Des Revenants.* Perindè ac cadaver, 13 pages. — 3° Éducation divine, humaine. *Éducation contre nature,* 10 pages. — 4 Liberté, fécondité. *Stérilité des Jésuites,* 9 pages. — 5° Libre association, fécondité. *Stérilité de l'Église asservie,* 11 pages. — 6° L'esprit de vie, l'esprit de mort. *M. Michelet avait-il le droit de signaler l'esprit de mort?* 14 pages.

INTRODUCTION.

Le Jésuitisme, l'esprit de la police mis dans les choses de la Religion.

D'abord, M. Michelet veut définir *le Jésuitisme*; c'était en effet le grand point; et il débute ainsi :

« Je prie Dieu, s'il faut qu'il nous frappe encore, de « nous frapper de l'épée... »

Pourquoi pas d'autre chose?

Parce que « les blessures que fait l'épée, sont des bles- « sures nettes et franches, qui saignent et qui guérissent. »

Fort bien, j'admets que *les blessures* faites *par l'épée* soient toujours *nettes et franches,* et que toujours elles *guérissent*, comme le prouvent quotidiennement les spadassins de métier et les annales guerrières de tous les peuples; mais je ne vois rien en ceci qui définisse le *Jésuitisme.*

Un instant, réplique le professeur, « mais que faire aux « plaies honteuses qu'on cache, qui s'envieillissent et qui « vont toujours gagnant? »

Bien, bien, il y a trente siècles qu'un si difficile problème travaille des têtes de médecins et de moralistes..... Et le *Jésuitisme?*

M. Michelet continue :

« De ces plaies qu'on cache, qui s'envieillissent, etc., « la plus à craindre, c'est l'esprit de police mis dans les « choses de Dieu, l'esprit de pieuse intrigue, de sainte dé- « lation, l'esprit... des Jésuites. »

On ne s'y attendait guère !

Quoi qu'il en soit, j'ai la définition et j'en prends acte; du moins offre-t-elle à présent des termes clairs et précis: *l'esprit des Jésuites,* ou *l'esprit de pieuse intrigue et de sainte dissimulation*, c'est tout un.

De là des imprécations fort bigarrées : « Dieu nous « donne dix fois la tyrannie politique, militaire, et toutes « les tyrannies, plutôt qu'une *telle police salisse* jamais « notre France !... Mieux vaut la mort qui ne tue que le « corps; mais l'âme tuée, que reste-t-il? La mort, « en vous tuant, vous laisse vivre en vos fils; ici vous per- « driez vos fils, et l'avenir... Le jésuitisme, etc., etc., une « fois transporté du collège et du couvent dans la société « entière, quel hideux spectacle ! » Je copie textuellement et ne comprends pas.

Vient un lugubre tableau qui n'est que la reproduction de ces fantaisies en style plus niais et plus amphigourique, s'il se peut, et dont voici le complément : « Ceci « n'est pas, comme on peut le croire, un tableau d'ima- « gination. Je vois d'ici tel peuple que les Jésuites enfon-

« cent chaque jour d'un degré de plus dans cet enfer des « boues éternelles. »

Il fallait justifier ensuite la définition donnée du *Jésuitisme*, et montrer de la manière la plus évidente qu'il existe, et se propage, et *tue l'ame, et nous fait perdre nos fils et l'avenir*, et *enfonce* tel ou tel *peuple* dans *l'enfer des boues éternelles*, c'est-à-dire que, par le fait de son influence, *la femme* devient *espion du mari*, *l'enfant de la mère*, etc., etc..., et qu'ainsi « l'on n'entend plus « qu'un bruissement de gens qui confessent les péchés « d'autrui, qui se travaillent les uns les autres, et se ron- « gent tout doucement. » Ligne très commune et facile à suivre sans écarts ;

M. Michelet ne s'en accommode point.

Ce que M. Michelet veut, c'est qu'il y ait très certainement, et quoi qu'on en dise, des *Jésuites*, dans le sens qu'il prête à ce mot. Prouver n'est pas son fait : cela est, parce qu'il veut que cela soit.

Ainsi, n'en doutez-pas, les Jésuites, APLATIS en 1830, sont si puissants en 1845, qu'ils ont « enlevé, sans difficulté, « nos trente ou quarante mille prêtres, leur ont fait *per-* « *dre terre* et les mènent Dieu sait où ;... selon une per- « sonne qui croit être bien informée, le chiffre de la compa- « gnie s'est élevé en treize années de 425 à 960 en France ; « elle était concentrée dans quelques maisons, et elle est

« disséminée dans tous les diocèses ; elle se répand par-
« tout, — puisque — *trois* pères viennent de *passer* à
« Alger, et plusieurs en Russie ; elle *se fait demander*
« au pape, par le Mexique et la nouvelle Grenade ; elle
« est maîtresse du Valais, de Lucerne et des petits can-
« tons, etc. ; on a tort de demander s'*il y a des Jésuites*,
« et tel fait cette question dont ils gouvernent déjà la
« femme, la maison, la table, le foyer, le lit... » (pages
13 et 14).

Sans plus m'occuper de mauvais goût et d'illogismes de rédaction, j'abandonne, sous ce rapport, les citations à la sagacité du lecteur ; elles se commentent d'elles-mêmes ; et partout où m'appellera M. Michelet, à droite, à gauche, autre part, j'irai.

Qu'en matière d'*aplatissement de Jésuites*, il eût invoqué 1828, on le comprendrait à la rigueur. Le gouvernement *jésuitique* de Charles X, *représenté par un évêque*, fit alors une ordonnance à l'effet d'éloigner de l'enseignement public les congrégations religieuses non autorisées ; or, la compagnie de Jésus, étant une congrégation de ce genre, se trouvait comprise dans l'anathème commun. Elle restait libre pour le reste, et intacte de tous points ; sans doute, mais toujours est-il qu'en cette partie de son ministère, les dispositions royales, de quelque manière qu'on les juge au fond, *l'aplatissaient*, et que

M. Michelet avait droit de le dire, surtout en meilleur langage; je me permettrai pourtant à ce sujet quelques explications pacifiques.

1830 est le contre-pied de 1828; M. Michelet n'en disconviendra pas.

Je parle de la révolution et de son principe, non de ses résultats effectifs et inattendus.

Ici le despotisme et les privilèges de castes, d'autant plus odieux qu'ils étaient déguisés sous de mystiques dehors de libéralisme et aux mains de personnes honnêtes mais peureuses et peu capables; là, au contraire, le combat à outrance et la victoire généreuse pour l'égalité, pour la vérité politique, pour la sage économie des pouvoirs, pour la liberté.

1830 est le renversement complet de 1828, ou rien.

Le peuple, si patient dans sa force, n'agit pas pour si peu.

Dire que le peuple a seulement voulu changer de maîtres, serait une absurdité.

Dire qu'un ordre nouveau n'est que l'ancien ordre épuré, c'est une égale folie; je demande comment s'accomplira ce laborieux triage?

Serait-ce que la mission d'une assemblée constituante, subitement formée par le choix universel, se réduirait à décréter sur l'heure la conservation du passé tout entier,

moins ceci ou cela? Eh, lorsqu'on sait combien il a fallu de temps, de raisons, de sujets de dégoût et de colère, de réflexions, d'hésitations et d'anxiétés pour mûrir et déterminer une révolution, vous prétendez d'un mot résumer toutes les difficultés et les dissiper, interpréter à coup sûr toutes les volontés et tous les désirs, toutes les répugnances et tous les intérêts d'un peuple!

Il est des lois immuables, essentielles, générales, des règlements même d'une évidente nécessité; c'est à la sanction de ces règlements et de ces lois que le peuple conviait ses représentants.

Mais il est d'autres lois qui puisent leur raison d'être dans les dispositions de l'esprit public: elles meurent avec le pouvoir qui les a faites, et sont comme n'ayant jamais été, jusqu'à ce que des accidents nouveaux en aient constaté l'urgence, et le nouveau pouvoir régulièrement intimé l'observation.

C'est pourquoi les Jésuites, bien loin d'avoir été *aplatis* par 1830, le doivent saluer comme un libérateur.

Sans nul souci de ce qui avait eu lieu auparavant, ils vinrent comme sont venus depuis les bénédictins et quelques autres, non plus répudiés, non approuvés, mais se donnant à juger à la révolution : c'était, pour ainsi dire, un ordre naissant; très peu nombreux d'abord, ils se recrutèrent à la longue, cela est vrai ; et maintenant que, *se-*

lon une personne qui croit être bien informée, il y en a 960, la révolution qui a fait un essai de treize ans, ne tarderait pas sans doute à les rejeter, si vraiment elle les improuvait.

On m'objecte qu'à différentes époques, depuis 1830, les arrêts de bannissement des Jésuites ont été adoptés et confirmés par la puissance publique. Cette question n'est pas sérieuse.

Je vais chercher les trente ou quarante mille prêtres qu'ont *enlevés sans difficulté* les 960 Jésuites.

Le Prêtre et le Jésuite.

M. Michelet les cherche aussi : « Où donc est le clergé « de France? dit-il. Les partis qui en faisaient la vie? « morts; *ce tout petit* jansénisme?... je ne vois que la « tombe de Lanjuinais; M. de Montlosier et nos *loyaux* « gallicans? disparus (1). Qui oserait aujourd'hui en « France se dire gallican? pas même la timide opposition « sulpicienne. »

Donc, il n'y a plus de *clergé en France*; donc, 960 jésuites ont *enlevé* sans difficulté nos trente ou quarante mille prêtres, leur ont fait *perdre terre*, etc. C'est clair.

(1) M. Michelet paraît ignorer la signification véritable des mots *gallican*, *ultramontain*, et bien des personnes les prononcent sans en savoir davantage. (Voir *Lettres sur le Clergé*, de M. Libri.)

Voici pourquoi encore : « Les Jésuites et Saint-Sulpice « vivent maintenant bien ensemble; le pacte s'est fait *en-* « *tre la mort et le vide.* »

Entre la mort et le vide? je ne connais pas cet endroit là; mais je partage, sauf restrictions, la pitié qu'inspire à M. Michelet le régime actuel des séminaires.

J'aurais seulement désiré qu'en faisant « sortir les jeu- « nes prêtres d'une école qui n'enseigne pas, *aussi étrangers* « *à la science qu'au monde,* » il évitât d'ajouter que « ce « n'est pas le *talent* qui leur manque, etc.; » (page 16). J'aurais lu avec intérêt ce *contrat* infernal en vertu duquel les Jésuites s'engagent à seconder les sulpiciens pour l'abrutissement de la jeunesse.

Et puis, M. Michelet s'oublie fort : au lieu des grands mots insignifiants qu'il étale pour désigner et flétrir les livres de théologie en usage, il appartenait à un homme d'honneur comme lui d'appeler tout bonnement ces livres par leur nom.

On souffre quelquefois d'habiles et généreux subterfuges pour la défense d'un opprimé; celui qui use pour nuire à l'opprimé de moyens semblables, ne s'attirera jamais que le mépris et l'horreur.

Au fait, quels sont ces livres que M. Michelet compare à une *médecine infâme?* (page 15) les *Traités de Théologie* de Bailly, de M. Bouvier évêque du Mans, ou de M. l'abbé

Carrière, seuls auteurs qu'on étudie dans les classes; la *Perfection chrétienne de Rodriguez,* seule lecture ascétique, ou à peu près, qui se fasse en commun; et l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*, que les élèves entendent au réfectoire du commencement à la fin de leur éducation cléricale; à moins qu'il n'eût en vue l'*Imitation de Jésus-Christ* et l'Évangile.

Ainsi on caresse des préjugés vulgaires; ainsi on met à profit, pour les grossir et les envenimer encore, de vieux contes oubliés et non moins horribles que stupides.

Ainsi, lorsqu'on a fait un pas dans une si honteuse voie, on ne s'arrête plus, et on ose écrire des choses comme celles-ci : « l'assurance *cynique* que mettent les supérieurs à « défendre tout cela, doit faire sentir combien la loi de- « vrait surveiller ces grandes maisons fermées *où personne « ne sait ce qui se passe....* » (page 16).

Non, vous ne croyez pas à la *médecine infâme;* votre conscience rougit de vos paroles; ces ignobles scurrilités des halles, comment avez-vous pu les recueillir, et piller à ce point les cloaques? Non, ces *grandes maisons* ne sont pas tellement fermées que tout le monde ne puisse y entrer, et voir *ce qui s'y passe !*

Ce qui s'y passe ! interrogez la foule de ceux qui en sont sortis, prêtres, laïques, religieux ou irreligieux, et

ils vous diront qu'il *s'y passe* un miracle de la providence de Dieu : des assemblées de jeunes hommes vivant sous l'active surveillance de leurs directeurs, et que l'universel dévergondage des mœurs n'a jamais pu troubler, ni la malveillance confondre.

Laissez les objections perfides et sales :

En écrivant que les Jésuites *gouvernent le lit*... vous voulez encore une fois faire entendre ce que vous ne pensez pas ; vous savez qu'il est difficile et presque impossible de traiter publiquement une question pareille ; vous savez aussi que si le vice peut s'introduire, sous les formes les plus abominables, dans le sanctuaire mystérieux des plus légitimes amours, l'apôtre de la morale doit s'imposer le devoir analogue d'y porter ses investigations charitables, sévères et discrètes.

Et surtout, vous n'ignorez pas que la confession, ainsi comprise, n'est pas le fait exclusif des Jésuites.

Mais il faut, bon gré malgré, que les Jésuites répondent de tout : les sulpiciens élèvent mal leurs séminaristes? le prêtre de paroisse chemine tristement et *prend volontiers le bas du pavé?* c'est la faute des Jésuites.

[1] M. Michelet compare, au moyen de cette transition, *le Prêtre et le Jésuite*.

« Le prêtre semblable à la triste giroflée qu'il élève sur « sa fenêtre, homme honnête et homme de cœur *peut-être*, « qui travaille toute sa vie à *ignorer, c'est-à-dire à ne* « *pas faire,* de plus en plus, les choses sur lesquelles on « viendrait le consulter; malheureux, qui porte la loi et le « décalogue *comme un poids de plomb*, lent, plein d'ob- « jections; — le Jésuite dont la voix est douce et le pas « ferme, qui fait un vœu d'obéissance... *pour régner,* « pour être pape avec le pape, etc., etc., qui vit en Eu- « rope, *sait ce dont il s'agit quand on vient le consulter,* « possède une chapelle italienne, préfère la grâce à la loi, « et trouve que la Sainte-Vierge est bonne (page 18).

« Le prêtre qui est en puissance comme mineur et a « peur de l'évêque; — le Jésuite qui n'a peur de rien, » pas même de ses supérieurs, n'est-ce pas?

« Le Jésuite, reprend **M. Michelet**, tient le prêtre par « l'évêque; DONC, prêtre, malheur à toi... *si tu bouges !* »

Reste à prouver que les Jésuites sont ainsi faits, que les évêques effectivement sont au service des Jésuites, que les Jésuites conseillent aux évêques une tyrannie *anti-humaine* (p. 20) et sont cause de l'abaissement du clergé secondaire, qu'*ils chassent les prêtres des chaires pour s'y mettre,* qu'ils dirigent l'éducation des séminaires de Saint-Sulpice, enfin qu'il n'y a plus de clergé, et que les Jésuites

l'ont tué ; c'est, comme d'habitude, la chose dont M. Michelet s'occupe le moins.

Toutefois, comme il pourrait fort bien n'avoir pas dit son dernier mot, ayons patience.

Qu'est-ce que les Jésuites? la contre-révolution.

Déjà même il aborde les détails. « Prenez un homme « dans la rue, le premier qui passe, et demandez-lui: « qu'est-ce que les Jésuites? Il vous répondra sans hésiter : « *la contre-révolution.* »

J'essaierai, mais je parierais bien volontiers pour la négative.

Il continue : « Au bout de dix ans passés sur l'histoire « et les livres des Jésuites, vous n'y trouverez qu'un sens: « *la mort de la liberté.* Ce mot, partout où *la Presse at-* « *teint,* et plus bas encore, a retenti... »

Je réserve mes observations.

Je nie purement et simplement, parce que M. Michelet le soutient de même, que les Jésuites aient « gagné les « femmes *avec de saints joujoux* (page 25), qu'elles don- « nent le mot d'ordre aux *picpus*, lazaristes et bénédictins, « et qu'elles dressent des oiseaux privés pour prendre « des oiseaux sauvages (page 24), » ou, en d'autres termes, des *Jésuitesses* pour extorquer subtilement les filles

aux mères, en intéressant à cette opération monstrueuse la tendresse de ces dernières et leur ombrageuse coquetterie (page 25).

Je nie que les Jésuites aient jamais *parlé ferme* (page 22), jusqu'à dire : *nous avons les filles; nous voulons les fils* (pages 26), et même qu'ils soient directement ou indirectement les auteurs des scènes du Collège de France.

Énoncer de pareilles sottises, c'est les réfuter.

Je nie de plus qu'entre une poignée d'étudiants brouillons, sans souci, avides de vacarme, dont la plupart très certainement ne connaissaient pas le point en litige, et l'avenir religieux et social du monde, il y ait le moindre rapport.

Et je dis qu'en exagérant à plaisir l'importance d'une pareille farce pour en faire l'œuvre de toute une multitude conjurée contre la liberté de la pensée et poussée par les Jésuites, M. Michelet veut badiner et présager un bombardement sur l'explosion d'une allumette chimique.

Mon Dieu ! oui, Schelling a développé pendant trente ans les doctrines du libre examen, sans soulever son pays ni même exciter le moindre murmure autour de sa chaire; et nos deux professeurs se trouvent dans le même cas vis-à-vis de la France, hormis que, n'étant pas des Schelling, ils n'ont pu se faire prendre suffisamment au sérieux par leurs auditeurs.

Et cependant, le livre *des Jésuites* repose tout entier sur ce raisonnement : « On nous a sifflés, donc la liberté est morte. »

Sur cette idée, M. Michelet nous donne sa biographie et se représente comme l'infatigable champion et le martyr éternel de l'*ami inconnu*... (page 29) Qu'est-ce que cet *ami* là?

Son enseignement; son caractère spiritualiste.

Il a « *mis*, à l'en croire, dans son enseignement, ce que « nul homme vivant n'y mit au même degré. Son ensei- « gnement *est l'enseignement de l'esprit;* de là, les ailes « qui le soulevèrent. » (Page 32).

Il a « cherché pour la vie, autant que pour la science, « pour le remède de l'âme, comme dit le moyen-âge. » Je ne comprends pas.

Il a « aimé le passé *qu'il refaisait;* il porte tout le « passé comme il aurait porté les cendres de son père ou « de son fils; (page 31) et le présent aussi, *ce compagnon « de son étude!* » (Même page).

Il a « senti en lui les deux principes, nullement oppo- « sés, qui se partagent le monde : *la révolution et le « moyen-âge,* pour lequel *son cœur* est *immense;* » (p. 31).

« Les choses les plus filiales qu'on ait dites sur *notre « vieille mère* l'Église, c'est lui qui les a dites, (même

« page), et il défie qu'on les compare à la sécheresse « de ses plus brillants défenseurs ; » rien que cela.

Il a « défini l'histoire, *la victoire progressive de la li-* « *berté* (page 52); » définition claire, précise, complète dans ses termes assurément, et par là même exclusive de cent mille autres qu'on pourrait faire sans plus de fondement ni de gêne.

« La Tradition, s'écrie-t-il, c'est ma mère, et la Li- « berté, C'EST MOI! » (même page, ligne 12.)

Supérieur à Goëthe, *qui n'était pas chrétien*, à M. Victor Hugo, poëte *moins noble* et qui *n'a vu d'abord* que *le diable dans la maison de Dieu*, tandis que *l'un et l'autre n'ont regardé que le dehors*, il est *parti de la cause*, et *la fécondant, en a suivi l'effet.*

« *Il ne fit pas de l'église sa contemplation, mais son* « *œuvre ; il ne la prit pas comme faite, il la refit...*» (page 55, ligne 14).

De quoi? se demande-t-il; —je serais curieux de le savoir, — « *du cœur et du sang de l'homme.* » Devinez.

Et, « *sous ces* masses *où l'autorité pèse impérieusement* « *sur nous*, il montra la liberté, la liberté, vrai titre du « moyen-âge, » pour le moment.

« *Lui* retrouver ce titre, c'était lui faire sa paix avec « l'âge moderne, qu'on le sache bien, » et qu'on le comprenne surtout.

Il a « *suivi la même recherche* dans la littérature, dans « le droit, dans *toutes* les formes de l'activité, même aux « époques *troubles.* »

« Au quatorzième siècle, il a mis en lumière, *aux dé-* « *pens de tout le reste*, la grande question religieuse, « celle du temple ; » c'est un peu vrai.

« Au quatorzième, *ayant perdu la France par un fol,* « *il la sauva par la folie héroïque et sainte de la Pucelle* « *d'Orléans !!!* »

Il a « compris enfin le sacerdoce, le pontificat de l'his- « toire. » (Page 54, 55, 56.)

Comment l'enseignement de M. Michelet a été troublé, et ce qu'il sera désormais.

« Et c'est dans ce religieux travail que l'outrage l'est « venu chercher, le 7 avril 1842, après une leçon *fort* « *grave*, » comme s'il en faisait quelquefois d'autres.

On frappait donc dans sa personne tout ce qu'on vient de voir : le génie, la liberté, l'histoire, la vie, la création.

Et puisque M. Michelet ajoute que *le mot d'ordre était donné*, donc, il n'en faut pas douter, le mot d'ordre était donné, et donné par les Jésuites.

En vérité, la plume tombe des mains, et, chez le peu-

ple *né malin* par excellence, des hommes se sont trouvés, en petit nombre sans doute, mais des hommes, qui écoutaient sans rire, et savouraient même avec délices de telles pantalonnades !

Et des journaux ordinairement sages, les ont reproduites à titre de recommandation !

Et jusqu'au sein du clergé, on a murmuré quelquefois qu'il serait difficile de réfuter cela !

Oui, très difficile, parce que cela n'est rien, si non un rude et indigeste fatras, un mensonge perpétuel, palpable, cynique, une débauche de langue, un cauchemar, une folie, toutes choses qui ne se discutent pas.

Il en est de la critique comme du mépris, à l'égard de certaines gens : elle ne les atteint pas, ils passent dessous; son rôle n'est pas de les combattre, mais de prouver à quelques esprits faibles et prévenus, l'absurdité de l'importance qu'ils y attachent; et il lui suffit, pour atteindre ce but, de les montrer du doigt.

J'ai suivi cette marche, je la continuerai.

Ce que nous avons vu se passait en 1842.

Le Rêveur, c'est ainsi qu'il se désigne (page 57), « re-
« tomba toute une année dans son *rêve* du vieux temps,
« et les Jésuites vinrent *par derrière frapper le rêveur;* »
manière poétique d'exprimer que M. Desgarets publia dans

cet intervalle *le Monopole universitaire*, que M. Bautain « parla en chaire sur l'anatomie » (page 37), et que « les « prédicateurs se sont mis à prêcher, comme au temps de « la Ligue, contre telle ou telle personne » que le *rêveur* se garde bien de nommer.

« Il se trouvait *cependant* que, par le plan de son cours, « le rêveur venait à *eux* (aux Jésuites). » *Cependant* mérite considération, d'autant qu'il m'a toujours paru difficile de *venir* à un homme *pendant* qu'il me *frappait par derrière;* c'est un tour de force.

Et savez-vous comment il venait à eux ? « occupé jusque- « là d'analyser *la vie, ou l'organisme vivant*, il devait na- « turellement mettre en face la *fausse vie, ou* le *machi- « nisme stérile*. — C'est la plus grave leçon, dit-il, de « la philosophie et de l'histoire. » (Page 50).

Ces lourdes paroles, qu'elles tombent ou non sous le sens commun, ronflent fort à l'oreille; c'est assez, et quiconque s'aviserait d'en réclamer l'explication, M. Michelet bien certainement le dénoncerait comme un bélitre.

Car il *n'aime guère la dispute*, le rêveur; il est modéré, poli, de manières virginales; et jamais, par exemple, il n'eût touché aux affaires de l'Église, si l'Église n'eût touché *aux siennes, qui sont les questions sociales*.

Mais « l'Église s'occupe du monde? elle lui enseigne ses affaires? A la bonne heure, il lui enseignera Dieu! » (Page 58).

Ainsi soit-il! « que Dieu *rentre* dans la science... »

« Ah! seigneur, fait M. Michelet d'un air parfaitement gaillard, que vous serez bien reçu! » (Même page.)

Et l'introduction est finie.

PREMIÈRE LEÇON.

Machinisme moderne. Du machinisme moral.
(27 avril 1843.)

Effectivement le *machinisme moderne* est l'objet de la première leçon du 27 avril 1843.

M. Michelet remarque d'abord que, « sous le rapport intellectuel, la France n'a rien fait qui vaille depuis dix ans; et qu'au contraire, sa production matérielle, dans le même laps de temps, a pris un accroissement immense: tout se réduit maintenant en mécaniques. » (page 41).

« Au seizième siècle, dit-il ensuite, autre tentative de « machinisme, et plus hardie. On se battait pour la re- « ligion; Ignace de Loyola comprit la religion comme « machine de guerre (1), la morale comme mécanique. »

(1) « Machine désespérée, dangereuse pour ceux qui s'en servent « (page 51), *et voilà pourquoi* les cardinaux ont dit et diront toujours « au conclave quand on propose un jésuite : *Dignus* SED *Jesuita*, » ce qui, selon M. Michelet, signifierait : *Digne*, mais *dangereux*; j'offre au lecteur mon interprétation : Ce sujet serait bien digne à tous égards de la papauté, mais comme l'Institut défend aux Jésuites d'accepter aucune dignité ecclésiastique, et celle-là surtout, nous nous voyons avec douleur obligés de reporter sur un autre nos suffrages.

Je n'y suis plus. Voici bien un commencement de comparaison entre le seizième siècle et le nôtre, tous deux sous l'influence des Jésuites ; mais lorsque Loyola, voulant *se battre pour la religion*, *comprend* cette même *religion comme machine de guerre*, son idée est singulièrement confuse et me rappelle un peu le fou de la comédie italienne : *Mi pare che sia carattere di silenzo, il dir niente.*

Est-ce à dire que saint Ignace imagine un système de polémique religieuse puisée dans l'essence *même de la religion*, et qu'il trouve moyen de défendre *la religion* par *la religion même? Le machinisme* n'était pas nouveau ; il y a plus : je l'estime profondément *intellectuel* et *vivant;* en quelque matière que ce soit, je n'en vois point d'autre possible, à moins qu'ici encore M. Michelet n'aime beaucoup mieux *l'épée.*

Parlons sans détours : peu importe à M. Michelet le plus ou moins d'exactitude du principe, pourvu qu'il atteigne la conclusion qui est que le *Jésuitisme* détruit nécessairement *la liberté humaine.*

Néanmoins, cette conclusion n'arrive pas immédiatement et en ligne directe.

Provisoirement, M. Michelet nous cite les Exercices, « *manuel de tactique religieuse*, dit-il, *où* les Jésuites *se* « *dressent à certains mouvements;* et trouvent des pro-

« cédés matériels pour produire les élans du cœur qu'on « avait toujours laissés à la libre inspiration ; ici l'on prie, « là *on rêve*, puis on pleure, etc., etc. L'homme n'est « plus qu'un ressort qui donne de l'action, et nulle pro- « duction vivante, à la différence de l'organisme animé, « qui, non-seulement agit, mais produit des organismes « animés comme lui... Ainsi, la mécanique des Jésuites n'a « rien fait de vivant... il lui a manqué *le* grand homme... « *Pas un homme en trois cents ans* !... Comment donc « les Jésuites parlent-ils de liberté? En quoi les regarde- « t-elle ? »

M. Michelet, comme on voit, marche à pas de géants et n'est pas plus avare de sauts périlleux que par le passé.

Nous reprendrons en détail tous ces différents points.

Le lecteur s'étonne de tant d'incohérences, d'embarras, d'obscurités et de vide; il se plaint sans doute de ne pouvoir comprendre; je m'étonne beaucoup moi-même, et ne comprends pas davantage; mais avant tout il fallait présenter une analyse fidèle; mon rôle n'était pas de recrépir M. Michelet pour le bien faire connaître ; le voilà tel qu'il est ; voilà de quelle noble et intelligente manière on attaque aujourd'hui les Jésuites ; voilà en réalité les raisonnements que certaines personnes jugent irréfutables ;

et la suite ne démentira pas de si beaux commencements.

« Comment donc, reprend M. Michelet, comment ces « *machines de Jésuites* parlent-ils de la liberté dans leurs « journaux *qu'ils donnent et sèment* dans le peuple? »

« Ils en parlent dans leurs journaux; mais *avec les* « *grandes dames*, ce n'est plus cela, ils *redeviennent* tout- « à-coup... les *vrais* fils du moyen-âge. »

« Et moi aussi, je suis *un peu* du moyen-âge, j'y « ai vécu longues années..... permettez que je vous « regarde au visage; si vous êtes vraiment les fils de ce « temps-là, apparemment vous lui ressemblez...; il a *bâti* « je ne sais combien de poëmes, de légendes, d'églises, « de systèmes... d'où vient donc, si vous en êtes, que « vous ne produisez rien? » — A quoi le frère cuisinier répondrait bien tout bas : *et vous?*

« Non, réplique M. Michelet, vous n'êtes pas du passé! « non, vous n'êtes pas du présent! êtes-vous? non, *vous* « *avez l'air d'être!...* »

Et, après quelques évolutions tout aussi prestigieuses que j'ai la courtoisie de négliger, *le rêveur* quitte les planches.

DEUXIÈME LEÇON.

—

Réactions du passé, des Revenants. Perindè ac cadaver.
(4 Mai 1843.)

Cette leçon nous apprend que « le christianisme n'a pu « améliorer le monde qu'*en s'y mêlant,* et qu'il a dû en « subir les nécessités, la plus triste de toutes, la guerre, « et, dans ces moments, se faire *anti-chrétien* (page 52) ; » — c'est ce que M. Michelet nomme, suivant un système de son invention, la « *laideur moins laide.* »

« Car il y a, dit-il, laideur et laideur ; » (page 53).

Celle-ci « veut s'harmoniser et *suivre Dieu...,* » et « elle consiste, par exemple, en ce que le christianisme, « s'étant fait *machine de guerre à son début,* tendrait inces- « samment à se pacifier et à se *christianiser* selon les né- « cessités et des circonstances. » C'est la *laideur laide.*

L'autre, « à mesure que le monde s'harmonise, aspire à l'ancien chaos » et consiste, par exemple, en ce que le christianisme aurait la volonté de ne pas se conformer aux

nécessités, etc., etc., et de rester *anti-chrétien* (même page). C'est la *laideur plus laide.*

L'une est le *progrès,* l'autre la *réaction.*

On sympathise avec la première, « comme avec toutes « les formes laides qui veulent leur changement : voyez « dans nos cathédrales ces misérables figures accroupies « qui, sous le poids d'un pilier énorme, tâchent pourtant « de lever la tête et semblent dire : *expecto, Domine, « donec veniat immutatio mea* (page 55). C'est l'aspiration « vivante du triste peuple d'alors; » c'est un exemple de *laideur moins laide* (même page).

Au contraire, la laideur *plus laide est* toujours *odieuse :* écoutez-en la raison : « quand le christianisme est « vainqueur, les dieux payens aiment mieux fuir; *les « vieilles femmes cabalent pour eux sur la bruyère de « Macbeth,* et le moyen-âge appelle cet effort d'aller en « arrière *le diable.* Même horreur pour les Albigeois qui, « en plein christianisme, tentent d'asseoir Arimane à côté « de Dieu; et pour les soldats moines du Temple qui sem- « blent avoir mêlé la superstition des anciens gnostiques « et des musulmans, ne voulant plus de Dieu que le Saint- « Esprit, etc. Ainsi le *jésuitisme...* » (page 54.)

Ainsi le jésuitisme! car enfin je songe que, dans l'intention de M. Michelet, le *christianisme anti-chrétien* signifiait tout bonnement le *jésuitisme.* S'il veut suivre le

fil du discours, le lecteur est prié d'arranger ainsi les choses ; s'il persiste à ne point comprendre, il a bien jugé ; et pourtant mon analyse est toujours littérale et complète.

Pour ne pas divaguer davantage, M. Michelet devrait maintenant démontrer que les Jésuites réagissent vers le passé ; que ce passé, dont il nous fait d'ailleurs de si pompeux éloges, ne présente pas les avantages du présent et de l'avenir, ne peut fournir à l'expérience contemporaine d'immenses enseignements et des ressources infinies, et ne forme pas avec ce qui est et ce qui doit être un tout indivisible, etc., etc. ; finalement, que le *jésuitisme* est bien en réalité le *christianisme anti-chrétien* ou la *laideur plus laide.*,...

Et à ce propos, M. Michelet va nous parler des *Privilèges.*

La compagnie de Jésus s'établit ; et en effet, ces paroles sont écrites : *etiamsi à sede apostolicâ sint concessa.*

Mais de quoi s'agit-il ? de privilèges que le pape ne donnera pas aux Jésuites, ou qu'il voudra bien regarder comme non avenus, s'ils sont contraires aux règles de l'Institut ; de là M. Michelet tire bravement cette in-

duction : « le pape ne changera RIEN à l'Institut,... et le « général, avec l'assemblée de l'ordre, changera ce qu'*il* « voudra, selon les lieux et les temps. » (page 55.) Nous verrons bientôt quel a été son but ; arrêtons nous d'abord au vrai sens du passage .

Ce passage latin n'est pas correctement traduit, ni même reproduit intégralement. Il a pour objet les privilèges dont nous avons parlé à propos de Bellarmin, et d'autres de même espèce. Restitué dans son véritable sens, il ne présente qu'une idée fort naturelle et fort simple : après avoir apporté à l'examen des règles de l'Institut, l'attention scrupuleuse et la haute prudence dont il fit constamment preuve, le Saint-Siège les approuve sans réserve, et entre autres, celles qui *interdisent* aux Jésuites certains privilèges, comme les titres ecclésiastiques, etc., etc. Pour l'avenir, point de difficulté : la disposition consacrée suit son cours ; mais quelle conduite tenir à l'égard de ceux qui sont déjà pourvus de ces privilèges? le Saint-Siège consent à les regarder comme nuls, et à ce qu'ils soient regardés universellement comme tels, dût-il les avoir accordés lui-même.

Je prévois une objection : *concessa* peut s'étendre aussi à des temps indéfinis, et vouloir dire que si jamais pape conférait des privilèges à la société, la décision de Paul III

autorisait purement et simplement les Jésuites et tous les fidèles à ne tenir compte du fait.

Ceux qui savent leur catéchisme ne s'y tromperont pas : tous les jours il arrive, et fort légitimement, qu'en matière de discipline, les décisions d'un pape sont rappelées par un de ses successeurs, et font place à des actes contraires.

La concession n'était pas et ne pouvait être absolue; ce qui le prouverait de reste, ce sont les quatre-vingt-douze lettres apostoliques depuis Paul III jusqu'à Benoit XIV, qu'on trouve en tête de l'Institut, et qui confèrent à la Société différents privilèges.

J'aurai plus d'une fois sujet de faire cette réflexion.

Eh, mon Dieu! quel grand mal serait-ce donc, que tous les papes, sans en excepter un seul, et jusqu'à la consommation des siècles, suivissent de point en point et de leur plein gré, la conduite de Paul III? Les hommes désintéressés ne sont pas si nombreux, même dans l'église; les honneurs et les places ne manqueront pas de prétendants.

Curieuse façon, M. le rêveur, d'accuser et de confondre ses adversaires : vous leur imputez de la modestie, de l'abnégation d'eux-mêmes, et, que dirai-je? un sentiment exquis de justice distributive; n'est-ce pas vous qui leur refusiez tout-à-l'heure le mérite d'avoir produit *un*

homme dans l'espace de trois cents ans? si c'était là positivement le motif de leur renonciation !

Du reste, M. Michelet n'a pas songé si creux ; il cherchait un moyen d'écrire que les papes sont les esclaves des Jésuites, comme il dira ensuite que les Jésuites sont les aveugles séides des papes, et il a pris l'extrait comme il aurait pris autre chose, c'est-à-dire comme pont de passage, solide ou non, pour arriver à son but.

« Le pape ne changera *rien*, » dit-il aussitôt, et sans plus de scrupule.

Rien ! c'est bien peu ; et Clément XIV, lui-même, n'était pas de cet avis, lui qui, de manière ou d'autre, changea *tout*.

Les jésuites, malgré la bulle en question, restent donc parfaitement soumis à l'autorité du Saint-Siège, qui, autrement, ne les eût pas comblés de ses persévérantes bénédictions.

Tant que les papes le jugeront convenable, sous leur autorité et leur surveillance de droit, *le général,* AVEC L'ASSEMBLÉE DE L'ORDRE, *changera ce qu'il voudra, selon les lieux et les temps*. Et pourquoi non? saint Ignace me paraît doué en ceci d'un prodigieux instinct démocratique.

Le Général est élu par la Société entière : *juret unusquisque priusquàm det suffragium, quòd eum nominat*

quem sentit in Domino magis idoneum (1); il peut être, comme indigne, dépouillé par elle (2); il ne peut, sans elle, faire ou abroger une loi, *auctoritate suâ ordinariâ constitutiones et decreta generalia declarare potest; hæ tamen declarationes non habent vim legis universalis, sed valent tantùm ad praxim bonæ gubernationis, cùm congregationis generalis,* CUJUS EST LEGES CONDERE, *sit etiam eas hoc modo declarare* (3),

M. Michelet, qui professe en politique des principes non moins larges que les miens, regrettera ses exagérations; il en aura honte.

Il rougira d'avoir tout à la fois reproché aux Jésuites une immobilité brutale d'une part, et d'autre part les changements qu'ils se réservent d'opérer dans leurs statuts, *selon les lieux et les temps,* AVEC L'ASSEMBLÉE DE L'ORDRE.

Tel est pourtant le premier caractère de *laideur plus laide* que signale M. Michelet dans le *Jésuitisme.*

Il en indique un autre qui fut de combattre *l'influence*

(1) Constit., c. 4, n° 6.

(1) Ibid, 9, ch. IV. *De auctoritate vel providentiâ quam societas habere debet ergà præpositum generalem.*

(3) Can. 21. Cong. 4.

divine exagérée par les protestants, pour soutenir que *l'homme est libre*, et ensuite *se faire remettre* la liberté en mains propres (page 56).

Comment l'homme auquel on a persuadé que sa faculté de choisir entre le mal et le bien n'est pas tellement dirigée par la grâce qu'elle cesse d'exister ; comment un homme est assez absurde pour conclure de cette question particulière de foi à une question absolue de liberté civile ou religieuse; comment cet homme est amené ou se croit obligé à se remettre pieds et poings liés entre les mains de quiconque lui démontre que l'homme est libre, M. Michelet nous le donne à comprendre.

« L'homme qui aura remis sa liberté aux *Jésuites*, l'em-« ploiera, dit-il, à obéir, et il *croira juste* tout ce qui lui « sera commandé, *omnia justa esse nobis persua-« dendo;* (même page) » c'est-à-dire, pour peu qu'on veuille raisonner : *en nous persuadant, jusqu'à nouvel ordre, que ce qui est commandé par les légitimes supérieurs est toujours juste;* comme font les soldats et toutes les aggrégations d'hommes, de quelque nature et en quelque région que ce soit, à l'égard de leurs chefs. Les enfants même, dans leurs jeux, subissent cette loi de nature, et l'absolu régime d'égalité qu'ils observent ne peut faire que le plus âgé ou le plus capable d'entre eux, ce qu'ils distinguent toujours bien, ne soit point appelé d'une voix commune à

conduire les autres *comme un bâton dans la main d'un vieil homme qui en fait tout ce qu'il veut, comme un cadavre, perindè ac cadaver*, si vous voulez.

M. Michelet ne manque pas d'articuler l'effroyable mot de TYRANNIE.

Un homme se présente de son propre et libre mouvement, un homme qui, ayant sondé son cœur et ses forces, passé par des épreuves difficiles et longues, pris conseil de tous ceux qui veulent son bonheur, étudié et appris par cœur l'*Institut*, le *Directorium*, et tous les livres spéciaux de la Compagnie de Jésus, connaissant à peu près tous ceux avec lesquels il doit vivre, leur caractère et leur conduite, sollicite instamment, et obtient, souvent après plusieurs refus, la permission de se faire Jésuite; tout son sacrifice consiste à suivre, en tout ce qui ne lui paraît pas déraisonnable ou mauvais (1), les vues de ceux que la *majorité des suffrages* lui assigne pour supérieurs; il ne se plaint pas; chose remarquable : jamais un Jésuite ne s'est plaint de sa compagnie; il se proclame le plus heureux homme de la terre... et je ne crierais à la tyrannie!

Nous reviendrons sur ce sujet.

(1) *Omnibus in rebus ad quas potest cum charitate se obedientia extendere.* Const. part. 6. c. 1, § I.—*Ubi definiri non possit aliquod peccati genus intercedere ibid.* § 2. — *Ubi Deo contraria non præcipit homo Ep. B. Ignatii de obedientiâ.*

Le second signe de la *laideur plus laide* n'est donc pas bien manifeste chez les Jésuites.

Le troisième signe est : *la délation*, que M. Michelet nous expliquera plus tard ; je l'attends.

Le quatrième s'appelle dans la langue de M. Michelet, *la casuistique*, ou *la grande scolastique morale qui est l'art de ruser avec la Morale* (page 56). Sur ce point, la critique se trouve frappée d'impuissance :

Suffira-t-il d'avancer sans preuves, comme un axiôme, que la *casuistique* en général, et celle des Jésuites en particulier, se borne à un *distinguo*, à un *nisi ;* ou autrement, que Pontas et tant d'autres ne sont que des *Machiavel* au petit pied, d'infâmes spéculateurs qui, au cours de leurs intérêts d'argent et d'ambition, mesurent et distillent la morale, en font une sorte de tour de gobelet, et exploitent le *confessionnal* avec la *direction?*

Faudra-t-il croire M. Michelet sur parole, lorsqu'il dit que *la prédication des Jésuites fut sévère et leur direction indulgente?* que *là* (au confessionnal) se conclurent d'é-« tranges marchés entre la conscience des grands de ce

« monde et la conduite toute politique de la Société » ? (même page) (1).

Eh bien, encore une fois et mille fois, je dénonce toutes ces assertions comme fausses, criminelles, déshonnêtes; et jusqu'à preuve contraire, je suis en droit de soutenir qu'il y aurait de la part du lecteur injustice et folie à ne point se ranger de mon côté.

Je m'attends bien aux *Provinciales*.

Mais, outre que cette espièglerie incommensurablement fine, profonde et sanglante d'un homme de génie n'a rien de commun avec les lourdes et fumeuses éructations dont on nous veut suffoquer aujourd'hui, la partie historique des *Provinciales* ne fait plus autorité pour personne, surtout depuis l'apologie de Cérutti que je citerai longtemps, et les précieux *Documents* de M. de Saint-Victor. Un monument de style n'est pas toujours un monument d'équité. Pascal, si je puis en convenir sans injurier sa mémoire, a fait *un peu* comme MM. Michelet et Quinet : il a raisonné *de genere ad genus*, et allégué des opinions individuelles pour établir les doctrines d'une société.

(1) *Præcipuè verò invigilandum ne sint confessarii minùs affecti, minùsque prompti ergà homines pauperes et vulgares.* Inst. pro Confes. p. 310, § 2. Il faut surtout veiller à ce que les confesseurs ne soient pas moins affectueux et moins zélés pour les hommes pauvres et vulgaires.

Pourquoi hésiter ? oui, Pascal ne s'est pas fié encore aux terribles ressources de son intelligence bilieuse, pour le triomphe de sa mauvaise cause ; il a, sinon interpolé et altéré, au moins présenté traîtreusement des textes dépouillés des antécédents et conséquents qui les expliquent.

Et un honnête homme qui parle de lui l'appelle l'auteur des *Pensées,* rarement celui des *Provinciales.*

Et, dans les nombreuses citations qui ont été faites de ses ouvrages depuis deux cents ans, quels que fussent les écrivains et la matière qui les occupait, il est à observer que ses *Provinciales* ne figurent presque jamais. Le Jansénisme qui les inspira les omet lui-même, ou à très peu près, dans sa polémique souterraine et savante.

Cependant M. Michelet, joyeux de sa découverte et poursuivant le cours de ses prouesses logiques, revient, à propos de confession et de *laideur plus laide*, à certaines ignominies qu'il avait articulées dès son introduction.

« Gagnés aujourd'hui par les Jésuites, dit-il, les « jeunes gens livreraient demain la Société tout entière, « comme médecins le secret des familles, comme notaires « celui des fortunes, *comme parquet* l'impunité. »

Et cela parce qu'en vertu d'un article de l'*Institut*, celui

qui entre dans la société des Jésuites, abandonne sa conduite au jugement de tous ses frères, et se fait fort d'accepter toutes les justes réprimandes qui lui pourraient survenir après des rapports bien discutés et vérifiés !

M. Michelet aura déterré, soyez-en sûr, dans ce même *Institut* quelque autre article qui, subsidiairement, ordonne aux Jésuites de diriger les gens du monde, indépendants, disséminés, divisés par leurs goûts, leurs positions diverses et leurs vocations, comme les Jésuites eux-mêmes sont gouvernés, eux qui ne font qu'un seul corps et ne doivent essentiellement faire qu'une seule âme, eux qui ne sauraient avoir et ne veulent avoir individuellement d'autres vues que des vues collectives, eux qui trouvent leur bonheur à vivre ainsi, quand les autres n'y trouveraient qu'une effroyable torture, et d'ailleurs une heureuse impossibilité !

Tout ceci n'arrête pas M. Michelet.

« Le moyen le plus efficace de conversion, et qui fut « DÈS LORS trouvé, appliqué par les Jésuites, ce fut « d'*enlever les enfants* pour forcer les parents à se con- « vertir... Nouveau moyen et bien ingénieux auquel Né- « ron et Dioclétien n'avaient pas pensé. »

C'est vrai, Néron et Dioclétien n'y avaient pas pensé.

Il est également vrai que M. Michelet, à l'exception d'un fait que je repousse comme controuvé, et qui, à tout prendre, serait encore un fait isolé, ne prouve aucunement son dire; de plus il est vrai et qu'un homme qui donne à M. Desgarets des leçons de politesse et de charité devrait bien éviter ces atroces insolences.

Je n'accepte pas plus l'édit de Turin (1655), que la hideuse rouerie dont on a gratifié madame de Maintenon, pour ce qui est de l'édit de Nantes; je n'en veux pas même parler.

Mais soutiendrai-je absolument que les Jésuites, en quelque circonstance que ce soit, n'*enlevèrent* jamais *les enfants?*

Oui, les Jésuites ont *enlevé* des enfants.

Mais il y a *enlever* et *enlever*.

Dès son âge le plus tendre, un enfant manifeste des inclinations pour la vie religieuse, et spécialement pour celle que mènent les Jésuites; il annonce d'ailleurs des qualités remarquables d'intelligence; les Jésuites, en effet, le distinguent; et qui leur ôtera le droit de convoiter un pareil sujet? autant que l'état des choses le souffre, ils secondent les mouvements intérieurs de leur élève; ils les cultivent, après les avoir bien sondés; et l'élève se joint définitivement à eux. Les jésuites l'ont *enlevé*, puisqu'il s'agit d'*enlever*.

Cependant, les meilleures intentions ont leurs dangers. Il pouvait se faire que les premiers signes de vocation ne fussent pas justifiés par les résultats, ou bien qu'insensiblement le désir devînt malgré lui-même une systématique insistance et qu'un prosélytisme bien naturel et bien simple dégénérât en une sorte de violence morale, qui, pour être douce, n'en eût été que plus fatale.

Sur ces considérations, on défendit peut-être d'*enlever* les enfants, c'est-à-dire de les admettre à étudier définitivement leurs dispositions pour la vie des Jésuites, dans l'intérieur des maisons de la Société, avant l'âge de douze ans.

Joignez à cela, qu'en l'espèce, il est plus particulièrement question des enfants d'hérétiques; et nous posons le pied sur le terrain théologique :

Jusqu'où s'étend la prérogative paternelle ou maternelle en matière de foi, catholiquement, philosophiquement même?

Je suppose qu'elle est absolue jusqu'à un âge déterminé; indiquez-moi cet âge.

Abstraction faite de la loi divine, la loi civile répond : il était écrit dans le droit universel de l'Europe, avant la révolution française, que les individus du sexe masculin pourraient contracter mariage à l'âge de quinze ans, et les individus de l'autre sexe à douze ans. C'était donc, à votre

avis, un droit bien féroce et bien honteux que celui-là, puisqu'il réduisait si prématurément, et pour toujours, à des limites plus que restreintes, l'autorité de la famille !

Sous ce rapport, le vœu de religion représente le mariage, ou plutôt, le mariage n'est lui-même qu'un vœu.

Eh bien, ce n'est pas pour prononcer un vœu que les Jésuites *enlèvent,* dans l'hypothèse, l'enfant de douze ans, mais à l'effet d'empêcher que des oppositions extérieures ou de parenté ne viennent contrarier ses visibles instincts, et d'assurer à cette jeune âme le calme, la réflexion, l'étude, l'inviolabilité, la liberté qu'elle désire et sollicite.

Jusqu'à *trente-trois ans,* il ne fait point de vœux solennels.

Jusqu'à trente-trois ans, il sort de la Compagnie lorsque bon lui semble, et sur l'heure (1).

Allons toujours où nous mène M. Michelet :

« Il y a une chose, dit-il, qui doit mettre en défiance : « ce que sont les Jésuites : Ce qu'ils font, qui le sait ? Ils « ont plus que jamais une existence mystérieuse. »

(1) Lors même qu'il a pris ses engagements, il peut demander sa dé-mission, la société peut l'accorder: *ut autem ad propositum huic societati finem divini obsequii et auxilii animarum convenit conservari et numero augeri operarios idoneos ac utiles ad hoc opus promovendum, ità dimitti oportet eos qui tales non fuerint inventi.* Const. p. 2. C. 1.

Ce que sont les Jésuites : M. Michelet nous a répété à satiété qu'ils ne sauraient jamais être que ce qu'ils ont toujours été. *Ce qu'ils font, qui le sait?* M. Michelet prétendait l'avoir découvert, il se flattait de l'avoir montré; il notera qu'il se contredit sottement. « *Ils ont plus que jamais une existence mystérieuse.* » Étonnant M. Michelet! il ameute de son mieux la populace contre les Jésuites, et il ne veut pas que les Jésuites se tiennent à l'écart! il les met partout *comme de la muscade,* et si bien que tantôt il prendra jusqu'aux pavés de la rue et jusqu'aux moulins de Montrouge pour des Jésuites : ils occupent, suivant lui, *tous les foyers, toutes les femmes, et le gouvernement, et le peuple;* ils ont *placé leurs batteries sur les tours de Notre-Dame* (page 60), et le voilà qui déclare qu'*on ne sait pas ce qu'ils font! qu'ils ont plus que jamais une existence mystérieuse!....*

Néanmoins poursuivons

Puisque les Jésuites ont une existence mystérieuse, « *la partie n'est pas égale entre eux* et M. Michelet; car M. Michelet *vit dans la lumière* (page 58); eux, qui les empêche de dire *oui* le matin et *non* le soir? » Et moi je réponds : qui empêche le contraire? qui vous en empêche vous-même? qui use plus que vous et plus démesurément de cette fâcheuse liberté?

La comparaison se développe :

M. Michelet « vient tout apporter au collège de France, « sa vie, son propre cœur.... ses ennemis peuvent y mor- « dre, et il peut leur dire : *Mange, oiseau, c'est le cœur « d'un brave* (même page), *ton bec croîtra d'une coudée.* « Effectivement, simple qu'il est et laborieux, il les nourrit « de sa substance, puisqu'ils attaquent Rousseau avec « la langue de Rousseau, autant qu'ils peuvent » (p. 59). — En passant, un portrait de l'auteur du *Contrat social* : « *Rhétorique*, ajoute-t-il, *raisonnement, peu d'observation des faits !* » c'est charmant.

On sait donc ce que fait M. Michelet; bien certainement; il fait plus encore :

« Le spiritualisme chrétien, qui l'a relevé, il y a vingt « ans? Sont-ce les Jésuites? » non, mais M. Michelet. « La ferveur pour le moyen-âge? » M. Michelet (même page).

Que font les Jésuites? « Cette église même, où ils prê- « chent, elle était là depuis plusieurs siècles, et ils ne sa- « vaient pas la voir; il a fallu que M. Michelet leur fît dé- « couvrir les tours de Notre-Dame. Et alors ils s'y sont « glissés, *que Notre-Dame le voulût ou non*..... et ils ont « mis leurs batteries sur les tours.... eh bien ! qu'elle juge « elle-même, *cette maison*, entre M. Michelet et les Jé- « suites » (même page).

Ma forme parfois poétique, pouvait arrêter les fai-

bles, dit M. Michelet à la page 30, *mais les forts retrouvaient sans peine la critique sous la poésie.* »

Soyons les forts, et retrouvons, sous cette poésie, la critique.

Il faut entendre par les mots ci-dessus, que les Jésuites n'ont pas pénétré la pensée symbolique des architectes qui bâtirent Notre-Dame, que M. Michelet leur a donné la clef de cette pensée, et qu'*en conséquence,* M. de Ravignan a fait les conférences du carême depuis quelques années.

En conséquence se trouve ici bien mal à l'aise; mais je le maintiens, parce qu'il est d'une portée particulière.

Il y a des impressions, comme des liqueurs, qu'on ne *bouche* jamais bien. Elles s'échappent ou transpirent nécessairement par quelques côtés. Les plus entendus perdent moins que les autres, mais ils perdent. L'embarras et l'allure cabalistique de M. Michelet trahissent la violence de ses préoccupations secrètes, leur étendue, et ce qu'elles ont de peu louable.

Que répondrait-il si je lui disais : vous vous souciez infiniment peu du *jésuitisme* en lui-même; ce qui vous épouvante et vous irrite, c'est l'affluence du peuple, des illustrations contemporaines, et aussi des grands seigneurs, autour de la chaire du jésuite de Ravignan.

Le cœur, dont vous nous faites si souvent et si épique-

ment l'éloge, une toute petite, et noire, et plate, et cruelle passion l'a saisi chez vous, dominé, envenimé, rongé.

Honnête homme, vous avez, comme beaucoup de ceux qui vous ressemblent, participé aux travers de la pauvre nature déchue, peut-être sans avoir bien positivement conscience de ce qui se passait en vous, jouant au plus fin, vous qui n'êtes pas jésuite pourtant, avec vos nobles instincts de rectitude et de justice ; la concupiscence intervint, et le combat finit, ou, en d'autres termes, par suite d'une si véhemente lutte de la jalousie contre la bonne foi, il se fit une confusion totale, puis une espèce d'enivrement, et tout tourna, permettez-moi le mot, et en *ce bel état,* vous fîtes des *Leçons* et un livre sur ce que vous pensiez véritablement alors.

Il y a, dans ces leçons et ce livre, quelque chose comme une odeur de fermentation, comme un hoquet continuel.

Et nous ne sommes encore qu'à la moitié.

M. Michelet, toujours lycophronique à plaisir et poète à l'avenant, déclare que les Jésuites *trouvent les tours de Notre-Dame assez hautes :* « elles le sont bien assez, « ajoute-t-il, pour y asseoir vos machines. Vous, vous « dites que tout est fini, vous ne voulez pas qu'on *ajoute ;* « nous, nous disons qu'il faut toujours bâtir, mettre œuvre « sur œuvre, et des œuvres vives, et que Dieu créant tou-

« jours, nous devons *suivre*, comme nous pourrons, et « créer aussi !.. »

Je traduis : les Jésuites trouvent que le christianisme est *assez bien comme cela*, et qu'il leur suffit, tel qu'il est, pour étouffer la liberté humaine ; M. Michelet dit qu'il faut *toujours y ajouter*... Le surplus est intraduisible ; je respecte assez mon lecteur, et je me respecte assez moi-même, pour ne pas commenter davantage, ni mettre la main en tel lieu.

Je me contente, par la même raison, d'exposer mot pour mot ce qui suit :

« Malgré les Jésuites, M. Michelet, au dix-septième « siècle, a découvert le ciel, comme la terre au quinzième, « et accrû la religion (page 60) ; car avant cette époque, « le Christianisme n'était pas réalisé. » (Même page). Et il termine par ces mots : « *Nous* sommes des maçons, « laissez-nous bâtir et exhausser de plus en plus l'éternelle « Église de Dieu !!... »

En cette façon, M. Michelet croit avoir prouvé : que les Jésuites ne comprennent pas le christianisme, et que c'est lui qui le comprend ; qu'il y a un christianisme progressif et un christianisme réactionnaire : celui-ci voulu par les Jésuites, l'autre par lui ; le premier qui engendre

et développe la liberté, etc., etc., le second qui l'étouffe dans son germe.

Quelque absurde que soit chacune de ces propositions, un peu de logique leur eût donné du moins l'apparence d'un système, et d'un objet de discussion réelle.

Hélas! mes efforts et toute ma bonne volonté n'ont pu faire que M. Michelet devînt pour moi un jouteur tant soit peu sérieux, et autre chose qu'un lamentable bouffon.

Forcé, pour le saisir, de lui faire figure constamment, je me suis résigné à gambader moi-même, et à copier toutes ses poses.

Plus de méthode eût flatté davantage mes goûts et mon amour-propre; mais ce moyen, d'ailleurs impraticable et sujet aux inconvénients que j'ai précisés déjà, m'exposait encore au péril d'oublier des passages curieux à divers titres, et au reproche d'avoir indignement tourné les difficultés.

Il m'arrive parfois de mieux présumer de M. Quinet; et je l'avoue, sans les encouragements que m'apporte cette espérance mensongère peut-être, déjà vingt fois j'aurais mis en pièces mon manuscrit.

Le P. Moigno disait bien : *C'est ennuyeux*. Il y a dans ces paroles quelque chose d'ingénieux et d'étrangement significatif.

Cependant, courage, mon cher lecteur, et hâtons-nous.

TROISIÈME LEÇON.

Éducation divine, humaine. Éducation contre nature.

(21 mai 1843.)

Dans sa troisième leçon, M. Michelet parle d'abord de lui-même et revient sur cette idée heureuse que « il lui a « été donné autant qu'à aucun homme de ce temps de con- « templer dans l'histoire un mystère vraiment divin » (page 65).

Si j'avais entrepris de juger ses produits historiques, je pourrais fort aisément démontrer qu'il n'a rien *contemplé* de pareil; mais, par forme abréviative, je l'admets.

Le profond philosophe adore « l'action douce, patiente, « souvent à peine sensible, par laquelle la Providence pré- « pare, suscite et développe *la vie*, la ménage, la nour- « rit et va la fortifiant... Dieu est une mère, cela est sen- « sible pour qui voit avec quel ménagement il met ses plus « grandes forces à la portée des êtres les plus faibles... « Dieu est *la grande mère* (page 64), la grande nourrice « qui craint d'être trop forte, entoure *et ne serre pas, in-*

« FLUE *et ne force pas*, donne doucement et peu à la fois... « de sorte que le nourrisson ne reste pas long-temps *pas-* « *sif*, qu'il s'aide lui-même, et que, *selon son espèce*, il « ait aussi son action. » Ce qui n'est pas nouveau, mais vrai.

« L'éducation n'a d'autre but que d'imiter cette con- « duite de la providence ; elle se propose de développer une « créature *libre*. Les parents n'Y veulent *rien pour eux*, « mais *tout pour l'enfant;* ils veulent, avant tout, qu'il « développe son activité, quand même ils devraient en « souffrir.

« La pensée des parents, c'est qu'à la longue l'enfant « soit en état de se passer d'eux, qu'il puisse les quitter « un jour.

« Les familles artificielles (sobriquet des confréries du « moyen-âge) avaient dans leur commencement, quelque « chose de ce caractère divin de la famille naturelle... Les « grandes familles monastiques en eurent une ombre, et « c'est alors qu'elles produisirent les grands hommes qui « les représentent *par devant* l'histoire (page 66).

« Les seuls Jésuites, etc., etc. »

☞ Quel plaisir m'aurait fait M. Michelet s'il eût nommé ces *familles artificielles et monastiques, et les grands hommes qui les représentent;* s'il nous eût dit de plus en quoi

ces familles *avaient quelque chose de ce caractère divin de la famille naturelle !*

Mais voulant les opposer aux Jésuites, il n'avait garde de trahir ainsi le vice absolu de sa comparaison, et il a préféré, comme toujours, de larges lambeaux de phrases rapiécées, ambiguës et sentencieuses, qui pouvaient en imposer aux niais.

Pour le reste, on aurait tort de chicaner M. Michelet. Il y a du sentiment et de l'exactitude, dans le double tableau qu'il nous présente de l'*éducation providentielle* de la nature entière, et de l'éducation de la famille naturelle.

Je sens bien qu'il va blâmer les Jésuites de ne pas suivre pied à pied ces magnifiques modèles, et d'être les seuls qui ne les suivent pas.

C'est pourquoi son rôle est de prouver qu'*en entourant* ils *serrent*, qu'*en* INFLUANT ils *forcent*, qu'*ils veulent* tout *pour eux et* rien *pour ceux* qu'ils élèvent, que chez eux l'individu est purement *passif* et n'a pas *son action selon son espèce*, et avant tout qu'en matière d'éducation, il n'existe aucune différence entre la famille naturelle, voire même l'ensemble des choses créées, et une compagnie de religieux.

A ces conditions, M. Michelet raisonnera ; mieux vaut tard que jamais.

« Cérutti le dit assez nettement : *De même qu'on em-*
« *maillotte les membres de l'enfant pour leur donner une*
« *juste proportion, il faut dès sa première jeunesse em-*
« *mailloter pour ainsi dire sa volonté, pour qu'elle con-*
« *serve dans tout le reste de sa vie une heureuse et salu-*
« *taire souplesse.* » La citation est de M. Michelet (p. 66).

M. Michelet s'indigne et oublie qu'il vient de s'extasier en présence de l'éducation maternelle. La citation est au moins maladroite ; elle forme, dans la thèse de M. Michelet, un contresens. Cérutti compare précisément l'éducation maternelle à celle des Jésuites, et M. Michelet prétend que ces deux genres d'éducation diffèrent de tous points. Je ne me trompe pas.

Quelle est donc la conduite des mères ?

Pour mille raisons éminemment sages, elles *emmaillottent* les pauvres petits membres tout délicats et tout fragiles de leurs enfants ; pour des raisons analogues, et quelquefois par le fait même, elles *emmaillottent* leur volonté. Libres d'agir, les membres, sans cette inappréciable sauvegarde, pourraient s'abandonner à des mouvements dangereux, se blesser continuellement, se déformer à

jamais. Ainsi est-il de la volonté naissante : elles la protègent en modérant son action contre les accidents extérieurs qui la briseraient, et des déviations qui ne sont que trop naturelles. Elles entourent, elles INFLUENT, elles *emmaillotent* sans *serrer;* elles *forcent*, quoi qu'en dise M. Michelet, elles *forcent* doucement, amoureusement, nécessairement.

D'accord, mais M. Michelet prétend que les Jésuites *serrent*, puisqu'ils demandent que l'homme soit dans les mains des supérieurs *comme un bâton, comme un cadavre*; et *serrer!* voilà le crime (page 66).

Sur cette objection réchauffée, Cérutti s'expliquait ainsi :

« Ce qu'on dit de plus fort contre une pareille obéissance, « se réduit à soutenir qu'elle est également contraire aux « principes de la loi naturelle, aux lumières de la raison, « à l'honneur de la divinité.

« Sectateurs de la loi naturelle, vous jugez que l'obéis- « sance des Jésuites lui est contraire. Serait-ce purement « en qualité d'obéissance? Celle que les sujets rendent à « leurs princes, celle que les soldats rendent à leurs offi- « ciers, celle que les peuples rendent à leurs magistrats, « celle qu'un fils rend à son père, celle qu'un serviteur rend « à son maître, seraient donc toutes contraires à la loi natu- « relle? Détrompez-vous : du sein de la nature sortent en « foule des Principes de supériorité et des liens de dépen-

« dance ; il est dans la nature que la force commande à la « faiblesse, que le talent gouverne l'incapacité, que le savoir « dirige l'inexpérience, que le petit nombre cède au plus « grand nombre ou à CEUX QUI LE REPRÉSENTENT, « que l'homme révère son auteur et ceux qui en sont l'i- « mage sur la terre. Rompez donc tous les liens dont l'as- « semblage et les rapports produisent l'harmonie sociale ; « détruisez la grande chaîne qui embrasse, réunit et su- « bordonne tout le système des êtres ; renversez l'ordre de « l'univers et la gradation de la nature, en soutenant que « toute obéissance, toute dépendance lui est contraire ; ou « avouez que celle des Jésuites ne l'est pas en qualité de « simple obéissance.

« Le serait-elle en qualité d'obéissance servile? il est « évident que la loi naturelle réprouve tout esclavage, « mais est-il évident que l'obéissance des Jésuites en soit « un?

« L'esclavage est un joug involontaire : l'obéissance des « Jésuites est un joug qu'on ne leur impose pas, mais qu'ils « s'imposent eux-mêmes.

« L'esclavage est l'effet de la naissance ou de la con- « quête : l'obéissance des Jésuites est l'effet du choix et « du penchant.

« L'esclavage est le rapt ou la vente, et par là la priva-

« tion de la liberté ; l'obéissance des Jésuites en est le don,
« l'hommage, et par là la jouissance.

« L'esclavage est une soumission rendue à un homme
« qui force au lieu d'accepter ; l'obéissance des Jésuites
« est une soumission promise à Dieu qui accepte au lieu
« de forcer.

« L'esclavage ne donne aucun droit à des remontrances,
« les despotes n'en souffrent point ; l'obéissance des Jé-
« suites leur conserve ce droit, et l'*Institut* l'autorise (1).

« L'esclavage est toujours subit, imprévu : c'est l'ou-
« vrage de quelques moments, de quelques jours ; l'obéis-
« sance des Jésuites n'est ni imprévue ni subite : elle
« leur laisse avec la liberté du choix deux ans d'attente et
« dix ou douze d'épreuves.

« L'esclavage n'a point de lois fixes ; il n'a aussi ni
« adoucissement certain, ni bornes prescrites : l'obéissance
« des Jésuites reconnaît des bornes qu'elle ne laisse point
« passer, des adoucissements que tout lui assure, et des
« lois qui ne peuvent cesser qu'avec elle.

« L'esclavage est le supplice de l'esclave, puisqu'il ne
« désire rien tant que de briser ses fers ; l'obéissance des

(1) Nec tamen idcircò vetamini, si quid fortè vobis occurrat à superioris sententiâ diversum, idque vobis (consulto suppliciter Domino) exponendum videatur, quominùs id ad superiorem referre possitis. Epist. S. Ignatii *de virtute obedientiæ*, page 165, vol. 2.

« Jésuites fait leur bonheur, puisqu'ils ne craignent rien « tant que de rompre leurs liens.

« L'esclavage enfin n'a pour but que l'intérêt de celui « qui commande à l'esclave ; l'obéissance des Jésuites a « pour but, avec l'intérêt et la gloire de Dieu pour qui on « obéit, l'intérêt et le salut de celui qui obéit...

« Donc, l'obéissance des Jésuites n'est pas un esclava- « ge, etc.

« L'obéissance des Jésuites n'est pas non plus contraire « à la raison. La raison veut que, dans toute société, l'in- « térêt personnel soit immolé à l'intérêt public le plus « promptement, le plus universellement, le plus parfaite- « ment qu'il se pourra... Par l'intérêt personnel, on doit « entendre la volonté particulière ou la passion ; par l'in- « térêt public, la volonté générale ou la loi. Immoler sa « volonté particulière et sa passion à la volonté générale « ou à la loi, c'est lui obéir; mais on ne peut obéir à la « loi sans obéir aux supérieurs qui en sont ou les insti- « tuteurs ou les représentants ou les organes. Donc, etc.

« *Mais une obéissance aveugle !...* L'*Institut* ne dit pas « une obéissance aveugle, mais *en quelque sorte aveugle* : « *cœcâ quádam obedientiâ*. L'*Institut* veut que l'inférieur « commence par regarder si, sur la route qu'on lui trace, « la religion et le devoir élèvent quelque barrière : n'en « élèvent-ils aucune, l'*Institut* veut qu'élancé prompte-

« ment dans la carrière, l'inférieur la parcoure presque « en aveugle, c'est-à-dire en détournant ses regards des « objets qui l'environnent, pour les fixer uniquement sur « le terme où il tend; c'est là le vrai sens de ces mots *en « quelque sorte aveugle* ; ils signifient une promptitude « et une attention qui exclut toute distraction et tout « délai, mais non tout examen... Voyez les restrictions: « l'inférieur examinera si l'obéissance est conforme à la « justice; il examinera si elle l'est à la charité: *omnibus « in rebus ad quas potest cum charitate se obedientia ex- « tendere* ; au devoir : *ubi Deo contraria non præcipit « homo,... ubi non cerneretur peccatum....* c'est donc au « moment où l'on vient de s'assurer que l'ordre du supé- « rieur est légitime, que l'on vient de se convaincre qu'il « doit être suivi. Donc, etc. »

« L'obéissance des Jésuites n'est pas contraire à l'hon- « neur de la divinité... Serait-ce un sacrilège de *voir « Jésus-Christ dans son supérieur ?* mais Jésus-Christ « lui-même veut que nous l'envisagions dans tous les « hommes, dans le dernier des hommes (1); de sacrifier « en quelque sorte *la raison et la volonté*, le plus beau « présent et l'image de la divinité ? mais Jésus-Christ nous « dit qu'à moins que nous ne devenions semblables à de

(1) Mat. c. 25.

« petits enfants qui ne doivent point avoir de volonté,
« nous ne serons jamais ses vrais disciples...

« C'est donc un sacrilège qu'ordonnait Saint-Paul
« lorsqu'il disait aux Ephésiens : *obéissez à vos supérieurs*
« *temporels comme à Jésus-Christ* (1)?

« C'est donc un sacrilège que prescrivait saint Basile,
« lorsqu'il exigeait de chaque inférieur, pour les ordres
« de son supérieur, une plénitude de consentement et
« d'adhésion presque égale à celle qu'on a pour les dog-
« mes de la foi (2); un sacrilège que prescrivait saint Be-
« noit au chapitre 5 de sa Règle, et surtout au chapitre 68,
« où il prescrit l'obéissance même dans les choses impos-
« sibles; un sacrilège enfin que prescrivaient saint Augus-
« tin, *Regl. et Const. pour les relig. Ursulines*, chap. 2.

« Saint Bonaventure *Tract. de gradibus virtut.* ch. 2,
« et au chapitre 60 de la *vie de saint François*, dit que
« pour être vraiment obéissant, *il faut être comme un*
« *cadavre qui se laisse toucher, remuer, manier sans au-*
« *cune résistance* (3); et saint Bernard, *lib.* 3, *discip.*

(1) Eph. 6-5.

(2) Serm. 2. De Instit. monach. *circà finem.* Le même saint Basile compare les religieux obéissants à des brebis qui se laissent conduire par les pasteurs; il dit ailleurs que les religieux doivent être entre les mains de l'abbé comme la cognée dans celles du bûcheron. *Basil.* in const. monach. c. 18 et 12.

(3) Cérutti observe que le *cadavre* de saint Bonaventure a servi de modèle à celui de saint Ignace.

« *præcept.*, dépeint ainsi le religieux honnête et obéissant :
« *Il ignore les délais, il fuit le lendemain, ses yeux sont*
« *prêts à voir, ses oreilles à entendre, sa langue à parler,*
« *ses mains à travailler, ses pieds à marcher ; il met toute*
« *son attention à connaître la volonté de celui qui com-*
« *mande. Serm. de obed. const. c. 1 reg.* 3. Saint Bernard
« dit encore que le religieux, comme saint Paul terrassé
« sur le chemin de Damas, ne voit rien quoiqu'il ait les
« yeux ouverts, ne juge rien par lui-même. *Serm. 77 de*
« *convers. S.* Paul, et *Tract. de vitâ sol.*

« Enfin était-ce donc un sacrilège que ce que prescri-
« vaient d'une voix unanime, saint Bruno, *Ann. ord. car-*
« *thus.* lib. 1. c. 8, page 71 ; saint Fulgence, voir *Surius*
« *in vitâ sancti Fulg.* t. 1. *Mens. Jan.* ; saint Grégoire-
« le-Grand, lib. 2. c. 4 ; saint Jérome, *Epist. ad. Rustic.* ;
« saint Thomas, *Prima Secundæ,* quœst. 13, art. 5. *ad.* 3;
« les fondateurs de l'ordre de Grammont, des Prémontrés,
« des Trinitaires, des Carmes, etc., etc. ; saint François
« de Sales, saint Vincent de Paul, et bien d'autres, et tous
« les maîtres de la vie spirituelle, et les plus savants ca-
« nonistes, tels que Van Espen *de obedientiâ cœcâ,* Cabas-
« sut, etc., etc., et les papes, et les conciles qui ont ap-
« prouvé les ordres religieux assujettis par leur règle à
« cette obéissance, et la France qui les a tolérés plus de
« dix siècles, et l'Église universelle en canonisant une foule

« de saints religieux qui ont ou prescrit, ou recommandé,
« ou pratiqué une pareille obéissance? »

Il est possible que M. Michelet dédaigne cette manière d'argumenter comme superficielle et dépourvue de toute *philosophie de l'histoire*. Pour moi qui aime la clarté, l'évidence, les citations précises, les conséquences rigoureusement déduites, et le bon français, je m'en contente.

En ce qui concerne le *bâton* et le *cadavre*, ce n'est pas le jésuitisme, c'est M. Michelet que je trouve arriéré, sinon quelque chose de plus, lorsque, affectant d'ignorer ou ignorant peut-être le sens naturel de ces expressions et les incontestables définitions qu'en ont données beaucoup d'auteurs très-connus, il le torture et le viole effrontément, comme il a fait et va faire encore.

M. Michelet se pose encore une objection : « Mais,
« diront-ils, *si la volonté* seule est *annulée* et que les au-
« tres facultés y gagnent, n'y a-t-il pas compensation? »

A quoi pensez-vous, M. Michelet? qui vous accorde que la volonté soit *annulée* par l'obéissance? Les Jésuites disent au contraire qu'elle est *dirigée* par ce moyen, *développée, garantie, fortifiée, vivifiée;* et c'est ainsi qu'ils soutiennent que *les autres facultés y gagnent*.

Il ne s'agit pas de *compensation,* mais de rapports intimes entre les facultés humaines dont la principale est la volonté, génératrice de toutes les autres; et, suivant la pensée de l'Institut, ce qu'on veut que soient ces dernières, on doit faire en sorte que la volonté le soit, comme on épure les eaux d'un fleuve dans la source qui le produit.

Les Jésuites ne *crèvent* pas *l'œil gauche pour que l'œil droit en ait la vue plus nette* : ils ne crèvent rien ; ils n'admettent ni *des bœufs qui ne sont que viande,* ni des *moutons qui ne sont que suif,* ni *d'élégants squelettes de chevaux montés par des nains à qui on défend de grandir* (page 68); et ces monstrueuses similitudes ne figurent ici que pour la satisfaction de votre imagination dévergondée.

Sur ces entrefaites, M. Michelet se donne des airs provocateurs ; « Prouvez, s'écrie-t-il, que les facultés y ont gagné » et, comme il est en droit de supposer que les Jésuites n'ont rien à répondre, il s'écrie : « Où sont vos illustres depuis trois cents ans? » (même page.)

Décidément ce n'était ni distraction, ni boutade; M. Michelet se persuade très-bien et très-fort que l'ordre des Jésuites n'a pas produit, *depuis saint Ignace, un homme.* Il y reviendra, et nous y reviendrons aussi.

Mais, sous peine de ne plus faire un pas, me voici dans

l'obligation de me placer à son point de vue, et de supposer, comme d'ordinaire, pour discuter ses conséquences, que nous sommes, lui et moi, d'accord sur son principe.

Donc les Jésuites sont convaincus des *monstruosités* etc.

Or, « pour faire ces choses monstrueuses, il a fallu un « art monstrueux : (page 68). l'art de tenir les hommes « *ensemble,* et pourtant dans *l'isolement,* unis pour l'ac- « tion, *désunis* de cœur, concourant au même but tout « en se faisant la guerre. »

M. Michelet distingue trois moyens d'*isolement* : (p. 69)

1° De laisser les inférieurs dans l'ignorance complète de ce qu'on leur révélera aux degrés supérieurs ; 2° De les mettre en défiance les uns à l'égard des autres ; 3° De compléter ce système *artificiel* par des livres spéciaux.

A l'égard du premier moyen, M. Michelet nous indique le 27e article des *Regulæ communes,* ainsi conçu : *nemo, præter eos qui à superiore deputati fuerint, loquatur cum iis qui in primâ probatione versantur :* que personne, excepté ceux qui auront été députés par le supérieur, ne parle avec ceux qui sont aux premières épreuves.

Comme s'il n'en était pas de même dans toutes les réunions d'hommes organisées !

Comme si M. Michelet ne savait pas que, dans les collèges même, divisés par catégories, des mesures de pru-

dence interdisent toute communication entre la petite et la moyenne, entre la grande et celles-ci!

Comme si l'ordre le plus rigoureux n'était pas une chose essentielle en pareil cas, pour faciliter la surveillance, et le dirai-je? une chose exigée par les mœurs et le soin d'une bonne renommée!

Comme s'il ne convenait pas de réunir ceux qui se rapprochent naturellement par le dégré de leur initiation religieuse, et leurs études, et leurs goûts, et leur âge!

Comme s'il n'était pas évidemment à craindre que de ces communications trop faciles ne s'ensuivit la confusion des pensées et des personnes, avec des familiarités inconvenantes et inévitables, des distractions fatales à la vocation, des ennuis de son état présent, des confidences indiscrètes et d'autant plus dangereuses qu'elles seraient faites à la hâte et sans discernement!

Comme s'il était possible d'appeler *isolement* une distribution ou classification par groupes nombreux, distribution normale, observée partout, indispensable!

Ce n'est pas tout.

De cette gigantesque interprétation, M. Michelet conclut que les postulants « vont à l'aveugle d'un degré à « l'autre et comme s'ils montaient dans la nuit » (p. 69).

Il suffit de traduire : attendu que les postulants, pour bien apprendre ce qu'ils vont faire en passant d'un degré à un

autre, n'ont pas d'autre ressource que de s'en informer auprès de ceux qui sont plus avancés; attendu qu'à défaut de ceux-ci, leurs supérieurs ne leur en diraient rien ou les tromperaient, que les règles ne sont pas entre les mains de tout le monde, et qu'eux-mêmes, les postulants, ne sont pas forcés de les savoir autant que possible par cœur; considérant qu'il en est ainsi, M. Michelet déclare que ces pauvres postulants se laissent embaucher comme des brutes, sans comprendre ce qu'ils font.

Je n'ajoute mot; et j'examine le deuxième moyen qui repose tout entier sur le 20e article des *Regulæ communes* : *Qui gravem tentationem alicujus noverit, superiorem admoneat, ut et ipse, pro paternâ in suos curâ ac providentiâ, convenienti remedio possit occurrere* : que celui qui saura que quelqu'un souffre une grave tentation, avertisse le supérieur, afin que le supérieur, en vertu de sa charge et de sa sollicitude paternelle pour les siens, puisse aller au-devant du mal par un remède convenable.

Alors même que cet article serait la consécration d'une sorte *d'espionnage*, les postulants, à mon avis, n'auraient pas encore *de machinisme*.

Il était en leur pouvoir, je le répète, de rejeter ou d'embrasser un état, qu'ils avaient essayé pendant longtemps avec ses lois, ses coutumes, et son *espion-*

nage; interrogentur (qui admitti petunt in societatem) num manifestare sese invicem sint parati, debito cum amore et charitate, ad majorem spiritûs profectum : Que ceux qui demandent à être admis dans la Société soient interrogés sur le point de savoir s'ils sont prêts à se manifester mutuellement avec l'affection et la charité nécessaires, *pour le plus grand progrès possible de l'esprit* (1).

Ainsi prévenus, les postulants sont entrés dans la Société ; j'y vois un acte d'homme libre.

Ils ne s'en plaignent pas, ils s'y complaisent : que leur voulez-vous ?

Mais la règle n'établit pas, que je sache, l'*espionnage*.

Elle ordonne à chaque Jésuite de déférer, *avec toute la charité requise*, les fautes dont il pourra être témoin.

Pourquoi? parce qu'effectivement, dans un corps le corps est tout, les parties ne sont rien que par rapport au corps. Le miracle des sociétés religieuses, c'est d'avoir fait fonctionner, sans les asservir, des libertés individuelles au profit d'une liberté générale supérieure. L'étincelle se mêle à la flamme, lui donne sa part de chaleur, de lumière, d'activité, sans rien perdre d'elle-même : elle sem-

(1) Exam. cap. 6. parag. 8. *Ut meliùs superior possit ordinare ac prævidere quae corpori universo Societatis conveniunt.* Exam. c. 4 § 35. — Afin que le supérieur puisse mieux régler et prévoir les choses qui conviennent à tout le corps de la Société.

ble s'effacer et luit davantage, mourir et elle vit plus que jamais. J'ai prouvé qu'en subordonnant sa volonté à des institutions qu'il connaît, le Jésuite ne se conduit pas comme un esclave; des chaînes demandées, sont-ce des chaînes? « Même pour se soumettre, il faut être libre, dit « M. Michelet lui-même: pour se donner, il faut être à « soi. » (page 77.)

Or le Jésuite, conséquent avec lui-même, s'efforcera d'entrer autant que possible dans l'harmonie de la Société. Toutes choses qui s'opposeraient chez lui à cette *unification*, il les réformera, de quelque manière que ce soit, pourvu que la conscience n'y fasse point obstacle. Il se dira : l'ordre, pour une société quelconque, et pour la mienne particulièrement, est la condition première et fondamentale de la vie. Est-il utile, pour l'ordre, que l'article 20 des *Regulæ communes* trouve son application dans ma personne? Cet article n'impose-t-il pas des obligations mauvaises en soi? et la réponse viendra d'elle-même :

« Il faut des censeurs, dit Montesquieu, dans tout gouvernement dont le principe est la vertu. Ce ne sont pas seulement les crimes qui détruisent la vertu, mais encore les négligences, les fautes,... des exemples dangereux, des semences de corruption, ce qui ne choque pas les lois mais les élude, ce qui ne les détruit pas mais les affaiblit. » *Es-*

prit des lois, liv. 5, c. 19. Et ailleurs : « A Rome, il était permis à un citoyen d'en accuser un autre; cela était établi selon l'esprit de la république, où chaque citoyen doit avoir pour le bien public un zèle sans bornes. » Et ailleurs : Selon les lois de Platon, ceux qui négligent d'avertir les magistrats des fautes qui se commettent dans la république, doivent être punis comme complices. (*Liv.* 9.)

Tous les fondateurs d'Ordres partageaient, aussi bien que saint Ignace, la manière de voir des anciens.

Saint Dominique dit que chacun doit rapporter au supérieur ce qu'il aura vu ou entendu; *ne vitia occulentur prælato suo, quilibet denuntiet quæ viderit.* (Const. frat. præd., c. 13.

Je lis dans les Constitutions des Frères mineurs : *Nullus Frater dogmatizet vel teneat quòd, cùm aliqui sunt socii in crimine, non tenetur alter alterum revelare superiori, qui potest ac debet prodesse et animarum periculis præcavere. Nam ex sententiâ Bonaventuræ et magistrorum ordinis, etc., etc., definitum est quòd hæc doctrina est pestifera et in destructionem Ordinis* : qu'aucun frère ne dogmatise et ne soutienne que, si quelques-uns de ses compagnons sont en faute, l'un n'est pas tenu de révéler l'autre au supérieur, qui peut et doit servir les ames et les prémunir contre le danger. Car, d'après le sentiment de Bonaventure et des maîtres de l'ordre, il a été défini que

cette doctrine est une peste et occasionnerait la destruction de l'Ordre. (Cap. 7.)

Saint Thomas, *Quod*, 110, *part. ult.*, et une multitude de maîtres de la vie spirituelle ont tenu le même langage.

Il est bon d'observer en passant que, si l'ancienne censure et l'article 20 des *Règles communes* procèdent du même principe d'ordre et de tranquillité publique, les législateurs payens et les fondateurs de sociétés religieuses diffèrent essentiellement sur le reste.

A Rome et à Athènes, la délation était imposée au citoyen, qu'il le voulût ou non, par le seul fait de son existence; ici la dénonciation ne devient obligatoire qu'en raison d'un pacte mûrement examiné et librement consenti.

A Rome et à Athènes, la délation naissait trop souvent des plus ignobles passions, de l'appétit du gain, des rancunes politiques, etc., etc.; ici le dénonciateur n'a rien à attendre que la satisfaction du devoir accompli.

Là c'est une accusation en forme de guet-à-pens; ici une simple admonition toujours facile à prévoir.

Jusqu'à quel point l'accusation faisait ses preuves, servait avec intégrité la conscience sociale, et avait pour but le bien du citoyen dénoncé; on ne le sait guère. L'admonition est réglée, limitée par des conditions rigoureuses; elle ne doit rien exprimer qui ne ressente la

charité la plus sincère, *debitâ cum charitate et amore ;* elle doit garder à l'égard de tout autre que le supérieur un secret éternel, et ne peut provoquer de la part de ce dernier que des observations douces, une vigilance plus particulière, des soins plus paternels ; et son auteur s'expose aux plus graves châtiments s'il est convaincu de mensonge, s'il est DÉLATEUR, disent les Règles. *Censuit congregatio illos omnes qui, seu scripto seu verbo, falsum alteri crimen imponerent, sive id temerè et ex inanibus suspicionibus, sive ex aliâ quâpiam minùs probatâ causâ facerent; eosque etiam qui graves nostrorum defectus occultos, aliis quàm superioribus aperirent, graviter severèque, pro delicti gravitate puniendos... ut horum exemplo reliqui à simili culpâ terreantur, et innocentia unicuique sua apud omnes constet. Quòd si qui auctores ipsos manifestare recusaverint, pro ipsis auctoribus habendos, eâdemque pœnâ mulctandos.* Cong. 7. Décret. 12.

Une chose ravissante serait que M. Michelet me fît un crime de ressasser des arguments vieux de trois siècles. Qu'il montre les dents des siens, qu'il ose les garantir tout neufs ; qu'il me défie de les trouver, si peu qu'il en ait, dans mille bouquins déchiquetés et terreux.

Mais nous sommes loin du troisième moyen d'isolement

qui est de *mettre sous les yeux des postulants des livres spéciaux* (page 69).

« Ces livres, dit M. Michelet, leur montrent le monde « sous un jour entièrement faux, de sorte que, n'ayant « aucun moyen de contrôle, ils se trouvent comme à ja- « mais murés dans le mensonge. » (page 69.)

Je traduis encore : Pour les isoler, on leur donne des livres spéciaux; — comment cela les *isole*-t-il? — c'est tout simple : d'abord ils n'ont aucun moyen de contrôle, et ils sont nécessairement idiots; — et après? — après? ils se trouvent *murés dans le mensonge*, à savoir dans les inévitables erreurs dont les pénètrent ces *livres faux;* et, une fois *murés*, on ne peut nier qu'ils soient *isolés*.

O philosophie de l'histoire, tu parles bien!

Quoi qu'il en soit, examinons les *livres faux*.

Les *livres faux* qui *murent* et qui *isolent*, ce SONT : « *l'Abrégé d'Histoire de France*, du P. Loriquet (édi- « tion de 1845) in-12, livre depuis longtemps répandu par « millions en France, en Belgique, en Savoie, en Piémont « et en Suisse, » (page 69) (1).

(1) A ces fins qu'on n'en doute, M. Michelet complète son indication : *imprimé à Lyon, chez Louis Lesne, imprimeur-libraire, ancienne maison Rusand* (même page.)

« Après l'avoir purgé des mots ridicules qui ont rendu « célèbre le nom de l'auteur(1), *ils* ont laissé les blasphèmes « contre la France... Partout le cœur anglais... les Anglais « eux-mêmes se sont montrés moins Anglais, car, en ra- « contant qu'à Waterloo les débris de la garde impériale « ne voulurent pas se rendre, le P. Loriquet ajoute : *On « vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entretuer « sous les yeux des Anglais.* » (page 70.)

Au fait, il faut être bien *anglais* pour *ajouter* cela !... *Cela* du reste me paraît fort *isolant !!!*

« Malheureux, fait M. Michelet, que vous con- « naissez peu la génération héroïque que vous calomniez « au hasard !... Ah ! ils ont été *doux*, doux, les forts !.... « Taisez-vous sur tout *cela !*.... La France vous dirait : « ne touchez point à mes morts ! Prenez garde, ils ne « sont pas *si morts* que vous pensez ! »

Et puis, c'est fini ; les Jésuites sont on ne peut plus obligés de reconnaître maintenant qu'ils donnent une éducation contre nature.

M. Michelet va faire voir leur stérilité.

(1) Par exemple de ceux-ci qui n'y furent jamais : *Le marquis de Bonaparte, général en chef des armées de S. M. Louis XVIII.*

—

Cette troisième leçon fut interrompue à plusieurs reprises ; l'auteur a pris soin de marquer les passages sifflés ou applaudis, en exagérant, malgré lui sans doute, les derniers, et avec si peu d'attention que souvent on ne peut saisir l'à-propos des parenthèses :

Cependant, à l'en croire, c'étaient ses amis qui le sifflaient, et les Jésuites qui applaudissaient, « moyen, observe-t-il, « *tout-à fait conforme à ce que nous venions d'enseigner « sur les Jésuites* : il consistait à étouffer la voix du pro- « fesseur, non par des sifflets, *mais par des bravos* (page « 75) ; manœuvre peu *française* (même page) ; les inter- « rupteurs avaient justement *murmuré* aux passages les « plus *religieux !* » (même page).

Il nous raconte ensuite comme quoi l'auditoire a boxé vivement. Il donne copie d'une lettre qu'il adressa au *Journal des Débats* sur ces particularités fâcheuses ; et, comme ses *adversaires ont pu voir qu'il y aurait péril à continuer leurs manœuvres*, il compte pour l'avenir sur une inaltérable sérénité.

QUATRIÈME LEÇON.

—

Liberté, fécondité. Stérilité des Jésuites.
(27 mai 1843.)

La leçon quatrième s'ouvre par un éloge assez correctement écrit de la liberté.

« Vertu merveilleuse de la liberté ! s'écrie M. Michelet, « le plus libre des siècles, le nôtre, s'est trouvé aussi le « plus harmonique. »

Harmonique doit vouloir dire quelque chose :

Comme de juste, *harmonique* veut dire que notre siècle s'est développé *non par écoles serviles, mais par cycles.*

Cycles doit vouloir dire quelque chose :

Donc « les cycles sont de grandes familles d'hommes « indépendants qui, sans relever l'un de l'autre, vont « pourtant en se donnant la main : en Allemagne, le cycle « des philosophes, des grands musiciens; en France, ce- « lui des historiens et des poètes, etc., etc. » (page 78.)

Où sont les philosophes et grands musiciens d'Allemagne, les historiens et poètes de France, qui, sans relever l'un de l'autre, se donnent la main? Je demande si les *cycles*

n'existèrent jamais en d'autres siècles que le dix-neuvième. Je divague... Mais je suis M. Michelet.

M. Michelet dit encore : « c'est *justement* lorsqu'il n'y avait plus d'ordre religieux et plus d'école, que, *pour la première fois*, ont commencé les *cycles*, c'est-à-dire ce « grand concert où chaque nation *en soi* et toutes les « nations entre elles se sont accordées » (page 79). En quoi, *accordées* ? Pourquoi *justement ?* Comprenez-vous ?

N'importe.

« Le moyen-âge, moins libre, n'eut pas *cette* noble « harmonie. Il en eut du moins l'espoir et comme l'ombre « prophétique dans les grandes *associations*. » Lesquelles ?

Ces *grandes associations* devaient, ce me semble, lui présager le contraire, si M. Michelet n'a pas fait une bévue en disant deux lignes plus haut (page 76) ; c'est *justement lorsqu'il n'y avait plus d'association que la liberté a dû produire l'harmonie* ou *les cycles des nations en soi et de toutes les nations entre elles*. Comment les associations sont-elles et l'espoir et la négation de l'humanité ?

Pour exemple de ces grandes associations « *qui, bien que dépendantes, furent des libertés par rapport aux temps antérieurs* (page 79), M. Michelet nous cite deux fondateurs d'ordre.

« Saint Dominique et saint François, dit-il, tirant le

« moine de sa réclusion, l'envoyèrent par le monde « comme prêcheur et pélerin. » (même page.)

C'est précisément ce qu'a fait saint Ignace.

Mais M. Michelet n'en pouvait convenir, puisqu'il voulait ajouter que « cette liberté nouvelle *du moine* versa *la « vie* par torrents » (même page), et que de leur côté les Jésuites versent *la mort*.

Il nomme donc saint Dominique et saint François ; puis laissant le dernier, il prouve *les torrents de vie* en question par « la foule de théologiens profonds, d'orateurs, de poètes, de peintres, de *hardis penseurs,* que donne saint Dominique, jusqu'à ce qu'il *se brûle lui-même, pour ne point renaître, sur le bûcher de Bruno* (1).

Certes, je ne conteste pas aux Dominicains l'honneur d'avoir produit beaucoup de grands hommes : le P. Touron, dans ses six gros volumes in-4, n'en a point épuisé la nomenclature ni exagéré l'importance; et M. Lacordaire pourrait bien trouver étrange qu'on le *brûle* si lestement, lui aussi, *sur le bûcher de Bruno,* lorsqu'il essaie,

(1) Bruno le dominicain, qui, après avoir apostasié et passé par tous les excès d'une vie crapuleuse et infâme, fut condamné à mort par l'Inquisition. (février 1600.)

non sans quelque succès, de ressusciter l'ordre en France (1).

Mais je conteste qu'il suffise, après un tel étalage, de citer saint Thomas, Roger Bacon, et l'auteur du *Dies iræ*, d'envoyer *se reposer le moyen-âge, qui l'a bien gagné, le bon ouvrier* (page 79), et de dire, au nom du siècle présent qui n'y consent pas du tout : Nous (2) *montrerons à notre juge nos grands ouvriers* LEIBNITZ et Kant, Ampère et Lavoisier, Beethoven et Mozart ; je nie même qu'il suffise de ces fanfaronnades pour convaincre les Jésuites d'être « restés les mains vides entre ces deux imposantes réu- « nions des génies du moyen-âge et des génies mo- « dernes. » (page 80.)

En copiant le jésuite Cérutti, M. Michelet pensait lui jouer un mauvais tour, à lui et à ses confrères. Le lecteur appréciera.

Cérutti, comme on sait, fit preuve, à l'époque de la

(1) Du reste, les Dominicains n'ont jamais cessé d'exister ; et M. Michelet qui confond toujours les accidents particuliers et les faits généraux, ne veut sans doute parler ici que de l'existence de l'ordre sur le sol français; en tous cas, je ne vois pas bien ce que vient faire ici la mor de l'apostat Bruno.

(2) M. Michelet et les siens.

première révolution, d'une assez grande liberté de penser : il abjura tout, et si bien, qu'ayant demandé aux comités s'il y avait encore quelque chose à abjurer, le président répondit : « Je ne vois plus guère que le *Coran*..... » Le président se trompait ; car il y avait de plus *l'Apologie des Jésuites,* que Cérutti n'a jamais reniée.

Eh bien donc, Cérutti, rencontrant sur son passage l'objection que renouvelle M. Michelet, la réfute de point en point par des faits.

Vous parlez d'orateurs? Il nomme Lingendes, Texier, La Colombière, Bourdaloue, Cheminais, La Rue, Scarga, Vieira, Segneri, Giroust, Bretonneau, Lombard, Dufay, Le Chapelain, Pallu, Segaud, Pérusseau, Neuville, Griffet, etc. etc. La liste n'est pas close jusqu'au P. Maccarthy, au P. de Ravignan.

De savants? Petau, Sirmond, Bollandus, Heschenius, Papebroc, Fronton du Duc, Lacerda, Delrio, Lacrarby, Pedruzzi, Piovene, Vitry, Hardouin, Souciet, Labbe, Briet, Germon, Garnier, Gretzer, Abram, Baltus, Menetrier, Tournemine, Colonia, Oudin, Frœlich, Kéri, Nicolaï, Zaccaria, Panel, Burriel, Lazzari, Cordara, Dechker, Gobil, Parennin, Sicard, Berthier, Brothier, etc., etc.

De mathématiciens? Clavius, Guldin, Tacquet, Deschales, Fournier, Grégoire de Saint-Vincent, Schall, Vier-

biest, Kœgler, Gerbillon, Grandami, Grimaldi, Riccioli, La Loubère, l'Hoste, Billy, Maire, Boscovitz, Ximenès, Riccati, Hell, Huberti, Pezenas, Beraud, etc., etc. La liste n'est pas close jusqu'au P. Moigno.

Vous parlez d'historiens? Mariana, le premier historien de l'Espagne, Bougeant, Strada, Maffei, Tursellin, Daniel, Dubalde, Le Comte, Bartoli, d'Orléans, Maimbourg, Verjus, Charlevoix, Balbinus, Martini, d'Avrigny, Duchesne, les auteurs de l'*Histoire de l'Église gallicane*, Berruyer, etc., etc.

De théologiens et de controversistes? Maldonat, Bellarmin, Masius, Cornelius à Lapide, Ribéra, Bonfrerius, Menochius, Viguier, Sanctius, Molina, Suarez, Lessius, Vasquez, Becan, Tirin, Tolet, Théophile Raynaud, Simonet, Benedetti, Scheffmacher, Seedorf, Edmond Auger, Cagliardi, Canisius, etc., etc. La liste n'est pas close jusqu'au P. Péronne et au P. Rosaven.

De littérateurs et de poètes? Perpinien, Cossart, Bouhours, Vavasseur, Rapin, La Rue dont Corneille admirait les poésies, Jouvenci, Commire, Frison, Vanière, Lefèvre, Folard, Porée, Brumoy, Giannetazi, Carpani, Lagomarzini, Masenius, Vallius, Sidronius, Sarbievius, Bencius, Nocetti, Ferrari, Sanadon, Baudory, Buffier, La Santé, André, Desbillons, Ducerceau.

Enfin vous parlez d'artistes, de *hardis penseurs* et de

philosophes, et je rencontre Arriaga, Fonseca, Perez, Scheiner, Kircher, Fabri, Cabral, Casati, Lana, Licutaud, Pardies, Gouye, Renaud, Castel, Paulian, Cahier, etc., etc.

Cérutti pouvait nommer de plus les élèves des Jésuites : Condé, Luxembourg, Richelieu, Fléchier, Larochefoucauld, Bossuet, Fénelon, Huet, Fleury, Belzunce, Lamoignon, Les Talon, Pothier, Montesquieu, Maupeou, Juste-Lipse, Descartes, Corneille, Rousseau, Molière, Fontenelle, Buffon, Voltaire, La Condamine, etc., etc.

Arrêtons-nous. Pour un homme qui jette à la face de ses adversaires deux ou trois noms incontestés et tout-à-fait en dehors de la question, pour des assertions puériles et vagues, surannées et sans nul sens possible, c'est assez, c'est trop.

Voltaire, aussi indépendant peut-être et aussi avisé que M. Michelet, a dit : « Il y eut parmi eux des savants, des hommes éloquents, des génies ! » (1).

Entendez-vous? *des* GÉNIES; et vous écrivez, vous : *beaucoup d'hommes de mérite et de science,* ce qui est déjà une contradiction, mais *pas un homme de génie* (page 89); vous aviez dit en toutes lettres PAS UN HOMME !!!

(1) Dictionnaire philosophique, art. *Jésuite.*

Et le monde n'avait pas besoin de Voltaire pour le savoir.

M. Michelet répond qu'*il ne s'agit pas ici de montrer un bon prédicateur*, Bourdaloue, *et un philosophe ingénieux*, Buffier.

D'abord, nous en montrons cent, nous pourrions en montrer mille.

Et puis, vous êtes bien difficile, mon cher Monsieur; Bourdaloue n'est qu'un *bon prédicateur!* et non un grand orateur, n'est-ce pas? Qu'est-ce donc alors que l'éloquence? Où sont les grands orateurs, les orateurs de génie, selon vous? Madame de Sévigné est bien *bête*, et aussi les gens de l'époque, et tous ceux qui vinrent après eux, et l'abbé Maury, et La Harpe, et M. de Châteaubriand, et M. Villemain, qui, à ce titre, placent quelquefois Bourdaloue au-dessus de Bossuet lui-même. Ainsi, la vigueur des pensées, l'irrésistible puissance de la logique, la savante combinaison des parties, une marche rapide et calme, impérieuse et tempérée tout à-la-fois, la simple et magnifique économie du style, une rectitude inouïe de jugement, une riche et prudente imagination, une érudition vaste et sage, tous ces avantages réunis ne sont pas de l'éloquence, et ne caractérisent au plus que le *bon* prédicateur! Visitez donc, mon cher Monsieur, vos *associations*

ou cycles quelconques, et vos universités, et *montrez-moi* l'égal de Bourdaloue.

Buffier, par conséquent, n'est aux yeux de M. Michelet, qu'un *philosophe ingénieux*. Buffier n'est pas, que je sache, la personnification de la philosophie chez les Jésuites, malgré les réels progrès qu'il a fait faire à cette science, sa belle méthode et la délicieuse netteté de ses idées. Au reste, je veux qu'il ne soit qu'un *philosophe ingénieux*, et, dans cette supposition, je demande quel philosophe a été autre chose, parmi les *hommes* de M. Michelet? En étudiant, moi aussi, les penseurs allemands, j'ai toujours été frappé de l'analogie qui existe entre leurs productions et les Niebelungen, l'Edda, toutes les nuageuses théogonies du Nord: même caractère logique, même physionomie littéraire. Ils rêvent plus en effet qu'ils ne combinent; ils ont moins des principes que des vues ou plutôt des visions; ils ne marchent pas, ils s'enveloppent du premier système indécis qui les flatte, se laissent aller aux onduleux et bizarres caprices de leur imagination, s'y bercent voluptueusement, sans nul souci des enthymèmes et des syllogismes, et se trouvent en définitive avoir fait de la poésie philosophique ou, si l'on veut, de la philosophie ingénieuse. Il n'y a que des exceptions infiniment rares, encore ne regardent-elles que des érudits

comme le docteur Strauss si bien réfuté par M. l'évêque de Maroc.

Les philosophes chrétiens et catholiques en général n'ont pas évité cette qualité d'*ingénieux*, persuadés qu'ils étaient d'ailleurs que, loin d'exclure le génie et l'utilité, l'*ingénieux* en était la condition la plus essentielle. La philosophie n'est en ce sens qu'une chose ingénieuse.

Au reste, les Jésuites remercieront M. Michelet de leur fournir une excuse : « ce qu'ils ont à dire, observe-t il, « c'est qu'étant venus aux temps du combat, ils ont plus « agi que créé. » (page 80.)

Toutefois l'excuse ne signifie rien : en admettant que les mots *agi que créé* se puissent traduire par ceux-ci : *agi que pensé*, et que l'un est possible sans l'autre, on a vu et on verra que les Jésuites ont fait surabondamment l'un et l'autre.

« *Peu* pour la littérature, ajoute M. Michelet, rien « pour l'art, » et voici la preuve : c'est que, « à partir de « Mignard, il y a une peinture fardée, vieille coquette qui « s'en va toujours pâlissant (p. 81); » c'est que «Le Pous- « sin, lorsqu'on lui reprochait de représenter Jésus-Christ « sous une figure austère, disait sèchement : *Notre-Sei- « gneur n'a pas été un père Douillet.* » Or, Mignard était

Jésuite apparemment, et le père Douillet aussi ; donc les Jésuites n'ont *rien* fait *pour l'art*.

Et même, M. Michelet va plus loin. Les Jésuites ne sont pas les auteurs de leurs ouvrages « non, s'écrie-t-il, ce « ne sont pas là vos œuvres. » (page 81.)

M. Michelet veut dire qu'ils en ont fait *d'autres qu'il faut montrer* (même page) : leurs histoires.

Mais vous les aviez rangées parmi leurs productions qui ne sont pas leurs œuvres?—Tant pis.

« Leurs histoires sont toujours suspectes. Les Daniel et les Mariana auraient voulu être véridiques, qu'ils ne l'auraient pu. » (Même page.)

J'accepterais cette dernière observation comme générale. Rousseau appelait l'histoire une *fable convenue*, et il avait ses raisons. Il est rare que les intérêts de parti, les intérêts personnels, la crainte, le défaut d'études, de pénétration, de patience, d'informations exactes, ne se fassent pas sentir plus ou moins chez l'écrivain. Depuis l'invention de l'imprimerie surtout, la pensée a tellement multiplié ses moyens de manifestation, ils sont si faciles et si complaisants, qu'à la même heure, sur le même fait actuel, on peut le plus impunément du monde offrir mille versions opposées et contradictoires. M. Thiers et M. Cabet se

tournent le dos en racontant une révolution contemporaine; et de deux journaux que la mode me pousse à lire, l'un m'affirmera demain qu'aujourd'hui M. Michelet a donné des symptômes de bon sens, l'autre qu'il a réédité son livre des *Jésuites*. La paresse, l'ennui, la distraction, l'insouciance, le dégoût, que sais-je? l'habitude fait que ceux-là même qui sont en position de réclamer ne réclament pas, et tout cela s'accrédite, et je souhaite à nos descendants une furieuse dose de discernement pour démêler quelque chose dans cette Babel.

Si Daniel et Mariana ont subi l'influence et les nécessités communes, on a droit de l'examiner; mais comme il se peut faire que plusieurs aient le bonheur de s'en affranchir, et que rien n'exclut *à priori* de l'exception Daniel et Mariana, au moins suis-je fondé à me plaindre du silence de M. Michelet sur une si grave matière.

Alléguer qu'il *leur manque un cœur de lion pour dire toujours vrai* (p. 81), c'est badiner effroyablement, et reculer la difficulté sans la résoudre.

Conclure aussitôt ; « vous n'avez qu'une œuvre à vous, » c'est encore une espièglerie inqualifiable.

Mais enfin quelle est cette *œuvre* que les Jésuites *ont à eux*.

« L'*œuvre* est un code. » Richelieu disait qu'avec ce *code* il gouvernerait l'univers ; les Jésuites, n'eussent-ils que *cette œuvre*, se trouveraient donc avoir produit ce qu'il y a, comme œuvre, de plus difficile et de plus inouï : nous voyons journellement et avec une douleur profonde, que toutes les lumières réunies de tous les jurisconsultes présents et passés n'ont pas réussi à faire un code *civil* qui répondît à tous les besoins du seul peuple français, y compris le monstrueux arsenal du *Bulletin des lois*.

Je sens bien qu'il y a ici une ruse de M. Michelet : c'est un sentier qu'il cherchait pour revenir à la discussion des Règles de la Compagnie.

« En parcourant le grand-livre des *Constitutions* des « Jésuites, on est effrayé, dit-il, de l'immensité des détails, « de la prévoyance infiniment minutieuse *dont* il témoigne. « Édifice toutefois plus *grand* que *grandiose* : petit es- « prit, subtil et minutieux, esprit scribe, manie réglemen- « taire infinie, curiosité gouvernementale qui ne s'arrête « jamais, qui voudrait voir, atteindre le fond par delà le « fond, mélange bâtard de bureaucratie et de scolasti- « que... plus de police que de politique... tout bâti sur « un principe : *surveillance mutuelle*... police et contre-

« police : le confesseur même espionné par sa pénitente, « qu'on lui envoie parfois pour lui faire des questions insi- « dieuses; une femme servant tour à tour d'espion à deux « hommes jaloux l'un de l'autre..... Enfer sous l'enfer ! » (Pages 82 et 83.)

Et M. Michelet pousse un cri : « où est le Dante qui aurait trouvé cela?

J'avais résolu d'opposer aux assertions gratuites des négations simples. Cependant résumons.

Petit esprit ne s'accorde guère avec le mot de Richelieu, l'opinion de Napoléon, *l'immensité des détails* et des résultats, et surtout avec l'épithète *admirable* que donnait précédemment (page 44) M. Michelet aux *Constitutions*.

Esprit scribe fournirait tout au plus à M. Odry la matière d'un bon mot.

Mais depuis quand les législateurs sont-ils condamnés, sous peine de *décomposer la boue* (page 82) et de tomber dans une *finasserie* stupide, à ne faire usage ni de *subtilité* ni d'*attention minutieuse*? quel crime que celui d'un homme qui gouverne, et dont *la curiosité gouvernementale ne s'arrête jamais et voudrait voir?* (même page).

Le professeur ajoute, il est vrai, que cette curiosité devient une *manie réglementaire infinie, et veut atteindre le fond par delà le fond;* mais je réponds, moi, qu'il n'y a

point là de *manie*; que le fondateur, après des observations longues et multipliées et une étude approfondie du cœur humain, s'est posé des principes de gouvernement et en a tiré strictement les conséquences; qu'il n'a pas poussé jusqu'à l'infini ses exigeances, comme le témoignent tous les adoucissements et toutes les réserves qui modifient certaines règles ; qu'à la rigueur la *manie réglementaire* ne saurait être, chez un *régulateur*, trop *infinie*, dût-elle atteindre *le fond par delà le fond* (je comprends peu), pourvu qu'elle soit utile: et M. Michelet n'a pas démontré qu'elle fût nuisible; il n'a pas gagné le droit de nous crier à tue-tête : *enfer sur enfer!* d'apostropher burlesquement à ce propos le *grand Dante* qui a bien autre chose à faire, de nous ingurgiter comme de bonnes et constantes vérités les plus dégoûtantes impostures, celle-ci, par exemple : *Le confesseur espionné par sa pénitente qu'on envoie pour lui faire des questions insidieuses! une femme servant tour à tour d'espion à deux hommes jaloux l'un de l'autre!*

Envain dira-t-il que *ce genre d'espionnage n'est pas dans la règle, mais dans la pratique;* apportez des faits, ou je vous jette à la face et pour jamais le mot de Pascal: *mentiris, mentiris impudentissimè.* Vous amusez des imaginations dépravées et perdues; vous consolez des appétits impuissants et forcenés par le spectacle des rafine-

ments de débauche que vous inventez et que vous étalez clandestinement; c'est là un infâme métier, et l'argent qu'il vous produit, par la main du budjet ou d'autre sorte, une de ces acquisitions dont le peuple dit avec son énergique bon sens, qu'*il ne profite pas*.

Ici je bénis l'inconséquence de M. Michelet. En le poussant à l'improviste d'un sujet à un autre, elle a du moins pour moi l'avantage d'éloigner de mes yeux ces hideuses choses.

Qu'il radote à loisir; qu'il répète que les Jésuites portent dans l'enseignement leur caractère automatique, et n'ont aucun esprit de vie; qu'après les avoir représentés comme *atteignant le fond par de là le fond*, il les accuse de régler uniquement l'extérieur; qu'il les juge ridicules de diviser les moments et les sujets d'application pour ne point fatiguer inutilement l'esprit de leurs élèves; qu'il signale comme des leçons de ruse et de duplicité les articles de l'*Institut* qui règlent le maintien du corps, en supposant qu'ils disent *affectez de porter décemment la tête*, et non *portez décemment, etc.*; qu'il déclare que *tous les services que les Jésuites ont pu rendre* (chose à remarquer) ne peu-

vent *laver ceci*; (1) je ne m'en offenserai pas, j'en rirai; à l'exemple de ses amis, et pour me conformer à l'avis du chancelier de l'Hopital, *vieillard d'autrefois, homme à la barbe blanche,* comme il dit lui-même excellemment (page 85), je lui maintiens la parole; j'écouterai même, sans trop de réflexions, la suite de sa biographie.

(1) Voir les pages 83, 34 et 85.

CINQUIÈME LEÇON.

Libre association. Fécondité. Stérilité de l'Église asservie.
(26 Mai 1843.)

Car la cinquième leçon n'est guère que la suite de la biographie de M. Michelet. « Les attaques violentes, per-« fides, qu'on a dirigées contre lui, l'obligent à dire un « mot de lui-même, un mot, *le premier*, qui sera le der-« nier. » (page 86.)

« La ligne qu'il a suivie, à la fois libérale et religieuse, « part de 1827. » Il servait dans la garde royale et avait fait insérer (1821), dans les *Lettres Champenoises*, un dithyrambe en l'honneur des Suisses, dithyrambe dont on s'est beaucoup moqué.

Suit une *annonce* de sa traduction de *Vico*, et de son *Précis d'Histoire moderne*, avec la *réclame* obligée. (page 86.)

« Il a eu des élèves à l'école normale, qui répandaient « son enseignement sur tous les points de la France. (page 87.)

« Il a franchi, un à un, tous les degrés de sa carrière.

« On a dit qu'il avait sollicité... quand l'aurait-il fait? « professeur, écrivain, *il n'avait pas le temps.* (page 87.)

« Il n'a point sollicité sous la restauration, *mais* sous « le ministère Martignac, en 1828, par l'intermédiaire « d'un de ses *illustres* amis (même page).

« En commençant une œuvre immense, comme est l'his- « toire de ce pays, on se condamne à mener une vie de « reclus... cette vie n'est pas sans danger : on s'y absorbe « à la longue, au point de ne plus savoir ce qui se passe « dehors. » (page 88.) Voilà sa position.

« La veille encore, il était enfermé entre Louis XI et « Charles le téméraire, et fort occupé *de* les accorder. » (Même page.) C'est une fleur de rhétorique.

Il était fort occupé de les accorder, « lorsqu'enten- « dant *ce grand vol de chauve-souris*, il fallut bien mettre « la tête à la fenêtre. *(ibid.)*

« Qu'a-t-il vu? Le néant; le néant qui prend possession « du monde, et le monde qui se laisse faire, le monde qui « s'enva flottant, *comme sur le radeau de la Méduse.....* « qui fait signe... à l'avenir? non, mais à l'abîme. *(ibid.)*

« L'abîme murmure doucement : venez à moi; que crai- « gnez vous? ne voyez-vous pas que *je ne suis rien.* » C'est bien fin!

« Et c'est parce que *tu n'es rien,* justement, que j'ai

« peur de toi. Je n'ai pas peur de ce qui *est* » (page 89). Ici, je ne saurais dire qui tient la parole.

« Plus de *théologie*, ni de philosophie; parlez-nous « plutôt de *Dieu.*

« Il est grand temps, si l'on veut vivre, que chacun cher- « che la vie en soi-même, et fasse appel à la solitude, à la « libre association.

« Nous n'entendons guère aujourd'hui ni l'une ni l'au- « tre, encore moins sait-on comment le travail solitaire « et les communications libres peuvent alterner et se fé- « conder. » (pages 88 et 89.)

M. Michelet « voit en pensée tout un peuple qui souffre « et languit, faute d'*association et de solitude.* » *(ibid.)*

Et ce peuple se divise en deux peuples :

« Ici, peuple d'étudiants, éloignés de leurs familles « (cette montagne des écoles est un quartier d'exilés.) » Ayez l'obligeance de trouver dans cette parenthèse beaucoup de profondeur.

« Là bas, peuple de prêtres.

« Deux peuples libres, lorsqu'ils étaient groupés en « confréries ou *collèges* au moyen-âge : plusieurs de ces « collèges se *gouvernaient,* nommaient leurs maîtres, etc.; « l'étude même était libre en certains points : au collège « de Navarre *les étudiants avaient droit de se choisir un « livre pour expliquer ensemble.* Ces *libertés* furent fé-

« condes, et..... le collège de Navarre donna une foule « d'hommes éminents, entre autres Bossuet, » qui du reste fût élève des Jésuites jusqu'à sa rhétorique.

« *Ces libertés* disparurent aux derniers siècles. » (p. 92)

Toutefois, suivant le même M. Michelet, « dans ces « écoles du moyen âge on *apprenait* peu ; mais on *s'exer-* « *çait* beaucoup [même page].

« Au seizième siècle, on veut *savoir,* car la science s'ac- « croît *tout-à-coup alors de tout le monde ancien qu'on* « *vient de retrouver.* » 12 octobre 1492.

« Par quels moyens *mécaniques* se mettre dans la mé- « moire CETTE masse de mots et de choses ?

« CETTE science *inharmonique* n'avait produit que le « doute ; c'est pourquoi on imagina la forte machine du « Jésuitisme, où solidement rivé, l'esprit humain ne *bou-* « *geât* plus (page 92).

« Qu'arriva-t-il ? On croyait serrer dans des tenailles *la* « *vie palpitante,* » bien qu'*on* voulût seulement, a dit M. Michelet lui-même, *tirer la vie d'une inharmonique fluctua-* *tion* (même page et même phrase), « et on se trouva n'avoir « *serré que la mort.* » Ne chicanons pas, et puisqu'il faut toujours traduire, présumons le sens que voici : le moyen choisi par *On,* comme harmonique et vivifiant, fut brutal, étouffant et mortel pour *cette science.* — M. Michelet, de-

puis les leçons qui précèdent, regarde ceci comme ayant force de chose jugée.

« Et la mort *gagna*. » En français : cette abominable strangulation de *cette science* se fit sentir au loin, jusque dans l'Église, jusqu'à nos jours.

Puis sept ou huit lignes d'une exactitude parfaite, sur les abaissements et l'esclavage du clergé inférieur.

Il est trop vrai que les mesquines et despotiques jalousies des supérieurs ont réduit le clergé secondaire au plus triste silence, et qu'ainsi ses *éminents champions*, tels que MM. de Bonald et de Maistre ne sortent pas de son sein, ou se séparent de lui comme M. de la Mennais, qui cependant reste *prêtre encore*, et restera prêtre *in æternum*, n'en déplaise à M. Michelet.

Mais cela est vrai de notre époque et non d'une autre; de la France et non d'autres églises.

Et de plus, ce ne sont pas les Jésuites que le clergé accuse de l'avoir asservi médiatement ou directement : les admirables Allignol dont vous citez l'ouvrage, en ont dévoilé et touché du doigt les seules causes; je suis heureux et fier de les avoir signalées moi-même bien des fois.

Une tactique perfide, mais triviale et démonétisée à force d'avoir servi, c'est de prêter à ses adversaires des objections ridicules pour s'assurer l'honneur de les confondre avec *aisance et facilité;* les charlatans préservent de la colique en vendant deux fioles : fiole n° 1 qui la donne, fiole n° 2 qui la guérit plus ou moins. Je voudrais ne point dire que M. Michelet procède ainsi.

« Mais quoi ! dira-t-on peut-être, ne suffit-il pas de « redire et répéter *un* dogme *éternel*? » Ainsi s'exprime-t-il.

Non, personne ne dira et ne peut dire une si détestable sottise. Depuis la naissance du christianisme, l'Église a toujours enseigné simultanément le dogme et la morale : le dogme, ou toutes les croyances fondamentales que la théologie comprend sous cette dénomination générique, et non *un* dogme ; le dogme qui est *éternel* ou n'est pas du tout.

Sans avoir inventé les *robes neuves* et *le vêtement de jeunesse dont le Christ, dans ses puissants réveils, n'a jamais manqué , et qu'il a incessamment renouvelés, et par saint Bernard, et par saint François, et par Gerson, et par Bossuet* (page 93); sans se fourvoyer, comme une grande radoteuse, dans un pareil fatras, l'Église a, par ses enseignements dogmatiques et pratiques, éclairé, purgé,

civilisé, réformé le monde ; les plus minutieux détails de la vie, les plus vastes contemplations de l'âme, les plus profonds sentiments du cœur, elle n'a rien négligé, elle a tout sondé, tout défini, tout agrandi et fécondé; et c'est, en dépit des nombreux obstacles qu'elle rencontre, son histoire d'aujourd'hui comme celle de son existence passée.

Après avoir constamment baffoué le christianisme comme ennemi du progrès, M. Michelet nous concède que *le Christ* a incessamment *renouvelé sa tunique de siècle en siècle;* qu'est-ce à dire? puis-je augurer de là que M. Michelet fait volte-face, et qu'il admire maintenant l'action progressive et harmonique du christianisme dans les phases diverses de l'humanité?

Néanmoins plusieurs questions se présentent.

Puisque vous admettez cette libre et harmonique tendance du christianisme jusqu'à l'époque de Bossuet inclusivement, le *Jésuitisme,* jusqu'à cette même époque, n'avait donc pu encore l'entraver?

S'il ne l'a pas entravée, où a-t-il pris les *vies palpitantes* qu'il *serrait dans des tenailles?* et que deviennent toutes vos imputations et malédictions sans réserve ni merci?

Comment se fait-il qu'un si dangereux et si subtil venin pût circuler dans le cœur même du christianisme, pen-

dant plus d'un siècle, sans le tuer ou au moins l'arrêter sur place?

Vous ne répondrez pas même que *jésuitisme* et *christianisme* sont deux, vous qui les confondez perpétuellement, pour en conclure que l'un a dévoré l'autre et s'est substitué en ses lieu et place.

Expliquez-vous donc.

Vous nous tracez ensuite une peinture de l'Eglise *de France* (ce qui réduit considérablement le sujet), au siècle présent. Cette peinture, quoique exagérée à divers égards, n'est pas dénuée de vérité. Vous sévissez de rechef contre la *desséchante* éducation des écoles ecclésiastiques, *desséchante,* dites-vous, *comme celle du seizième siècle* que vous préconisiez emphatiquement à quelques pages de là; déterminément et sans rire, vous venez prier l'Église *de ne pas mourir* (page 96); vous engagez les ecclésiastiques du second ordre à secouer leurs chaînes, *à travailler avec vous,* en sorte que nous soyons tous des frères dans le libre esprit: sans quoi, probablement, le Christ, *dans son puissant réveil, manquerait,* pour le coup, *d'une robe neuve.*

Hélas! mon frère....

Vous confondez toujours ce qui est essentiellement distinct: l'Église et une église ne sont pas une seule et

même chose. Le clergé du second ordre, s'il souffre l'esclavage en France, trouve autre part une meilleure vie. L'Église de France, minée à la longue par le vice même de son organisation, peut mourir....; l'Église... mais j'ai honte d'insister.

Moi qui pense comme vous sur tous ces points, sauf *les robes neuves* et la prière *de ne pas mourir*, je crois d'autant plus à l'immortalité de l'Église catholique, apostolique, etc., etc., qu'elle reste immuable et sans tache au milieu des faiblesses possibles de telles ou telles églises particulières : parties utiles, sans doute, mais non intégrantes de sa constitution. En fait, vous n'atteignez donc point l'Église catholique.

Vous n'atteignez pas non plus les Jésuites; car, pour la millième fois, les Jésuites sont-ils curés, vicaires, administrateurs des paroisses? sont-ce les Jésuites qui attirent les fidèles au temple saint, soit par *l'intérêt*, soit par d'autres moyens que votre *urbanité* vous fait supposer? sont-ce les Jésuites qui gouvernent les séminaires, les diocèses, l'Église de France? et, puisque vos arguments ne s'étendent pas au-delà, si le Christ, *dans ses puissants réveils, manquait* désormais *de robe neuve*, sont-ce les Jésuites qui auraient pu la voler?

Un peu de raison, s'il vous plaît!

SIXIÈME LEÇON.

L'Esprit de vie, l'Esprit de mort. M. Michelet avait-il le droit de signaler l'Esprit de mort?

(1er juin 1843.)

Depuis si longtemps, M. Michelet nous parle de l'*esprit de vie* et de l'*esprit de mort,* sans expliquer ces deux mots! il en a résulté tant d'obscurités, d'embarras, d'impossibilités de comprendre! Qu'est-ce donc à la fin que l'*esprit de vie?* Qu'est-ce que l'*esprit de mort?* comme il eût été bon de savoir cela dès le commencement!

« Avions-nous le droit de signaler l'*esprit de mort*? » demande M. Michelet. Oui certainement, oui; et il a même celui de le définir.

Eh bien donc, « quel que soit l'accablement des af-
« faires, etc., il n'est personne qui seul à son foyer, ren-
« trant fatigué le soir, ne se soit demandé s'il resterait
« toujours dans le monde des petites choses, s'il ne pren-
« drait jamais l'essor.

« Dans ce moment grave, *qui peut-être ne reviendra « pas,* dans ce moment où l'on est seul à son foyer, quel « homme va-t-on rencontrer? » Si je disais : *aucun;* M. Michelet m'appellerait *Jésuite.*

Alors, se répond-il, « on rencontrera deux hommes, et « ces deux hommes seront précisément *deux esprits.* » (Page 97.)

Qu'est-ce qui vous procure l'honneur de les voir?

« L'un vient vous dire de vivre et d'une grande vie..., « d'embrasser votre destinée, *votre science, votre art,* d'une « volonté héroïque ; de ne rien prendre comme une leçon « morte, mais comme une vie commencée qu'il faut vivifier « encore en créant, selon vos forces, *à l'imitation* de celui « qui crée toujours ; voie du mouvement fécond qui n'éloi- « gne pas de celle de la sainteté. Est-ce que nous n'avons « pas vu les *aînés de Dieu,* à qui il donnait de le suivre « dans sa voie de création, les Newton, les Virgile et les « Corneille, rester purs et mourir enfants (page 98) ?

« Ainsi parle l'*esprit de vie,* » qui devrait bien du moins se faire comprendre ; et c'est celui qu'au sens de M. Michelet, les Jésuites n'ont pas.

« Que dit l'*esprit de mort?* que sert de se fatiguer à

« *se faire sa vie et sa science?* bien sot qui predraint *le* « *grand vol*; il est plus sûr de ramper... *laisse-moi là* « ta *Bible* et ton *Dante*... prends la *Fleur des Saints*, etc. » (Pages 98 et 99.)

Ainsi parle l'*esprit de mort;* et ce sont les Jésuites, représentants naturels de la mort, qui disent à leurs sujets : *laisse-moi là ta Bible,* car évidemment aucun élève des Jésuites n'a lu *la Bible; laisse-moi là ton Dante,* ce *Dante* indispensable pour *se faire sa vie et sa science;* ce sont les Jésuites évidemment qui conseillent de *ramper si l'on veut arriver plus vîte;* les Jésuites enfin qui ont débité toutes les grosses balourdises de l'esprit de mort.

« Si l'esprit de mort prévalait, dit gigantesquement « M. Michelet, on voit assez ce que deviendrait l'esprit de « vie. » (page 99).

« Et la science, ajoute-t-il, que deviendrait-elle? »

La solution s'offrait d'elle-même : il n'y en aurait point.

M. Michelet pense différemment : « La science se diviserait en *sciences suspectes* et *sciences moins suspectes.* » (page 100.)

Sciences suspectes : la *Bible* sans doute, et *Dante.*

Sciences moins suspectes : « les mathématiques et la « physique, qui trouveraient grâce, grâce pour un temps, « comme *machinisme* et... *thaumaturgie.* » (Même page.) Je ne comprends pas.

« L'*Anti-Copernic*, qu'on vend à la sortie du sermon, « *tuerait Copernic comme les papes ont tué Galilée.* » Je ne comprends pas encore, mais j'aperçois une allusion.

On sait que M. Matalène vient d'être menacé d'interdit, pour la publication d'un livre intitulé : l'*Anti-Copernic*, ce qui ne prouve ni l'excessive justice de ceux qui l'ont frappé, ni l'à-propos et la délicatesse du *lazzi* de M. Michelet ; et puis M. Matalène n'appartient pas, que je sache, à l'ordre des Jésuites.

Au reste, cette leçon ne paraît être, dans l'intention de l'auteur, qu'un résumé des cinq autres. Je ne perdrai pas mon temps à reproduire mes raisons.

Qui ne sentira de lui-même la valeur des choses que voici :

« En cas de triomphe de *l'esprit de mort*, il faudrait, « pour les offices, conserver un peu de latin, etc., etc... »

Eh ! j'aime mieux, sans tant d'ambages, prendre tout de suite au naturel la pensée de M. Michelet : son *encas* n'est ici que pour la forme ; il prétend bien, par cette supposition feinte du *triomphe de l'esprit de mort*, déterminer ce qui est. Donc, suivant lui, l'esprit de mort a réellement fait invasion dans la société. Et il a dû en résulter : 1° que l'Église « n'a conservé qu'*un peu de latin* dans « ses offices, mais point de littérature latine, sinon dans « les éditions arrangées par les Jésuites ; 2° qu'elle a banni

« *en masse* la littérature et la philosophie modernes ; 3° *qu'elle a enfoui l'Orient* ; 4° *qu'un peu d'art lui* suffit, et « qu'elle dédaigne Raphaël et Champagne pour se donner « toute à Mignard. » (pages 100 et 101).

1° Sur le premier point, j'observe que les Jésuites, et l'Université, et toutes les maisons enseignantes, font usage des mêmes auteurs, à moins d'exceptions fort rares. Si les Jésuites ont pris quelquefois la permission d'*arranger* certains livres pour les épurer ou en faciliter l'intelligence à leurs élèves, ils suivaient encore une marche commune. M. Michelet nous eût mis plus à l'aise, il eût agi de manière plus loyale en exhibant les pièces ; on aurait tâché de s'entendre; mais vouloir qu'on l'en croie toujours sur parole, sans qu'il soit jamais possible de le comprendre, c'est vraiment, pour un homme qui prêche *l'esprit de vie*, un singulier despotisme.

2° L'Église ne *bannit* pas *en masse la littérature et la philosophie moderne ;* elle condamne leurs écarts, et n'appelle hérésie que l'expression obstinée de ce qu'elle a défini comme tel.

3° L'Église a bien pu méconnaître, *comme frère*, cet *Orient* qui *s'avise aujourd'hui d'apparaître au christianisme sous des formes chrétiennes;* elle a pu le méconnaî-

tre, par la double raison qu'il n'y a point d'*Orient* pareil, et que l'Église, absolue dans sa foi comme dans son essence, ne saurait attacher à des *formes* que l'importance souvent illusoire qu'elles ont. Les Jésuites pensent de même.

4° L'Église n'a pas dit qu'*un peu d'art suffit, un art dévôt ;* que Raphael *trop payen*, Poussin trop *philosophe*, Champagne trop *janséniste*, sont des barbouilleurs, à la différence de Mignard et des maîtres sortis de la Société de saint Ignace; les Jésuites ne l'ont pas dit non plus.

Il est également faux que l'Église ou les Jésuites, ainsi dénués de l'instinct du beau et du bien, pratiquent « l'art de faire de l'âme de l'homme *une boue* (page 101), et de la confession un arrière-tripot de libertinage (même page). » Je pose en fait que M. Michelet n'a pas lu d'Escobar, qu'il cite, une seule ligne; malgré ses *Origines du droit français*, je doute qu'il ait bien lu Papinien ; il y a plus d'Escobar qu'il ne croit dans les idées du jurisconsulte-martyr, et *Papinien mitigé par Escobar* pourrait bien n'être qu'un nonsens misérable (101).

Quand il oppose *le droit à la grâce*, pour en inférer que l'Église ou les Jésuites appliquent *la loi* aux uns et *la grâce* aux autres (même page), M. Michelet fait le mauvais

plaisant, rien de plus ; et je n'entends pas me battre contre un calembourg.

La conclusion vient à la suite, sans plus d'apprêt.

« Le droit, l'art, la science étant au rebut, que reste-« t-il? la religion!.. Hélas! soupire M. Michelet, c'est elle « justement qui est morte la première! la philosophie, « qui avait promis de nous éclairer sur les ruines des reli-« gions? Sa lampe est éteinte ! » (page 102.)

M. Michelet l'a bien dit : *il se fait de grandes ténèbres;* nous tâtons; nous cherchons comment le *droit*, l'*art* et la *science sont au rebut;* comment la religion est *morte,* jusqu'à quel point, pour quoi et par qui; ce que c'est que *la religion* dont il s'agit; s'il est possible que d'une part la philosophie ait *éteint sa lampe*, et d'autre part lève aussi majestueusement et aussi haut la tête que M. Michelet nous l'avait dit en maint endroit de ses leçons ; et quel est donc ce prodige d'extravagance dans un homme, qu'il ose imposer à la foule, comme de lumineux axiômes, toutes ces indéchiffrables coq-à-l'âne.

Faites attention. M. Michelet se ravise : « *tout ceci n'était qu'un rêve,* » dit-il, et c'est le meilleur mot qu'il

ait prononcé. Et tout-à-coup la philosophie n'a plus *éteint sa lampe;* l'abîme n'est plus; M. Michelet *revoit le monde;* le monde *vit;* et si la philosophie *semblait* avoir *éteint sa lampe,* c'est que « le monde, à cause de sa colossale hauteur, ne pouvait *apercevoir les clameurs* d'en bas; il avait autre chose à faire; car, au sommet *glacé* de l'abstraction, d'une main il exhumait VINGT RELIGIONS *sans y voir,* et de l'autre mesurait le ciel *sans y voir davantage,* bien que *sa lampe éteinte lui donnât pourtant une pâle lumière.* » (pages 102 et 103.)

« Oui, reprend M. Michelet, il pensait à autre chose, et il est fort excusable de n'avoir pas compris que *ceux-ci* (les Jésuites) arrangeaient une petite botte pour y mettre le géant. » C'est une allusion à l'histoire du Petit-Poucet; excusez, lecteur: *tout ceci n'est qu'un rêve,* et M. Michelet vous promet de terminer : *Terminons ici,* dit-il.

Toutefois, il ne termine pas, mais c'est afin de compléter, pour la *première* et *dernière fois,* sa biographie, la partie d'intermède, la partie délassante :

« Je suis professeur de morale et d'histoire, donc j'avais « droit de traiter *la plus haute question* de la morale, etc., « c'était même mon devoir, car *ici* (au collège de France), « la science n'est pas la science de ceci ou de cela, mais *tout*

« *simplement* la science absolue, à laquelle appartient « toute lumière (page 104); si quelqu'un l'ignorait, il ne « le saurait pas. » (*Ibidem, quoad sensum.*)

« Ce droit, la chaire ecclésiastique s'en est emparée « *violemment* pour l'attaque *personnelle.* » *Personnelle* est un mensonge.

« La chaire laïque l'exercera ici *pacifiquement,* » en accusant expressément les Jésuites, par exemple, d'introduire dans les séminaires d'affreuses débauches, de séduire les femmes à confesse et de les utiliser pour des œuvres abominables, etc.

« Ce droit, la chaire laïque le possède comme droit de naissance et parce qu'elle l'a payé. » (page 105). Elle l'a payé lorsque « le fanatisme (qui était l'Église et les Jé- « suites, eux et non pas d'autres), s'imaginant, *le furieux* « *fou, poignarder l'esprit,* vint y assiéger Ramus. Il n'y « avait plus de libre en France que *cette petite place,* « *les six pieds carrés de la chaire...* ASSEZ POUR UNE « CHAIRE, ASSEZ POUR UN TOMBEAU!.... » (page 106). Et, le croiriez-vous? M. Michelet ne consigne ici ni *murmures d'approbation!* ni *trépignements de bonheur!* ni *orages sympathiques!*

Le plus naïvement du monde, il continue: « Ramus défendit cette place et ce droit... il mit ici son sang, sa vie, etc., etc.... en sorte que cette chaire NE FUT JAMAIS

PIERRE NI BOIS, MAIS CHOSE VIVANTE... » (p. 106.) Même absence d'*enthousiasme* et de *tonnerres;* au contraire, on siffle à outrance!

Écoutez-donc, et ne vous étonnez plus des sifflets en question, *cris inarticulés, bruits sauvages qui n'ont rien de l'homme* (page 106) : c'est que les Jésuites qui, sérieusement, ont lancé leurs escouades sur M. Michelet, « ne « peuvent voir en face sa chaire qui n'est *ni pierre ni bois,* « qui, si toute voix se taisait, parlerait d'elle-même comme « en 1572, en 1793, en 1850 ; c'est qu'ils s'agitent sans le vou- « loir en la regardant. » (Même page.)

Après les raisons générales, M. Michelet nous expose ses raisons personnelles :

« On menaçait ses amis, on leur reprochait *sa tradition* « et son amitié, et, quoique sorti de l'Université, il aurait « gardé le silence! » suite du rêve : personne ne pensait à M. Michelet ; l'Université n'est pas de celles qui confient leurs affaires à des *amis* si compromettants.

« Il reste *de* cœur dans l'Université *par* son enseigne- « ment et *par* tant d'années laborieuses qu'il a passées « avec ses élèves et qui sont toujours *pour eux* et pour « lui un cher souvenir. » (p. 107.) *Pour eux* est modeste.

M. Michelet sait que « il y a de *bonnes gens, habiles*

« *en d'autres choses,* qui ne lui sauront nullement gré « d'avoir rompu le silence.

« Ces bonnes gens sont *excusables* de ne rien con- « naître en religion, car, tout bonnes gens qu'ils sont, « ils n'en ont rien dans le cœur. » (page 108 *quoad sensum.*)

Nonobstant leur ignorance totale et l'impiété de leur cœur, « *ces bonnes gens* ont fait *cet* honneur à la religion « de croire qu'elle était bonne *à cela* (même page) ; elle « qui (la religion), si le monde était mort, pourrait le « réveiller des morts ! » elle dont M. Michelet a dit plus haut qu'*elle était justement morte la première* (page 102)!

Alors, et tâchez toujours de deviner pourquoi, « il n'a « pas manqué d'autres gens pour venir sur-le-champ leur « leur dire : *Nous sommes la religion.* » (page 108.)

« Ces *bonnes gens,* — non plus ceux qui *ne lui sauront « nullement gré d'avoir rompu le silence,* mais ceux qui « disent *nous sommes la religion* — ces *bonnes gens, qui* « sont-ils? » (même page) J'ai en effet le plus grand désir de les connaître : les étudiants espiègles dont nous parlions? point; quelques cerveaux échauffés? du tout; « leur nom, c'est... l'*étranger* » *(ibid.)* car les siffleurs du Collège de France étaient amenés par les Jésuites, et ceux-ci par les Prussiens et autres.

M. Michelet vous jure qu'il les a « vus de jour, ces *bon-*

nes gens et ces *étrangers,* quoiqu'ils voyagent de nuit. » C'est à savoir qu'il a vu les premiers amenés par les seconds, les seconds par les troisièmes, sous cape et à la file. Chose si vraie que *il ne s'en souvient que trop. (ibid.)*

Voulez-vous le fin mot de l'invasion étrangère? Rien de plus simple : « Des pays qui font des livres, nous « étaient venus des *livres* que nous avions acceptés ; les « pays qui ne font pas de *livres,* ne voulant pas être en « reste, nous ont envoyé des *hommes...* » *(ibid.)* afin que nous les acceptions aussi. Ces pays-ci raisonnent à ravir !

« Par où ont-ils passé, *les hommes*? La sentinelle de « France ne veillait donc pas bien *cette nuit* à la fron- « tière, car elle ne les a pas vus? » M. Michelet l'ignore, mais il sait comment : *un à un* (même page).

« Et ce qui montre que les étrangers nous ont envoyé « les Jésuites, c'est qu'au lieu de s'observer et de parler « bas, les Jésuites ont fait grand bruit et levé la main, sur « qui, les malheureux?.... *sur la loi.* » Si les Jésuites, qui vraisemblablement ne s'en soucient guère, intentaient quelque procès à M. Michelet pour cette dernière diffamation, et qu'il fût mis en demeure de faire la preuve, je doute qu'il pût y réussir ; toujours est-il qu'il ne devrait pas, comme homme d'honneur (page 28), s'y refuser; le procès, pour n'avoir pas été appelé au Palais de Justice, n'en est pas moins réel; c'est bien quelque

chose aussi que le tribunal de l'opinion et de la conscience.

« Comment voulez-vous, ajoute-t-il, que *cette loi*, « *soufflетée* par vous, puisse faire encore semblant de « ne pas vous voir? (page 109.)» La loi pouvait, s'ils méritaient condamnation, elle devait même les frapper : elle ne les a pas frappés. Oui, ceux-là *parlent bas* qui sont *entrés par surprise :* ils n'étaient donc pas entrés par surprise, puisqu'ils parlaient haut ; il était également impossible que la loi fît *semblant de ne pas les voir*, puisqu'ils *faisaient grand bruit* (page 109).

Revenant aux *dormeurs systématiques*, qui ne vous *sauront nullement gré d'avoir rompu le silence*, vous vous emportez, Monsieur :

Eh quoi ! « c'est trop tôt de parler, lorsque dans la pro- « vince où il y a le plus de protestants, *on* touchait « aux morts *morts protestants!* (même page) » Qui *touchait?* sont-ce les Jésuites?.... Le curé, auteur du fait, s'est nommé (1).

Mais, direz-vous, *n'est-ce pas sous l'influence des Jé-*

(1) Il a écrit, comme M. Michelet, au *Journal des Débats*, une lettre justificative. Je n'ai point à examiner la portée légale de ce fait.

suites? Je retourne la question, et j'en ai le droit : *Est-ce sous leur influence?*

Vous continuez : « C'était trop tôt de parler, lorsqu'on « formait des associations immenses dont une seule à Pa- « ris compte cinquante mille personnes ! » Cette association, car je ne sais quelles sont les autres, s'appelle l'*archiconfrérie du saint et immaculé cœur de Marie,* association créée, organisée, possédée en toute propriété, monopolisée par M. l'abbé Dufriche-Desgenettes, curé des Petits-Pères, à Paris, lequel n'est pas, ne fut jamais Jésuite, et dans l'entreprise duquel les Jésuites n'ont absolument rien à voir.

« Et (par manière de péroraison) et nous, demande « M. Michelet, qu'est-ce que nous sommes en face de « *ces grandes forces? Une voix et rien de plus !* » Encore un mot juste; et c'est le second; mon examen finit.

Vous n'êtes qu'*une voix*, je l'accorde; mais tâchez d'être quelque chose de plus. Faites que cette voix soit claire, réglée, animée par de sages pensées.

Etudiez sans hâte ni préoccupation d'orgueil, dans la vue du bien public; et, après de mûres et longues méditations, écrivez, attaquez les abus, car il y en a par-

tout, dans l'ordre civil comme ailleurs, dans les rangs de l'Université comme parmi les prêtres séculiers et les ordres religieux.

Le grand point, c'est d'éviter la confusion, de ne point exagérer, d'être vrai. En vain rêveriez-vous des influences fatales : des rêves ne sont point des faits, et l'imagination ne suffit pas pour accréditer des divagations malheureuses, l'emphase et l'étrangeté des mots pour produire du style.

Les séminaires, irréprochables du reste sous le rapport des mœurs, laissent beaucoup à désirer sous d'autres rapports : demandez, exigez impérieusement une réforme ; et, en présence des oppositions qui se manifestent, laissez les Jésuites, qui n'ont pas de séminaires, et gardez vos indignations pour la compagnie de Saint-Sulpice, qui les dirige presque tous.

Cette même compagnie, la seule puissante, dirige les évêques; il est constant que rien ne se fait dans les diocèses sans l'aveu préalable et l'expresse autorisation des gens qu'elle y envoie ; ses règlements portent qu'elle n'entrera nulle part si l'un des directeurs nommés par elle n'est créé grand-vicaire et admis en

cette qualité au conseil d'administration; qu'une fois seulement sa voix cesse d'être prépondérante, elle se retire. Par un rafinement inouï de politique, elle se fait l'esclave de l'évêque pour le dominer, elle affecte de le placer si haut, selon votre expression, qu'il ne puisse plus voir ce qui se passe autour de lui, et qu'il se fie nécessairement à elle pour la conduite des affaires. Une instruction plus digne et plus large, en éclairant l'esprit du clergé, et par contre l'esprit public, sur ses obligations et ses droits, réduirait le despotisme qu'elle exerce et confondrait l'ignorance dont elle a fait un dogme, pour en faire une pratique commode : elle condamne et repousse l'instruction : ainsi, point d'étude du droit canonique parce qu'il consacre la convenance, la possibilité, la nécessité des tribunaux ecclésiastiques; ainsi règnent partout l'arbitraire et le plus honteux esclavage.

Encore une fois, interrogez les ecclésiastiques du second ordre, et ils vous nommeront les seuls auteurs de leur position lamentable, qui ne sont pas les Jésuites. Le *Jésuitisme*, comme vous l'entendez, il est là, il est à Saint-Sulpice et dans ses séminaires, sous un faux nom; ceux qui renoncent aux honneurs en se réservant la liberté de les accepter quand ils vien-

dront, ce ne sont pas les enfants de saint Ignace; ceux qui tiennent les hommes à l'état de machines et tuent l'esprit, vous les avez respectés, comblés même d'éloges : aussi disent-ils que vos arguments sont sans réplique possible. Connaissez vos ennemis et les nôtres. Les Jésuites, quand la bataille se présente, courent du moins à la défense, visière levée; s'ils commettent des fautes, c'est en plein jour, et, vous en convenez, *avec grand bruit* : fondée ou non, cette audace, pour qui sait la comprendre, n'est pas sans noblesse et sans générosité. Les autres se façonnent volontiers à toutes les exigeances d'autrui, sauf à miner sourdement le terrein sous ses pieds : quel gouvernement, par exemple, et quelles révolutions n'ont-ils pas adulés, sanctifiés? quelle infortune n'ont-ils pas conspuée lâchement? Allez à eux, si vous vous sentez une mission de renouvellement.

Mon rôle, dans la lutte que j'achève, au moins pour partie, avait quelque chose de particulier ; c'est au nom des principes démocratiques que M. Michelet poursuit les Jésuites; je les défends au nom des mêmes principes. M. Michelet, parmi les plaies sociales, découvre

l'influence de la religion mal conçue, et soutient que les Jésuites ont ainsi dénaturé la religion; j'admets la réalité de cette influence, mais non qu'elle provienne des Jésuites. L'*Institut,* selon M. Michelet, n'eût qu'une portée relative : c'est, malgré certains vices internes, une œuvre de circonstances, qui, les circonstances passées, ne pourrait s'adapter que violemment et, pour ainsi dire, mortellement, aux formes successives et *ascensionnelles* de l'esprit humain; je ne reconnais pas les vices internes, et à mon avis l'*Institut* n'est pas lui-même exclusif des modifications que la sagesse et la nécessité viendraient y apporter : au contraire, elles sont dans son essence. M. Michelet invoque l'histoire à l'appui de son dire; j'en fais autant.

Jusqu'ici M. Michelet n'avait rencontré que des adversaires absolus et complètement opposés à sa manière de voir; entre lui et moi, tout se réduit, ou à peu près, à une question d'interprétation et d'application.

Chose étrange! Les organes plus ou moins déclarés de l'opinion libérale en France, ont adopté, comme par convenance de position, et les yeux fermés, le parti de

M. Michelet; les journaux absolutistes l'ont répudié de même. On croirait que naturellement la question se divise ainsi; et le phénomène reparaît lorsqu'il s'agit du clergé séculier. Serait-ce donc que les Jésuites et le Clergé se conduisirent toujours de manière à heurter les idées du peuple et à conquérir les douces complaisances de ses maîtres? on l'a supposé très évidemment, et on s'est trompé.

En attendant, il résulte forcément de cette observation, qu'en déplaisant aux libéraux comme défenseur des Jésuites, je déplairai aux absolutistes comme démocrate.

Les gens irréligieux ne me pardonneront pas d'avoir défendu les Jésuites; il y a de bons chrétiens qui, pour le compte des Sulpiciens et des évêques, s'offenseront de mon impartiale franchise et de mes aveux.

Les Jésuites eux-mêmes seront-ils contents?

M. Michelet bien certainement ne le sera pas; je l'entends déjà dire que *mon épée s'est trouvée n'être qu'un sabre de bois* (page 113); si c'est assez pour le consoler, qu'il le dise; l'opposition déplaît toujours; elle chagrine

et irrite les plus forts. Je voulais me renfermer dans les bornes d'un examen paisible, le sujet voulait davantage; si des émotions, que je crois légitimes et honnêtes, m'ont fait bondir le cœur à certains moments et se trahissent un peu virulemment par la couleur assombrie et l'agitation fiévreuse du style, c'est une exception dans cet ouvrage. M. Michelet reproche à ses adversaires leur polémique insolente et de mauvais goût; il aurait dû leur donner l'exemple d'une polémique contraire.

Aurai-je l'agrément du lecteur? c'est ma première et seule ambition, parce qu'ainsi je serais assuré d'avoir fait quelque bien.

J'ai mis à cette discussion tous mes efforts et toute ma conscience. Pour ne rien oublier et ne pas être accusé de mauvaise foi, j'ai suivi pas à pas M. Michelet; j'ai copié textuellement les passages que j'attaquais, et même analysé l'ouvrage entier sans employer d'autres mots que ceux du livre *des Jésuites;* je le répète à dessein, et le répèterai encore. Si l'ordre manque, ce n'est pas ma faute;

si j'ai très légèrement effleuré des questions importantes, c'est que M. Michelet n'a rien approfondi; je pourrai, en l'occasion, les approfondir. S'il y a dans le cours de l'examen quelques obscurités, je supplie le lecteur de considérer que les citations sont nombreuses et quelle est la nature indéfinissable du sujet qui m'occupe; ma plume ne pouvait faire mieux ni plus que passer, pour ainsi dire, sur chacune des *lettres* qu'a tracées M. Michelet; et puis, je me réservais pour M. Quinet.

M. QUINET.

Pour la part de M. Quinet, l'ouvrage consiste en une introduction et six leçons ou chapitres.

INTRODUCTION : Situation générale. — Conséquences de la suppression de la Religion d'État. — Quels sont les vrais Hérétiques? — L'État plus chrétien que le Catholicisme. — De la Politique catholique, 15 pages.

LEÇONS : 1° De la liberté de discussion en matière religieuse, 25 pages. — 2° Origine du Jésuitisme. Ignace de Loyola, 27 pages. — 3° Constitutions. Pharisaïsme chrétien, 25 pages. — 4° Des Missions. L'Évangile déguisé, 25 pages. — 5° Théories politiques. Ultramontanisme, 25 p. — 6° Philosophie. Du Jésuitisme dans l'ordre temporel, 28 pages.

INTRODUCTION.

Situation générale.

M. Quinet se persuade ou semble se persuader d'abord, comme l'a fait M. Michelet, que les sept ou huit sifflets qui l'ont accueilli représentent nécessairement une opposition vaste, et qu'en sa personne ce n'est pas même *l'Université*, mais *la pensée* qu'on veut anéantir (page 119).

Cependant « *il n'aurait jamais songé*, pour sa part, à « troubler la paix de ses adversaires, s'ils n'eussent les « premiers engagé le combat » (page 119). Ainsi ce n'est pas précisément une question de devoir, c'est bien plus une affaire de représailles.

Ce qui démontre à M. Quinet qu'une telle situation n'avait rien de personnel, le voici :

« Depuis longtemps, on voyait un fanatisme *artificiel* « exploiter des croyances sincères » (page 120). Étrange proposition qu'un homme sérieux aurait justifiée en alléguant des faits ; M. Quinet ne s'explique pas.

« Depuis longtemps la liberté religieuse était dénoncée « comme un dogme impie » (page 121) : elle était *dénoncée* comme telle depuis dix-huit siècles, et depuis la création du monde, par l'Église, les docteurs, les simples moralistes, presque tous les philosophes, et la raison. J'observe seulement qu'au lieu de dire *liberté*, c'est *licence* qu'il fallait dire.

« Depuis longtemps le protestantisme était poussé à « bout par des outrages sans nom, etc., etc. » Car, depuis sept ou huit mois, « les pasteurs d'Alsace étaient « *obligés* de calmer, par une déclaration collective, leurs « communes étonnées de *tant de sauvages provocations* (1) ; « un incroyable arrêté, *obtenu par surprise*, enlevait « *plus de la moitié* des églises de campagne aux *légiti-* « *mes* possesseurs (2) : — un prêtre, assisté de ses pa- « roissiens, *jetait au vent* les os des Réformés, et cette « impiété restait *insolemment* impunie ; le buste de Luther « était *honteusement* arraché d'une ville luthérienne. » (p. 121.)

D'abord, M. Quinet aurait dû lire dans plusieurs journaux les rectifications ci-dessus indiquées et en tenir compte :

(1) *Un* curé, pour des raisons qu'il a déclinées lui-même publiquement, venait d'exhumer tout à la fois des restes de protestants et de catholiques, afin de les transporter dans un cimetière plus convenable. Voyez la *réponse à M. Michelet*, et la suite de la tirade citée ici.

(2) *Plus de la moitié* est faux.

La division des partis engendre l'animosité, celle-ci l'exagération; tel est le cours ordinaire des choses chez les protestants comme chez les catholiques; un philosophe, et M. Quinet a la prétention de l'être, sait fort bien cela; il ne prononce pas entre deux témoignages sans les avoir comparés.

Quant à l'*Arrêté* : franchement, je ne crois pas qu'il ait été *obtenu par surprise*. M. Martin (du Nord), quelque ministre qu'on le suppose, n'est pas un enfant ou un niais; il a l'âge et les moyens surtout de savoir ce qu'il fait. L'erreur, s'il y avait erreur, fut pleinement volontaire. Je dis : *s'il y avait erreur*, car cette *légitime possession des églises de campagne* ne paraît pas tellement claire, qu'il suffise de l'invoquer pour l'établir; ceux qui l'ont attaquée, déclinaient leurs motifs; ils attendent les vôtres, c'est leur droit.

Mais la question se généralise : Convient-il d'enlever aux protestants les églises qu'ils possèdent à juste titre, pour les mettre au pouvoir des catholiques, arbitrairement, brutalement? Sous un gouvernement absolu, la réponse offrirait des difficultés de plus d'une sorte; dans un pays gouverné par la Charte, non. La liberté des cultes n'est pas ou ne doit pas être un vain mot; les bons catholiques, plus intéressés que personne à son existence, l'ont assez souvent défendue comme un dépôt sacré; la re-

fuser à autrui, serait de leur part une illégalité criminelle et un véritable suicide. Si donc M. Quinet m'avait contraint, par des arguments sans réplique, à ne point douter des faits qu'il rapporte, je l'engagerais, pour plus de vérité, à reconnaître lui-même que l'Eglise, que le clergé de France, qu'une province n'est pas responsable des fautes commises par quelques individus agissant de leur propre chef, qu'*un* prêtre qui *jette au vent des os de réformés* est *un* prêtre, et l'évêque qui ne le punit pas, *un* évêque ; qu'ainsi dénoncer des excès de personnes isolées comme les infaillibles symptômes *d'une guerre latente, organisée* (même page), c'est une pitoyable façon de procéder. Moyennant ces réserves, mon avis serait de tous points conforme à celui de M. Quinet : Je n'aime pas plus que lui la tyrannie politique et les auto-da-fé.

Mais supposons toujours :

Donc, je le suppose, d'un bout à l'autre, M. Quinet voit juste et dit bien. Son récit n'est point exagéré ; il y a positivement ici je ne sais quelle immense croisade d'un genre nouveau, qui *s'organise et s'accomplit sous terre.*

Les Jésuites, du moins, ne sont plus en cause ; M. Quinet a pris soin de les disculper en désignant les vrais

coupables, qui n'appartiennent pas à la compagnie de saint Ignace.

Loin de là, répond M. Quinet ; indépendamment de leur influence directe *qui se fait sentir en tout ceci*, les Jésuites conspirent aussi de leur côté ; et c'est pour lui un moyen d'entrer dans le cœur de son sujet : le reste servait d'acheminement.

« Les Jésuites reparaissent, et avec eux d'indicibles in-« famies que Pascal n'aurait osé montrer pour les combat-« tre » (même page). Exemple de discussion calme et loyale ! afin qu'elle soit loyale du moins, j'espère que M. Quinet, mieux inspiré que son confrère, nous mettra sous les yeux ces *infamies*, bien et dûment articulées.

Mon Dieu non ; la scène change à l'instant même.

Assez pour les Jésuites. M. Quinet déplore diverses trahisons épiscopales et la servitude absolue du bas clergé. Il lui semble qu'au lieu d'employer leur temps à siffler M. Quinet au collège de France, les simples prêtres (ce ne sont plus les Jésuites) feraient bien de s'affranchir et les évêques de se corriger (même page). J'y songeais.

Et voilà...

Et M. Quinet revient aux Jésuites ; et il décrit du point de vue où il se place alors, la société actuelle.

« Le Jésuitisme, dit-il gravement, n'a pu manquer de « se mêler au Carlisme, *cette écume de noblesse à ce « levain ;* la bourgeoisie, pour contrefaire l'aristocratie, « a subi comme elle le Jésuitisme ou la caducité reli- « gieuse, littéraire, sociale » (page 122). Le peuple.., M. Quinet n'en parle pas ; la preuve, non plus.

Donc, en deux tours de baguette, voilà une société définie, voici la France jésuitifiée : partout *la ruse, et la décrépitude*, et le reste (page 122) ! C'est une belle chose que la philosophie de l'histoire, et c'est un homme bien prodigieux que M. Quinet !

Je me trompe. Il y a là des préparatifs, un moyen d'atteindre plus avant, une ébauche combinée par les Jésuites ; c'était la moitié seulement, moins que la moitié de ce qu'ils voulaient ; ainsi travaillée en tous sens, la France eût encore pu leur échapper, ayant une citadelle où fuir et se défendre. — La citadelle se nomme le *collège de France*.

Donc, « l'affaire décisive, c'était... d'écraser l'ensei- « gnement et la parole au collège de France » (même « page). De là, les sifflets que chacun sait.

Ils avaient bien deviné, les renards! Le public, en voyant sept ou huit siffleurs à la piste de MM. Michelet et Quinet, prendrait naturellement « ce coup de main « pour le résultat de l'opinion soulevée » (même page).

Point du tout; les Jésuites supplient le public, maintenant, de croire qu'ils sont étrangers au *coup de main*, tout aussi bien que l'opinion, et, par un singulier retour des choses d'ici-bas, ceux qui soutiennent le contraire s'appellent *justement* MM. Michelet et Quinet. Comment arranger cela?

D'accord, s'écrie M. Quinet; mais il est facile d'expliquer le mystère : les Jésuites avaient pensé que les sept ou huit sifflets en imposeraient à la foule, l'épouvanteraient, l'entraîneraient éperdue dans leurs pièges; au contraire, « tout ce que leur *frénésie* (page 125) a pu « faire, a été de donner au sentiment public l'occasion « d'éclater en notre faveur » (page 125).

Comme ainsi est-il que les Jésuites sont vaincus, les *bravos* l'ayant emporté de deux ou trois bouches sur les sifflets, et que l'opinion publique a décidément adopté MM. Michelet et Quinet, celui-ci déclare que « la ques- « tion, à certains égards, ne les regarde plus » (page 125.)

Je n'ai pas le sens des mots : *à certains égards*.

Par *question*, j'avais entendu la question des moyens utiles pour prévenir désormais les sifflets et les luttes indécentes; ou, peut-être, celle de savoir qui, des deux professeurs ou des Jésuites, sympathisait le mieux avec l'opinion publique.

Il faut entendre *la question* des deux manières, pourvu que la conclusion soit : chassez les Jésuites !

A ces fins, M. Quinet s'adresse au pouvoir politique, et lui fait, dans la personne des députés, une sévère réprimande.

« Pourquoi leur silence en ces périlleuses conjonctures? « Je commence à croire, dit-il avec une adorable ingénui- « té, que ces quatre cents hommes d'état se cachent les uns « aux autres le pays qu'ils habitent.... Il serait commode « d'attaquer l'*ultramontanisme* d'une main (1), car ce n'est « pas moi qui nierai la force du *jésuitisme*, et de le flatter « de l'autre; mais, comme il pourrait arriver à la fin que, « pour prix de trop d'habileté, on tournât contre soi les

(1) Je l'ai dit en commençant : MM. Michelet et Quinet ne se doutent pas de la signification des mots *ultramontanisme* et *gallicanisme*. Le premier mot, suivant eux, implique nécessairement l'idée de souveraineté universelle et absolue du pape dans l'ordre politique, le second l'idée de libre examen et d'Église nationale.

« ultramontains et ceux qui les combattent, il faut se pro-
« noncer. » On le voit, *Ultramontains* ou *Jésuites*, c'est tout un dans l'esprit de M. Quinet.

Et s'il n'y avait pas de Jésuites? M. Quinet s'adresse à lui-même cette objection.

Il y a des Jésuites, répond M. Quinet, car « la réaction « religieuse *que l'on voudrait faire tourner au profit d'une* « *secte* (*secte* ou compagnie de Jésus) n'est pas sans rai-« son dans la société » (page 125). Rien de mieux démontré ; M. Quinet peut, après un tel effort de logique, sautiller à l'aise de côtés et d'autres, jouer au pot-pourri, et se donner, comme on dit, du bon temps. Provisoirement donc, il envoie encore les Jésuites aux Calendes, et nous parle de la réaction religieuse.

En principe, la tendance religieuse est une bonne chose; elle a pour cause le profond désespoir où nous jettent des mécomptes politiques ; M. Quinet l'a dit : « voyant la cor-« ruption changée en routine chez les chefs de partis, nous « avons reporté notre esprit chez celui-là seul qui ne *ruse* « pas. » (page 125). Quoique restreinte jusqu'à la mesqui-

nerie, l'observation n'est pas complètement dénuée de justesse, et je pense avec M. Quinet que cette disposition sera *féconde et salutaire*. Dieu a des moyens de ce genre; ce n'est pas la première fois qu'il en use.

« TOUT LE MONDE, reprend alors M. Quinet, « s'empresse déjà de spéculer sur un pareil retour; il en « est même qui avouent que *ce Dieu restauré* pourrait « être un excellent instrument pour le pouvoir actuel. » (Même page).

TOUT LE MONDE ne remerciera pas M. Quinet de son compliment.

Les ambitieux, qui véritablement *spéculent*, font une grossière méprise, s'ils prétendent que ce *Dieu restauré* consentirait à devenir le complice du despotisme et de l'iniquité, lui qui a dit : *Nolite fieri servi hominum* (1); s'ils s'imaginent que réciter son chapelet, comme le faisait Grégoire au temps de la Convention, ce soit consentir à se traîner *dans la poussière;* et si l'Espagne catholique, au milieu de ses éternelles et sanglantes agitations, leur paraît moins *fière*, moins *guerrière* et moins *révolutionnaire* que la France *universitaire* de 1843 (page 125).

(1) Cor. 7. 23.

Et voilà.... et M. Quinet se rejette d'un saut sur le *jésuitisme :*

« On nous dit : Vous attaquez le jésuitisme par mesure « de prudence » (même page). On vous dit seulement que vous l'attaquez par son côté le plus inexpugnable, et que vous le battez maladroitement sur les épaules de ceux qui n'ont pas avec lui le moindre rapport.

« On nous dit : Pourquoi le séparez-vous du reste du « clergé? » (même page.) On vous dit le contraire; et on vous dit encore : Vous le *séparez* quand il faudrait le *réunir ;* vous le *réunissez* quand il faudrait le *séparer*.

Il est à désirer certainement que, « dans vos commen- « taires des maximes de l'Ordre, plusieurs s'attribuent « aisément la part qui leur revient » (page 126) ; commentaires futiles en général et mensongers au point de vue de leur application originelle, mais qui deviennent vrais et salutaires par hazard, dès qu'on n'y voit qu'une pensée détachée, née d'elle-même, applicable à tous. En vous dirigeant d'après ce système, vous auriez précisément exposé vos *commentaires des maximes de l'Ordre* sans parler d'autre chose que du *jésuitisme* , sans vous abandonner à d'incroyables confusions, et de manière à laisser

chacun libre *de s'attribuer* effectivement *ce qui lui revient.*

Sur cette observation, M. Quinet vient démontrer que le catholicisme et le jésuitisme ne font qu'un, ou du moins qu'ils ont tout fait pour se mélanger.

« Le catholicisme, si M. Quinet ne déraisonne pas, « s'était *déjà perdu* pour avoir suivi la bannière du jésui- « tisme » (page 126).

Il s'agit ici, très probablement, des échecs éprouvés par les catholiques français durant les révolutions de 1789 et 1830, échecs déplorables mais partiels, et qui, bien loin d'avoir causé la mort ou la perte du catholicisme, l'ont ravivé en définitive parmi nous.

1° La révolution de 1789 et années suivantes, n'a pas articulé contre les Jésuites nommément le moindre grief, elle qui s'est expliquée si fort au long sur toutes les combinaisons du régime antérieur, et sur les ordres religieux en général; 2° la révolution de 1830, sauf quelques bambins échauffés, ne songeait pas à eux. On a écrit, je le sais, que ces deux révolutions avaient commencé de longue date, mûri, éclaté sous l'incubation clandestine du jésuitisme; mais on a soutenu l'opinion contraire, et c'est assez pour douter. Du reste cette *incubation* comporte un double sens : Veut-on dire que les Jésuites, en secondant le despotisme, préparaient malgré eux l'insurrection

du peuple? c'était une question à vider; veut-on dire au contraire que, par de sourdes et hypocrites menées, ils s'en allaient élargissant l'abîme où s'engloutirent les rois et passagèrement la royauté qui leur était odieuse? nouvelle question qui ne saurait se résoudre sans débats.

Nos révolutions furent d'ailleurs, je le répète, moins odieuses et moins fatales au catholicisme que ne l'insinue M. Quinet; le catholicisme, au besoin, se fait fort d'en accepter, d'en provoquer de nouvelles, sans recourir aux Jésuites, en suivant ses destinées populaires.

Conséquences de la suppression de la religion d'État.

Ceci posé, M. Quinet conseille au catholicisme de conformer sa profession de foi à celle de l'État, s'il ne veut pas périr (page 126).

Il ne s'occupe toujours, bien entendu, que de la France; et nous sommes très obligés de croire que s'il arrivait à la France de cesser d'être catholique, le catholicisme par là même cesserait d'être.

Ainsi les *quatre cents députés* qui représentent les intérêts nationaux jusqu'à *se cacher les uns aux autres le pays qu'ils habitent* (page 124), sont parfaitement en droit de tailler à merci le symbole, de nous en imposer cha-

que jour un nouveau, de manier et remanier le catholicisme, de faire les dieux. Tel est le gallicanisme de M. Quinet, telle est sa religion nationale. On ne m'accusera pas d'exagérer.

Et dès-lors, quelle est donc la profession de foi de l'État?

« La France *enseigne* l'unité du christianisme sous la « diversité des églises particulières, voilà sa confession « telle qu'elle est écrite dans la Charte. » (page 26).

M. Quinet va plus loin; « Tous les Français appar- « tiennent à une même église sous des noms différents » (même page).

J'ai lu la Charte comme a pu le faire M. Quinet, et je n'ai pas vu que la France de 1830 fût assez oublieuse d'elle-même pour s'arroger un *enseignement* quelconque en matière de religion. L'article 5 porte que « *chacun* « *professe* SA RELIGION *avec une égale liberté*, » d'où résulte péremptoirement qu'elle *n'enseigne rien*, qu'elle laisse *enseigner* et *pratiquer* de manière ou d'autre, qu'elle est indifférente et *athée* dans le sens éminemment vrai

que donnait à cette expression M. Odilon Barrot, qu'elle reconnaît l'existence de plusieurs religions, et que, par conséquent, elle n'a pas même imaginé ni pu imaginer *l'unité du christianisme dans la diversité des églises particulières*, c'est-à-dire des religions opposées qui se combinent en une seule. Ici encore, je constate le fait, sans m'occuper de ce qui devrait être.

Le grand malheur de MM. Michelet et Quinet, c'est qu'ils négligent presque toujours ce qu'on appelle *les termes précis*. Rien n'est plus essentiel pourtant au bon maintien de la discussion.

Certes, j'estime assez la Charte pour la croire incapable d'une folie non-pareille : enseigner que des *Églises* ou plutôt des sectes, violemment détachées du catholicisme parce qu'elles étaient subversives de sa constitution, puissent ne former avec lui qu'un seul et même corps ! néanmoins je veux qu'il en soit ainsi ; et je m'incline de rechef en présence d'une absurdité.

Donc, l'article 5 regarde *tous les Français*, ainsi que l'observe M. Quinet ; or, parmi les Français, il y a autre chose que des sectes chrétiennes : il y a les Juifs, les Saint-Simo-

niens, les Fourriéristes, les Mappistes, les Mahométans, les Déistes, les Panthéistes, les Matérialistes, etc., etc. : si la France *enseigne* d'une part *l'unité du christianisme sous la diversité des Églises particulières*, et d'autre part que TOUS LES FRANÇAIS *appartiennent à une même Église, sous des noms différents*, donc elle enseigne qu'à ses yeux non seulement les hérétiques et schismatiques, mais encore les Juifs, les Saint-Simoniens, les Matérialistes, les athées, en supposant qu'il y ait des athées, etc., etc., appartiennent à une même Église, ou sont également chrétiens, catholiques, saint-simoniens, athées, etc., etc. O monsieur, quelle découverte !

M. Quinet se plaindra-t-il de mes *arguties?* dira-t-il que cet *enseignement* de la France est négatif, et qu'il prétend parler seulement de la tolérance politique et de la *protection* également accordée à tous les *cultes?*

En ce dernier cas, je l'accuserais à mon tour d'avoir bien maladroitement exagéré, alambiqué la question. I aurait dit le contraire de ce qu'il voulait dire, car il arrivait à cette conclusion naturelle :

Les Catholiques, en imposant à l'État l'obligation de ne pas *protéger* les autres cultes comme il *protège* le leur, ou en usant de violence pour arracher aux autres cultes

le bénéfice de la protection générale, foulent aux pieds la loi fondamentale de l'État.

Telle n'est pas la conclusion de M. Quinet.

Quels sont les vrais hérétiques?

Mais M. Quinet conclut que, la loi étant ainsi faite, « il n'y a désormais d'hérétiques et de schismatiques que « ceux *qui nient toute autre église que la leur et osent « dire : Hors de mon église point de salut, lorsque « l'État dit précisément le contraire* (pages 126 et 127).

Si ce n'est pas définir qu'il n'y a de religion que celle qu'il plaît à l'État d'autoriser et de faire; si M. Quinet, lorsqu'il substitue au principe-exclusif du catholicisme le principe exclusif d'une église nationale, défend et n'attaque point dans sa plus intime essence la liberté des cultes; si ce n'est pas là une ridicule *pétition de principe;* si M. Quinet comprend les articles 5 et 6 de la Charte du 14 août 1830; s'il y eut jamais pareille débauche d'esprit, je méprise la raison.

Du reste, en tout ceci, M. Quinet s'est fort peu mis en peine de la religion nommée *catholicisme;* le catholicisme, pour lui, ce n'est pas une religion proprement dite, c'est tout simplement l'action de les écraser ou de les exclure toutes au profit d'une seule.

Partant de cette idée, M. Quinet hazarde la réflexion suivante :

« La Restauration en faisant du catholicisme la religion « de l'État, niait le dogme social et la communauté reli- « gieuse » (page 127).

Elle niait le dogme *social*, c'est-à-dire *national* ou *français*, puisque le catholicisme est l'ultramontanisme, et que l'ultramontanisme tient uniquement pour vrai en religion ce qu'enseigne le Saint-Siège ; admirez l'explication !

Elle niait la communauté religieuse, puisqu'ainsi elle n'admettait pas *d'unité d'Église sous des diversités d'églises particulières*, n'ayant pas la finesse de sentir que *tous les Français*, depuis les saints jusqu'aux athées, *appartiennent sous des noms différents* à *une même église !*

On pourrait dire à M. Quinet que la restauration, eu égard aux croyances manifestes de la *majorité* des citoyens (qui politiquement implique la *totalité*), faisait une chose infiniment sociale et populaire, lorsqu'elle consacrait par une loi suprême l'existence et l'inviolabilité de ces mêmes croyances, et la définissait *in globo* RELIGION DE L'ETAT; mais j'aime beaucoup mieux reconnaître que la révolution de 1830 avait raison d'agir autrement. Bien plus, les dispositions de la nouvelle Charte me semblent trop restreintes, car elle protège tous les cultes, et n'accorde des traitements qu'aux *ministres de la religion catholique et à ceux des autres cultes chrétiens* : étrange inconséquence ! En effet, si, pour la religion catholique, la loi nous

donne expressément le motif de cette préférence : *professée par la majorité*, elle ne justifie d'aucune manière le choix qu'elle a fait des *autres cultes chrétiens* parmi tous les cultes pratiqués en France, et même parmi les façons de penser qui ne sont pas des cultes proprement dits.

Qu'il arrive une révolution nouvelle; que tous les cultes, sans aucune exception, soient également *protégés* ou négligés *par la loi souveraine;* que chacun de ces cultes renonce au projet stupide de s'établir seul et par la force brutale sur les ruines des autres; M. Quinet se persuade-t-il qu'alors nul d'entre eux ne pourra dire sans bouleverser le droit commun : *Hors de mon église, point de salut*? Mais mon Dieu! ils le diront tous; ils l'ont toujours dit, par le fait seul de leur existence; toute conviction, toute doctrine, toute vérité, tout système en est là; vous-même, vous le dites, monsieur, vous affirmez, et vous affirmez excessivement, que, hors de vos leçons, point de salut!... Je lis à la page 155 du *Livre des Jésuites :* « Se figure-t-on un enseignement qui consisterait « à flatter chacun dans son idée dominante, sans jamais « heurter une passion ni un préjugé? »

Eh quoi! La liberté religieuse consisterait, en l'espèce,

à bâillonner une religion! elle exigerait du catholicisme qu'il s'abjurât lui-même, et qu'il promît de ne point contredire ce qu'il juge faux et mauvais, de s'ébrécher, en quelque sorte, pour donner place dans sa constitution puissante à des éléments antipathiques, nuisibles, nécessairement mortels! il ne *deviendrait universel* qu'en se couchant, selon nos fantaisies politiques, sur des milliers de lits de Procuste! Il s'anéantirait pour avoir le droit d'exister! Allons donc, vous n'y pensez pas.

L'État plus chrétien que l'Ultramontanisme.

Eh non, le catholicisme, pour *comprendre* les sociétés, avait besoin des leçons de M. Quinet (page 127); le pauvre catholicisme *se contente de maudire ce qu'il ne comprend pas* (même page); il se comporte comme un niais en rejetant toutes discussions : ses docteurs, sans doute, nous ont laissé des montagnes de volumes de controverses, qu'importe? il s'y prit toujours gauchement pour pénétrer dans les institutions nationales et se pénétrer d'elles; il est au ban des nations. Il a toujours été en guerre avec la révolution française, et nécessairement vaincu, parce que, dans son principe, la révolution française est plus véritablement *chrétienne* que *lui*, parce que le sentiment *de la religion universelle* est désormais plutôt en France qu'à Rome, parce qu'enfin la révolution a fait des

frères de ceux dont il faisait des sectaires, qu'elle a relevé ce qu'il condamne, mis l'*alliance de l'Évangile* là où il ne veut que l'anathème de l'ancienne loi, effacé les noms de Huguenots et de Papistes pour ne laisser subsister que celui de chrétien, etc., etc..... et maintes gasconnades encore (page 129). M. Michelet ne fait pas mieux.

Pour moi, je pense toujours que la révolution, loin de *vaincre* le catholicisme, l'a exalté par ses résultats, et qu'elle n'a été chrétienne que par lui; que la *religion universelle* de M. Quinet ne signifie rien; qu'ainsi qu'il a été dit plus haut, la révolution n'a pas fait et n'a pu faire que des sectaires fussent frères, sinon comme l'entend le catholicisme qui *ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il vive*, et qu'il y a toujours eu jusqu'à présent différence de qualification et scission réelle entre des catholiques et des huguenots, entre ceux-ci et des papistes,... etc.

Nous allons voir une chose énorme :

M. Quinet dit : « Ceux qui *entrevoient* les choses *de* « *plus loin*, sont de bonnes dupes et des enfants, lors- « qu'ils s'imaginent qu'il y a une tendance générale de « l'église anglicane et grecque et du protestantisme alle-

« mand vers le catholicisme ; ces agitations bien réelles ont « un autre sens : ce n'est pas que le catholicisme s'ac- « croisse de ces sectes, ce sont elles qui s'accroissent de « toute la place qu'elles prennent chez lui (page 128).

Pourquoi et comment ?

Pourquoi ? « c'est que, il est impossible que quatre-vingt- « dix millions d'hommes quittent le schisme comme une « fantaisie, par une nouvelle fantaisie d'orthodoxie. » (page 128).

M. Quinet plaisante, (même page), « ceux qui préten- « dent posséder seuls la confidence de la Providence dans « le *gouvernement de l'histoire* » (les Jésuites à coup sûr), et qui croient à de pareils contes ou les débitent !

Gens simples, ridicules et sots ! en effet, selon eux et selon moi, ces quatre-vingt-dix millions d'hommes suivent, non pas un seul et même schisme, mais à peu près quatre-vingt-dix millions de schismes, ce qui facilite la *fantaisie de quitter ;* peu importe le nombre, il suffit pour l'amendement que l'erreur soit constante ; selon nous, si le nombre doit empêcher le schisme de *cesser*, il aurait dû par la même raison l'empêcher de naître ; les multitudes sont peccables comme les individus qui les composent, et affirmer que les multitudes ne *reviennent pas,* c'est éterniser l'erreur, l'ignorance, le

crime, toutes les passions mauvaises; ..... Nous sommes bien peu philosophes vraiment!... Nous osons même demander pourquoi le catholicisme, représenté, lui aussi, par plusieurs vingtaines de millions d'hommes, pourrait avoir une fantaisie de schisme jusqu'à se donner complaisamment à ronger aux sectes...

Nous demandons plus.

Le moyen de concilier ces invasions catholiques des sectes, etc., avec le dommage qu'en éprouve le catholicisme?

La réponse de M. Quinet ne marche pas toute seule:

« Si le protestantisme, dit-il, s'accommode en certains « points de la doctrine catholique..... » — Je m'arrête : quatre-vingt-dix millions d'hommes auraient donc, partiellement du moins, une fantaisie d'orthodoxie.

« Si le protestantisme s'accommode *en certains points* « de la doctrine catholique, se persuade-t-on que ce soit « pour se renier et se livrer sans conditions réciproques?» On l'ignore et on l'espère, M. Quinet n'en sait rien non plus. Toujours est-il qu'il y a tendance, et qu'une tendance vers un objet, donne lieu de présumer que l'objet

est le but; M. Quinet soutient le contraire, j'écoute patiemment ses raisons.

« Le protestantisme, dit-il encore, s'assimile diverses « parties de la tradition universelle. » — En indiquant quelques-unes de ces diverses parties, et ce qu'il entend par *tradition universelle*, M. Quinet m'aurait mis à même d'apprécier l'assimilation.

« Le protestantisme s'assimile diverses parties, etc., « mais, par ce travail de conciliation, il fait absolument « l'opposé des catholiques qui ne songent qu'à exclure, « interdire, anathématiser » (page 128).—Le sophisme n'est pas sans mérite; traduisons pourtant : le catholicisme est là qui exclut toute religions, toutes sectes, *toutes doctrines hors de lui;* le protestantisme vient, et lui joue un tour pendable : « Ah! vous ne voulez pas céder! eh bien je céderai, moi, et j'aurai cela de plus que vous : d'*avoir* cédé; et comme il n'y a rien de si opposé à celui qui ne cède pas que celui qui cède, tout en m'assimilant à vous, par cela même, je ferai l'*opposé de vous;* ainsi ma tendance vers le but me lancera positivement à cent pieds du but. » Quelle gentillesse!

M. Quinet comprend bien que, pour faire droit à ses doctrines, il faudrait enlever aux catholiques la liberté

qui, cependant, est le domaine insaisissable et incessible de tous, mais il a ses motifs d'insistance :

De la Politique catholique.

« Les catholiques, dit-il, demandent la liberté pour « tuer la liberté ! » (page 28). Il le prouvera plus tard.

« Accordez-leur cette arme, dit-il encore, je ne m'y « oppose pas, c'est le moyen de mieux trancher la ques- « tion, et ce moyen ne me déplaît pas.

« Qu'ils soient partout, qu'ils envahissent tout ; après « quoi, dix ans ne se passeront pas sans qu'ils soient chas- « sés avec le gouvernement qui aura été ou qui seulement « aura semblé être leur complice » (page 128). — Le sentiment ne se discute pas.

Afin d'appuyer sa menace, M. Quinet cite des exemples formidables, mais qu'il choisit singulièrement.

« En Europe, en Orient, dans les deux Amériques, il « suffit de lever cette bannière pour que la décadence « politique et morale s'en suive tout aussitôt » (pages 150 et 151).

Et puis, l'Orient et les deux Amériques, il n'y songe plus, qu'à propos du Paraguay ; il se promène en Europe.

Ainsi donc, la France : « Est-ce au nom de l'ultra-

« montanisme qu'elle a dominé le monde? Est-ce du moins « lui qui l'a vaincue? » (même page). Je ne comprends pas.

Ainsi l'Autriche : « qui ne *déchaîne son église* que loin « d'elle, pour achever les villes conquises » (même page). Il faut bien dire encore que je ne comprends pas.

Ainsi l'Italie : bien qu'elle soit le chef-lieu même du jésuitisme, et que M. Quinet lui reproche d'être l'humble servante de Loyola.

M. Quinet poursuit sa route. Parmi les peuples que le catholicisme a dégradés, il nomme l'Espagne, si pure, si belle et si sublime en ses élans, et le Portugal qui vient ici Dieu sait pourquoi, et le Paraguay où fut le modèle le plus accompli du gouvernement démocratique, et la Pologne, et l'Irlande... ô mon Dieu ! ô Daniel O'Connell, ô Kosciusko, Mickiewitz, bonnes personnes ! A quoi rêviez-vous? C'est pour avoir *levé la bannière du catholicisme* que vous êtes tombés, vous et les vôtres, dans la décrépitude politique et morale... Misérables plutôt et infâmes, qui poussiez à leur perte des peuples trop confiants ! Que n'aviez-vous arboré la bannière du protestantisme ou de la religion multiple-universelle? on boirait librement aujourd'hui le lait pur des brebis et des chèvres sur les pelouses de la verte Erin; Nicolas s'agenouillerait en demandant grâce devant la statue de Sobieski ! Courez, courez,

s'il en est temps encore, à l'autel du catholicisme; lisez l'inscription de M. Quinet : VOILA ASSEZ D'HOLOCAUSTE SUR UN AUTEL QUI NE SAUVE PLUS PERSONNE (page 151), et signez *franchement*.

PREMIÈRE LEÇON.

—

De la liberté de discussion en matière religieuse.

(10 Mai 1843.)

Jusqu'ici nous n'avons rien vu qui pût faire croire que M. Quinet soit bien supérieur en logique à M. Michelet. Des tartines, si j'ose me servir du mot, des tartines gluantes et pâteuses, ne sont ni du style, ni des pensées, ni de la raison. S'il était permis de blâmer le public, je m'étonnerais du semblant d'importance qu'il a bien voulu attacher à de pareilles choses. Vraiment, les habitués du collège de France n'avaient pas assez compris pour applaudir ou même siffler; les lecteurs, à moins d'avoir lu et relu et fait une pénible étude du sens qui souvent n'existe pas, ont dû nécessairement juger mal ou s'abstenir de juger. Quelqu'un disait au sujet de ce livre que, si une personne inconnue s'était présentée devant lui en débitant mot à mot les *Leçons* qu'il renferme, il aurait cru cette personne atteinte d'aliénation mentale. La réflexion qui d'abord me parut exagérée, n'est qu'infiniment juste pourtant. J'ai vu autrefois une comédie charmante, dont le

nom m'échappe : le principal personnage, M. Patouillard, si je ne me trompe, se piquait de raisonner fort, et voici un échantillon de sa manière : « J'en veux à la fille à « Martin : ce Martin est un homme bien laid : au fait, il y « a des gens comme ça; et il y en a de mieux : j'ai un ami « beau comme un Narcisse : diable ! mais c'est le nom que « ma voisine a donné à son petit dernier : sept enfants ! « c'est bien des bouchées de pain par jour : ah ça ! dites-« moi donc, mais le pain de la boulangère ne vaut rien. — « Et la fille à Martin ? crie M. Chopart. — Eh oui, c'est vrai, « j'en veux à la fille à Martin. » D'un bout à l'autre, je suis forcé d'en convenir, MM. Michelet et Quinet m'ont rappelé M. Patouillard, si ce n'est qu'en ses propos interrompus, celui-ci du moins pouvait dire vrai, tandis que les graves professeurs n'ont pas prononcé cinq paroles de suite qui ne fussent ou détournées de leur signification naturelle, ou ridicules et fausses sur d'autres points.

Toutefois, M. Quinet prétend que personne ne lui contestera d'être resté un et conséquent avec lui-même (page 154). On peut tout dire. Le fou de Walter Scott, Wamba, comme son maître l'appelait *tête à l'envers,* fit une cabriole ; et, tête en bas, pieds en haut : « Est-ce que, demanda-t-il, je ne suis pas *tête à l'endroit,* maintenant? (1)»

(1) Ivanhoë.

En commençant sa première leçon, M. Quinet, sur le modèle de M. Michelet, fait l'historique des ouvrages qu'il a publiés et sa profession de foi.

Ses ouvrages ne sont point sans quelque mérite, mais ils manquent d'ordre et de clarté; on sait rarement, après les avoir lus, ce qu'il a voulu dire : *Ahasvérus* le résume tout entier.

Sa profession de foi, telle qu'il la donne, n'a rien qui m'offusque; tous les catholiques-ultramontains-Jésuites, pensent comme lui qu'il y a de *l'esprit vivant* de Dieu dans toutes les communions sincères de *ce pays* ou d'un autre, pourvu qu'*esprit vivant* veuille dire *quelque chose de vrai*.

M. Quinet pense que le terme *hors de l'Église point de salut*, n'est pas absolu et sans aucune restriction possible; les Jésuites pensent de même; et ils soutiennent que la *sincérité*, l'erreur de bonne foi, le simple désir *sauvent*, en ce sens que ce sont là comme autant de baptêmes virtuels, pour ainsi dire, qui suppléent au baptême de fait et ouvrent la porte de l'Église.

M. Quinet se demande si c'est à cause de ces croyances qu'il a essuyé les sifflets de ses auditeurs; et il a raison de se répondre à lui-même négativement.

« Est-ce le nom des Jésuites qui a *fait tout le mal?* » M. Quinet se répond de nouveau : « Oui, même avant que « j'aie ouvert la bouche » (page 135). Effectivement, c'était bien prématuré.

Autre question :

« Pourquoi parler de la société de Jésus dans un cours « de littérature méridionale ? » Ceux qui ont fait cette question à M. Quinet ne parlaient pas sérieusement ; rien de plus naturel que de suivre les *relations indissolubles* du sujet que l'on traite ; M. Quinet a cru voir que l'influence des Jésuites s'était fait immensément sentir dans l'Europe, à la fin du seizième siècle, et il a voulu parler de ce *grand phénomène* (page 136) ; libre à lui.

Quelle est donc cette influence des Jésuites sur l'Europe du seizième siècle ?

Pour le savoir, il faut se faire une idée de l'état des choses à cette époque :

« L'esprit public commence à s'affaisser. Les écri- « vains, les poètes, les artistes disparaissent *les uns après* « *les autres;* des hommes nouveaux s'assoupissent sous « une atmosphère de mort. Ce ne sont plus les héroïques « innovations des Campanella et des Bruno, c'est une

« poésie mielleuse, une prose insipide qui répand comme « une fade odeur de sépulcre » (page 136).

Autant que personne, j'admire le seizième siècle et ses magnifiques énergies, et ses découvertes inappréciables; mais, en dépit des phrases ronflantes que débite depuis quinze ans M. Michelet, je confesse humblement mon peu d'aptitude à saisir cet *affaissement d'esprit public* dont M. Quinet nous fait aussi la grâce de nous entretenir.

Je vois bien des écrivains de génie, qui s'en vont avec le siècle mourant; mais j'en vois d'autres, fort grands à mon avis, qui naissent avec le siècle nouveau ou s'y engagent pour continuer leur brillante vie.

Ce que c'est que les *hommes nouveaux qui s'assoupissent dans une atmosphère de mort*, il ne le dit pas; il nomme Campanella et Bruno comme d'héroïques novateurs, et comme les types du seizième siècle, parce qu'ils ont embrassé et renié tour à tour toutes les vocations et tous les principes, tristes hommes, dit Grotius, que l'histoire eût négligés s'ils n'avaient eu l'avantage de périr sur les bûchers de l'inquisition; mais, au lieu de placer en regard les noms de ceux qui *leur succèdent pour s'assoupir*, etc., il leur oppose « une poésie mielleuse, et une prose insi- « pide *qui répand comme une fade odeur de sépul-* « *cre*, etc., etc. » (p. 136). Je ne comprends pas du tout.

Il est vrai que M. Quinet met en scène l'Italie et l'Espagne

seulement, et qu'à cette condition, ses jugements ne sont pas absolument inexacts; mais au moins fallait-il les formuler sans encombre, préciser davantage, et laisser là cette *fade odeur de sépulcre* qui est purement et simplement du galimathias; ici comme toujours, sa thèse, en se rétrécissant, devient fausse.

Ainsi donc, le seizième siècle emporte dans le *néant* le secret de ses merveilles; il a été marqué de Dieu pour être, vers sa fin, l'une de ces époques de décrépitude qui, à des intervalles presque déterminés et faciles à prédire, voient les nations tomber et se renouveller comme par miracle; toutefois ce renouvellement n'eut pas lieu, selon M. Quinet, en Italie et en Espagne.

C'est qu'apparemment M. Quinet, pour son usage, avait besoin de ces deux contrées méridionales, et non des autres.

Je demande au lecteur beaucoup d'attention.

« Pendant que tout meurt, dit M. Quinet, dans le gé-
« nie *national;* voici une petite société, celle des Jésuites,
« qui grandit à vue d'œil, qui s'insinue PARTOUT dans les

« états *défaillants*, se nourrit de ce qui reste de vie dans « le cœur de *l'Italie*, qui s'accroît et s'alimente de la « substance de ce grand corps partagé..... »

« Et lorsque je rencontre immédiatement dans mon « sujet, une institution si puissante qu'elle réagit sur cha- « que esprit, qui résume tout *le système du midi*, il fau- « drait passer et détourner les yeux ! » (page 156).

Ne détournez pas les yeux ; et montrez si vous voulez *l'effet et la cause, les lettres et la politique avec l'esprit qui les domine, l'Italie avec le Jésuitisme, le Mort avec le Vivant*, etc., etc. (page 157.)

Oui, puisqu'il faut vous l'accorder, l'Europe du midi s'est *consumée dans le développement et la formation de la compagnie de Jésus;* oui, *votre pays est convié à une alliance que d'autres ont chèrement payée;* oui, *les peuples les plus malades en Europe sont ceux où la compagnie a son foyer* (même page).... Les sept ou huit siffleurs ont bien tort de *trépigner;* vous avez raison.

Parlez à loisir, développez un si large thême; je vous écoute, et vous en conjure; prouvez enfin quelque chose; vous êtes libre comme un vrai Schelling; dussent les Jésuites en souffrir et ma réponse tomber à plat, je ne réclame aucun privilège.

Montrez-nous comment *les Jésuites se sont nourris de*

ce qui restait de vie dans le cœur de l'Italie, et se sont accrus de la substance de ce grand corps partagé; comment ils furent expulsés des états de l'Europe et condamnés par un pape; quelles sont les lois qui les tiennent pour morts; montrez-nous ce que vous avez promis de nous montrer.

Je n'avoue pas que *tous les autres ordres ont été accommodés dans leur esprit à une époque particulière, après laquelle ils ont dû céder à d'autres* (page 135), mais ceci ne vous empêchera pas de montrer que les Jésuites ont subi ces vicissitudes.

Hélas! M. Quinet s'en tient là ; son parti est pris : il affirmera tout jusqu'à la fin, sans rien prouver; et, sur la foi de sa conscience et de sa bonne figure, les pauvres auditeurs devront accueillir, comme des oracles, chacune des paroles qu'il prononce; ils ne devront pas siffler, surtout.

Je résume bien vite et à grands traits les cinq ou six pages qui viennent à la suite.

L'esprit de M. Quinet tourne au goguenard. Il prétend mieux servir les Jésuites par ses *Leçons* que ne font tous leurs apologistes, par les violences dont ils l'accablent (page 139).

Ceux-ci *voudraient le forcer au silence;* il veut, lui, *faire connaître l'organisation de la compagnie si ingénieuse et si vivace,* (quoi qu'en ait dit M. Michelet, et quoi qu'il en ait dit lui-même), *son influence si longue et si universelle sur la poésie, l'art, la morale, la politique, les institutions,* etc., etc. (même page).

Et en effet, cette compagnie « écrasée de toutes manières, « se relever *à demi, provoquer, menacer*, cela n'est pas « d'un petit génie et d'un mince courage ! » (page 140). *Provoquer* et *menacer* s'adressent aux sept ou huit siffleurs ; c'est la marotte de M. Quinet.

Pour rester fidèle à la logique de M. Patouillard, il était juste de laisser là le fil de son discours et de gloser sur les sifflets.

M. Quinet se réjouit d'avoir été sifflé, ah ! ah !.. Il s'en réjouit au nom et pour l'avantage de la vérité, car « il « est bon que la vérité soit de temps en temps *disputée* à « l'homme, » par sept ou huit siffleurs, « cela le pousse « à *en* acquérir *de nouvelles* » (page 140).

Je m'étonne de voir que *la vérité* soit susceptible de *vérités nouvelles,* puisqu'on avait cru jusqu'à l'heure présente que la vérité est *une,* qu'elle comprend par elle-même

toutes les vérités possibles, et que s'il y avait des vérités en dehors d'elle, la vérité ne serait plus la vérité; mais j'ai tort, et c'est trahir mon ignorance en matière de philosophie de l'Histoire.

« Nous dormions, » dit M. Quinet.... Les sifflets nous ont réveillés; que Dieu les bénisse!

« Nous dormions, reprend-il, et pourquoi dormirions-« nous encore?

« Dans les états despotisques d'Allemagne, Hégel a « *ravivé* toutes les questions qui se rapportent au dogme; « Schelling a développé l'idée de ce *christianisme nou-« veau qui transforme à la fois le passé et l'avenir* » (p. 141); et M. Quinet dormirait! et M. Quinet ne s'empresserait pas de faire, envers et contre tout, des *Leçons* sur les Jésuites!

Nouvelle énigme!

Qu'est-ce qu'un christianisme *nouveau?* Qu'est ce que *transformer le passé et l'avenir?* Dieu! comme c'est *sévère* et *large!* — Hégel, j'en suis bien sûr, ne se flatta jamais d'avoir *ravivé les questions qui se rapportent au dogme:* Hégel avait le sens commun; les catholiques et lui différaient certainement, et sur plusieurs points, d'opinions et de croyance; mais Hégel discutait nettement et avec une sincérité profonde pour tenir tête à leurs discussions; il ne

voulait pas, c'est précisément son expression, *bâtir et reconstituer le dogme*, il voulait en retrancher ce qu'il appelait *des alliages parasites;* ses adversaires n'eurent que très rarement l'occasion de lui répondre : vous bavardez et ne dites rien; de même Schelling (page 141).

Imitez-les, Monsieur, s'il est possible; nul ne vous empêche de marcher en avant; ce qu'on ne supporte pas, je l'ai dit : c'est que vous imposiez, comme principes rigoureux et inéluctables, de fades et pédantesques boursoufflures; c'est que, pour châtier des sottises de votre invention et de prétendues insolences, vous descendiez vous-même à des invectives non moins ineptes qu'inouïes et grossières.

Qui l'aurait deviné? Sans M. Quinet et les sifflets qui le *réjouissent*, « l'alliance de la croyance et de la science « n'eût pas été consommée » (page 112).

« Voici un saint combat » dit-il; et il l'accepte sincèrement, comme étant l'Abeilard et le Ramus de l'époque, ayant avec lui *l'esprit* de ces hommes, et se défendant contre les mêmes *objections* (page 144). — Dois-je faire observer au lecteur que Ramus et Abeilard n'ont ressemblé d'aucune manière à M. Quinet, ni pour le fond des doctrines, ni pour les persécutions vraiment exécrables qu'ils essuyèrent, ni pour les objections qu'ils eu-

rent à repousser ou qui les soumirent à la fin, ni pour quelque chose que ce soit ?

M. Quinet reste persuadé qu'à la suite de ce *saint combat,* « ceux qui se disputent violemment *l'avenir,* s'uniront « et se reposeront ensemble » (page 113) ; tant mieux : *de impetu lumen.* — Il est vrai qu'à la page 146, M. Quinet va s'oublier et dire : « La science ne vit pas dans le tumulte « des controverses, mais dans une région plus sereine. » Rien qu'une petite contradiction de plus, et puis d'autres.

Eh bien ! je partage son avis de la page 140. Les combats réels et entre champions sincères, ont ordinairement ce résultat ; Dieu lui-même a voulu qu'il y eût toujours des disputes en ce monde, et c'était indubitablement pour de bonnes fins. J'aime autant que M. Quinet la liberté de la parole, mais à la condition que nul ne s'en serve pour l'arracher aux autres, les Jésuites à M. Quinet, M. Quinet aux Jésuites.

Il y a encore une autre condition, c'est que cette liberté ne s'étende pas jusqu'à certains excès, et, par exemple, jusqu'à ce point que telle ou telle personne, à mon insu, sans que je puisse réclamer, présente publiquement ses discours comme l'expression officielle de ma pensée : j'impute à M. Quinet d'avoir ainsi traité l'opinion publique.

A plus forte raison, s'il s'agit de l'emploi, fait par un

gouvernement, d'un professeur à ses gages. En dehors de sa charge, le professeur jouit de la liberté commune à tous; comme fonctionnaire, il a échangé contre une somme d'argent l'usage de son droit; cette renonciation temporaire n'est pas de l'esclavage, c'est en quelque sorte une domesticité; le maître a proposé ses arrangements et des gages: M. Quinet touchera les uns s'il exécute fidèlement les autres qu'il accepte; il peut, du reste, se retirer, de même qu'on peut le congédier, à toute heure.

Eh bien! quelles sont les vues du Gouvernement sur M. Quinet? Dire qu'il s'abandonne, pour l'expression de sa pensée, à la fantaisie d'un professeur (1), serait le supposer bien absurde, et d'ailleurs lui attribuer un droit qu'il n'a pas. Le gouvernement n'est qu'un mandataire, un régisseur que le peuple prépose à l'administration de ses biens: l'argent qu'il donne ne lui appartient pas; il le donne au nom et pour les intérêts du vrai propriétaire; c'est l'intention de celui-ci qui en motive l'emploi.

Pour montrer ce que le peuple exige de M. Quinet, il suffit de savoir quelle est l'intention de la majorité des Français, en *payant* ses employés du collège de France: point d'autre, j'imagine, que celle de faire représenter sa pensée le plus exactement possible.

(1) M. Quinet occupe sa chaire par faveur et non en vertu d'un titre. Il n'est pas professeur *légalement*.

Or, la pensée religieuse de la majorité ou du peuple, c'est apparemment le catholicisme.

Je conçois donc bien difficilement la question de M. Quinet : « Je demanderai que l'on ose me dire quelle est « la communion qui doit être *sacrifiée* à l'autre? » (p. 145).

Je ne *sacrifie* rien ; je ne *dépouille* pas *le plus petit nombre comme s'il n'existait pas*, attendu d'abord qu'il faut qu'une chose *existe* pour qu'on puisse la *dépouiller* (1). Je laisse les *autres cultes* parfaitement libres de se créer des professeurs spéciaux ; j'inviterais même le Gouvernement à les protéger, par bienveillance et non par obligation, en raison du degré d'importance qu'ils auraient acquis et du nombre des adhérents (2) ; il n'en est pas moins vrai que les professeurs actuels de l'État, sans que peut-être l'ordonnance de leur nomination le porte bien expressément, reçoivent la mission unique, absolue, d'enseigner la religion du peuple, le catholicisme.

Vainement prétendez-vous qu'il n'y a plus de religion d'état. Quand même la révolution de 1830 l'aurait complètement rejetée de la Charte, cette *religion d'état* se trouverait écrite dans la nature ; elle est plus encore de raison que de politique ; elle a pour principe et pour sau-

(1) Voyez *passim*, pages 145, etc., etc.

(2) Comme il l'a fait pour le budget ecclésiastique. Voyez ci dessus.— Question grave et compliquée..... ce n'est point ici le lieu de lui donner tous ses développements.

vegarde, la liberté sainte, inviolable, éternelle, que vous essayez de lancer sur elle pour la dévorer.

Nous sommes toujours bien loin des Jésuites; avant de revenir à eux, M. Quinet fait mille et mille tours à travers les quinze ans de la Restauration.

En ce temps-là, il y avait un *protestantisme savamment combiné* et un *catholicisme hardiment novateur qui se confondirent dans une même communauté de pensées*, GRACE A LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. Cela se lit à la page 145, ligne 7).

Est-ce M. Guizot qui *combinait savamment le protestantisme?* tout protestant qu'il est, M. Guizot semblait éviter soigneusement, ou il ne traitait qu'avec une extrême modération les questions de *dissidence religieuse*, si bien qu'on s'étonna souvent d'une si exacte neutralité.

Quel fut l'auteur du *Catholicisme hardiment novateur?* J'ai consulté mes souvenirs, et crois pouvoir affirmer que M. Quinet ne répondra pas : il n'en sait rien.

Et que devient alors cette *fusion de croyances opposées dans une même communauté de pensées?* (page 146) (1).

(1) « La croyance et la science, dit M. Quinet (page 154), ont toujours « été regardées comme distinctes....» Est-ce à dire d'ailleurs qu'on peut croire à ce qu'on ne sait pas et savoir ce qu'on ne croit pas?

Je suis désireux de voir comment M. Guizot lui-même s'y prendrait pour fondre en *une* pensée commune des croyances *opposées*, sans détruire celles-ci à l'avantage de celle-là.

L'éditeur du livre des *Jésuites* a couvert la page 146 *d'applaudissements;* s'il n'est que l'écho fidèle des auditeurs de M. Quinet, M. Michelet ne se trompait pas : on ne saurait prendre ceci pour une marchandise de bon aloi ; bien certainement, applaudir en cette manière, c'était de la part des *applaudisseurs* un moyen nouveau et cruellement machiavélique de siffler.

De la question de discussion libre, M. Quinet revient à la question de religion mixte-universelle.

L'homme divise, donc le catholicisme, dit-il (même page) lorsqu'il refuse de fraterniser avec l'hérésie et le schisme, fait quelque chose d'*humain,* c'est-à-dire d'imparfait et de méprisable ; *Dieu réunit,* donc ceux-là sont les organes de la pensée divine qui appellent de tous leurs vœux une telle fraternité.

Ainsi, parce que *Dieu réunit,* l'erreur et la vérité, le bien et le mal, le jour et la nuit, tout ce qui *se divise* doit

se réunir et se confondre, tout est bien et mal, erreur et vérité, jaune et rouge à la fois; *oui* et *non* signifient la même chose.... Où allons-nous? Je me perds, et le lecteur m'excusera, dans les sentiers de traverse où m'emportent mes adversaires. Je ne puis faire moins et davantage.

Cependant, marchons toujours; et lisons :

Cette grande *fraternité* c'est « l'évangile renouvelé; et « l'aurore religieuse qui point dans le monde en est l'in- « faillible pronostic. M. Quinet l'attend si bien qu'il lui « est impossible de détacher de l'influence religieuse au- « cune partie des choses humaines » (page 147). Il est plus que jamais permis de ne pas comprendre; mais j'admets qu'il y ait là-dessous une profonde vérité.

Cela admis, M. Quinet demande quels ont été les pre- « miers missionnaires de l'*évangile renouvelé?* » et il répond: « les penseurs, » car « en France et en Allemagne « ils ont commencé les premiers à rappeller *ce grand fonds « de spiritualité qui est comme la substance de toute foi « réelle* » (page 147).

Pour accepter cette raison, il faudrait encore la comprendre; qu'est-ce que *rappeler un grand fonds de spiritualité?* qu'est-ce que ce *fonds?* où est-il? qu'est-ce que

la *spiritualité*, selon M. Quinet? qu'est-ce qu'une spiritualité qui est comme *la substance d'une foi réelle?* comment la spiritualité est-elle cela? qu'est-ce que la *substance d'une foi réelle ?* qu'est-ce qu'*une foi réelle ?* Je n'y mets point d'esprit d'ergotisme; mais, mon cher Monsieur, je n'entends pas non plus qu'on s'amuse à ce point de ma bonhomie. Si vous appelez *spiritualité* l'art d'inventer la *fusion* que nous venons de voir, et de *retrouver Dieu* (page 147); si la spiritualité est *la substance*, etc., etc., en ce sens qu'elle résumerait et constituerait la seule véritable foi, j'ai réussi, non sans efforts, à deviner l'hiéroglyphe, mais n'ai-je pas assez fait pour mettre à nu l'absurdité de vos rêves et ne point insister? et jugez-vous sincèrement l'univers assez *abêti* (page 47), pour user sur vous ses anathèmes (même page) et non sa pitié!

Allez! je vous laisse le *Christ* que vous dites avoir *agrandi* et *ressuscité une seconde fois* (page 148), persuadé comme je le suis qu'après avoir réfléchi sur des métaphores de pareil goût, nul ne me reprochera de les avoir dédaignées par impuissance d'en faire justice.

Quand M. Quinet s'ingénie de toutes ses capacités ironiques pour disputer aux Jésuites l'invention de son

évangile renouvelé, ou, ce qu'il juge synonyme, de la *grande vie religieuse*, il imite un peu trop cette espèce d'êtres maussades qui rongent anxieusement des restes abandonnés, et prennent ombrage de ceux-là même qui les leur jettent.

Les Jésuites, si peu qu'ils aient de philosophie et de science, ne sont pas sans observer le mouvement religieux; et ils le proclament, ils l'ont secondé, provoqué; ils en ont et en peuvent donner le sens, et pour le donner ils s'expriment d'une manière sérieuse, naturelle, et non follichonne.

Dieu, dans leur pensée, ne *renaît* point (page 147), puisqu'en vérité, Dieu ne sait point mourir; c'est la raison de l'homme, imparfaite et fragile, qui trop souvent s'insurge, s'éloigne de Dieu, le perd de vue, s'égare à travers la froide nuit de l'orgueil et du doute, et descendrait ainsi jusqu'à la mort, s'il ne restait des *influences*, qu'ils nomment la providence et la grâce. Une lumière douce vient éclairer soudainement ou peu à peu sur ses ruines, cette pauvre raison défaillante et perdue; elle frémit à la vue du néant qui l'environne, et bientôt ses yeux se reposent avec amour sur le miraculeux sentier qui s'ouvre devant elle pour la ramener à la vie; elle sent *renaître* ses forces, elle s'élance, et au sortir de l'abîme, elle *s'ensevelit* si vous voulez, dans *ce Dieu* (page 147), mais

sans être désormais pitoyable, au point de croire qu'elle ait *retrouvé d'elle-même ce Dieu*, et qu'en reconnaissant *ce Dieu* comme l'auteur de sa délivrance, elle s'abdiquerait totalement *elle-même*.

Voilà, j'en suis bien sûr, la nouvelle aurore que les Jésuites ont observée; qu'on la compare avec l'aurore de M. Quinet, avec ce mouvement, qu'il voit, dit-il, « plus « profond, plus universel *qu'on ne veut le laisser paraître*, « et que chacun prétend *mûrer* dans une enceinte parti- « culière » (page 147).

Je n'ai pas la prétention de faire une réfutation complète; c'est impossible. Autant de mots, autant d'erreurs de jugement et de langage. C'est, du reste, il faut en convenir, un talent bien remarquable que celui d'entasser ainsi des lignes sur des lignes, des lettres sur des lettres, sans discernement, sans suite, à tout hazard; puis, par des moyens vraiment merveilleux, de façonner tellement son salmis qu'on lui donne l'apparence et quasi le goût d'un mets de bonne maison.

Où en sommes-nous? comment s'appelle l'ouvrage de

MM. Michelet et Quinet? *Des Jésuites.* Est-ce des Jésuites ou d'autre chose que M. Quinet nous a parlé? A la question posée, que font toutes ces évolutions? Sans doute, les professeurs demandent l'indifférence religieuse, pour obtenir la liberté d'enseignement, et je crois avoir prouvé qu'ils déraisonnent en ceci; mais les Jésuites sont-ils les seuls hommes qui combattent l'indifférence religieuse? s'il n'y avait pas de Jésuites, l'Eglise catholique tout entière s'inclinerait-elle donc devant les enseignements de M. Quinet et de M. Michelet? mais, encore une fois, sont-ce les Jésuites qui repoussent la liberté d'enseignement? les Jésuites, et le clergé supérieur et inférieur, et les sept ou huit siffleurs du collège de France, la demandent avec prière, avec instance, *opportunè, importunè*... et ceux qui la leur refusent, ce sont MM. Michelet, Quinet, et consorts!

A la page 148, M. Quinet, sans que je puisse en dire la cause, nous apprend que « ce serait une histoire *singuliè-* « *rement philosophique* que celle des ordres religieux « depuis l'origine du christianisme. » Il en existe plusieurs qui remontent jusqu'à l'origine du monde : c'est bien mieux; je suis surpris qu'un si savant homme n'en sache

rien, et surtout qu'il nous donne cette idée comme une découverte prodigieuse.

J'analyse seulement les pages 149 et 150; elles se qualifient d'elles-mêmes.

« La religion, dit M. Quinet, est *relevée* de siècle en « siècle par de *nouveaux* Ordres qui la *possèdent par ex-* « *cellence,* et finalement se *déifient* pour mourir » (page 149). Je ne comprends pas.

« Chacun de ces ordres a une institution écrite; » — c'est faux.

« Dans ces *Chartes du désert* perce à chaque ligne un « instinct profond du législateur » (même page). M. Quinet parle *à peu près.*

« Il y en a de laconiennes, *comme celles de Lycurgue :* « ce sont celles des anachorètes » (même page), M. Quinet n'en citerait pas un exemple; il parle toujours *à peu près,* il dit la vérité par hasard; j'en appelle de son charlatanisme à sa bonne foi.

« Il y en a qui rappellent, *par un dialogue fleuri,* les « habitudes de Platon : ce sont celles de saint Basile » (*ib*). M. Quinet du moins n'a pas méconnu le génie et l'élo-

quence de saint Basile ; rien de plus rigoureux ordinairement et de plus absolu que les principes du Saint, rien de plus positif et de plus concis que son style ; mais il est très vrai que ses règlements, par leur forme élégante et fleurie, rappellent la manière de Platon.

Conçoit-on que le *maître*, — et quel *maître*, car, avec Pierre Lombard, le *maître des sentences*, il y en eut tant ! — conçoit-on que le *maître*, quel qu'il soit, ait pris souci de *lutter dans ces institutions avec les élévations les plus poétiques de... Dante* (p. 149), et que Bigot de Préameneu se fût posé le rival de Jean-Baptiste Rousseau dans la discussion des motifs et dans la rédaction même des articles du Code civil?

M. Quinet voulait arriver à la règle des Jésuites ; il a touché son but ; il ajoute :

« Il y a enfin des règles qui, par la connaissance pro-
« fonde des hommes et des affaires, rappellent l'esprit
« de Machiavel » (même page).

Le bon sens exigeait une autre épithète que *profonde*, car premièrement, les instituteurs d'ordres nommés ci-dessus ne manquaient pas, selon M. Quinet lui-même, de cette sorte de *connaissance des hommes et des affaires*, et cependant M. Quinet veut évidemment les

opposer ici à l'instituteur de l'ordre des Jésuites ; il veut également dire que les Constitutions des Jésuites sont empreintes de machiavélisme, et à cet égard, l'*esprit de Machiavel* n'est pas précisément la profondeur, c'est la rouerie.

Les pages 150 et 151 contiennent une physiologie des ordres religieux, depuis l'ordre *de saint Antoine* jusqu'à celui des Jésuites. J'y trouve des pensées un peu ténébreuses, mais, autant qu'il est possible de les comprendre, naturelles et supportables. Toutefois je n'avais jamais deviné que saint Antoine et son *Ordre*, fussent encore *imbus du génie du paganisme* (page 150), ni que l'Ordre des Jésuites prétendît *résumer tous ceux qui l'ont précédé* (page 151), ni que les Jésuites n'eussent pas *un but, un habit particulier*, ni que les religieux de tous les autres Ordres, les Dominicains par exemple, *conservassent* plus que les Jésuites *le caractère des pays où il sont nés* (page 151)... il y aurait d'ailleurs quelque nécessité de savoir quel est le *caractère* en question, sans quoi M. Quinet a parlé comme ne parlant pas.

Mais il fallait aussi définir le *caractère* du *jésuitisme*, et, pour ne le point définir *ex abrupto*, M. Quinet découvrit encore un de ces rares moyens qu'il exploite supé-

rieurement : ce fut de faire jaillir, bon gré malgré, de son écritoire, l'expression *caractère*. Aristote n'eut pas assez de génie pour noter dans sa rhétorique ce genre de transition.

En fait, nous revenons aux Jésuites.

Donc, « le caractère du jésuitisme sera le cosmopo-« lisme, » parce que « le jésuitisme est né en Espagne, a « été préparé en France et FIXÉ à Rome, capitale de « l'Italie, qui portait le cosmopolisme dans ses œuvres » (même page).

Ce qui se traduit : comme Loyola est né et s'est converti en Espagne, qu'il est venu à Paris pour y étudier, et s'est associé là saint François-Xavier, Jacques Laynez, Rodriguez d'Azevedo et Alphonse Salmeron, dans l'intention de former une société religieuse ; comme il s'est rendu à Rome pour prier le souverain pontife d'approuver son idée, chose nécessaire d'ailleurs et que tous les instituteurs et réformateurs d'ordres, jusqu'aux PP. Guéranger et Lacordaire, ont faite aussi bien que lui ; comme surtout il a FIXÉ à Rome le siège du général, afin de pouvoir entretenir plus facilement ses relations avec toutes les parties du monde, et afin que, dans sa personne,

tous les religieux fussent toujours sous les yeux du chef de l'Église; comme il en est ainsi, le caractère du jésuitisme est et doit être le *cosmopolisme* (pages 151 et suivantes).

Au reste, il est indubitable que l'un des caractères de l'ordre, l'une des raisons de son existence, est le cosmopolisme, puisque ce caractère consiste à servir l'Église universelle en quelque lieu que ce soit, et particulièrement dans les régions lointaines.

Qu'en résultera-t-il, d'après M. Quinet?

Rien, sinon que le jésuitisme, en vertu de son *caractère*, devra *tout oser pour s'emparer de tout;* et voici le raisonnement : qui dit *cosmopolisme* dit une disposition naturelle à vivre partout ; or, nul ne peut vivre partout, qu'en s'efforçant de se faire à tout et en s'emparant de tout; tirez la conséquence. Et voyez plutôt : le moyen-âge gênait son cosmopolisme : le jésuitisme se dépouille du moyen-âge ; comment il s'en dépouille, — vous êtes bien mal appris de le demander : il s'en dépouille, *en rejetant volontiers l'ascétisme et la macération* (page 152). Est-ce que jamais le *Jésuitisme* a rejeté ces choses-là? — taisez-vous, jésuite que vous êtes.

Autres indices de *cosmopolisme* : « En Espagne, IL ne

« rêvait d'abord que la possession du Saint-Sépulcre : ar-
« rivé en Italie, IL ne s'arrête pas à convoiter un TOM-
« BEAU, c'est le VIVANT qu'il veut pour en faire un
« cadavre » (même page). Mais saint Ignace, comme individu isolé, et le jésuitisme, c'est bien deux ; mais saint Ignace, instituteur d'ordre, n'a pas dit dans ses *Règles* qu'il destinât les Jésuites uniquement à la conquête du Saint-Sépulcre ; mais qu'entendez-vous par ce mot le *vivant*, si ingénieusement opposé au mot *tombeau?* mais quels rapports y a-t-il entre le *cosmopolisme* et tout cela? Aux premières questions, M. Quinet répond, comme de juste, que, si nous avons l'intelligence bornée, ce n'est pas sa faute; à la dernière, que le *vivant* c'est la société ou le monde entier des idées, ou la pensée, autant que le jésuitisme pourra la saisir pour en faire un cadavre. Voilà le *cosmopolisme* du jésuitisme, voilà le principe et les résultats de ce cosmopolisme.

Voici un autre résultat :

C'est que « en se mêlant par le cosmopolisme à la so-
« ciété temporelle, le jésuitisme s'est *confondu* avec elle »
(page 152). Inutile, pense M. Quinet, d'apporter des faits à l'appui.

C'est qu'*en se confondant avec la société temporelle*,
« le jésuitisme est devenu incapable de s'en séparer, *c'est-*

« *à-dire* de lui rien apprendre de particulier » (p. 158). D'où suit qu'à moins de se séparer de la société, on ne peut rien lui apprendre de particulier; car tout ce qui est au milieu d'elle, apparemment la société le sait; il faut sortir d'elle pour faire ailleurs des provisions... mais il faudrait aussi revenir à elle pour les lui rapporter. Où ira donc le *jésuitisme?* je suis trop curieux.

J'entends M. Quinet : il veut prouver ainsi que les Jésuites se sont beaucoup trop répandus dans le monde, par suite de leur esprit de *cosmopolisme*, et qu'ils en ont pris les habitudes; c'est pourquoi il ajoute que « dans les insti-« tutions des anachorètes, l'homme est si exclusivement « occupé de Dieu, que les choses n'existent pas pour lui, « tandis qu'au contraire dans la société de Jésus, on est « si fort absorbé par les choses, que c'est *Dieu qui dis-« paraît* dans le bruit des affaires » (page 152). Mais que dirait M. Quinet à qui viendrait lui affirmer que les Jésuites, au milieu de la société temporelle, ont constamment observé l'esprit de recueillement et de solitude; que si, par exception, et pour des raisons au moins dignes d'examen, quelques-uns d'entre eux se mêlèrent au bruit des affaires, ce fut le plus ordinairement pour le bien public et pour empêcher *Dieu* de *disparaître dans ce bruit;* qu'en attaquant les Jésuites sur ce point, il attaque tous les ordres

de religieux non reclus, et qu'enfin il n'a pas droit de contredire ces assertions, s'il n'appuie les siennes sur des preuves de fait.

En lisant pour la première fois le livre *des Jésuites*, j'omis cette réflexion, parce qu'il me semblait impossible que ces preuves ne vinssent pas tôt ou tard. La suite m'a fait voir que mon jugement n'eût pas été prématuré.

Est-ce assez de motifs de réprobation contre le jésuitisme? M. Quinet en connaît d'autres, et particulièrement celui-ci :

« Toujours les révolutions de la science et de la société « ont provoqué en face d'elles, pour les contredire ou « les épurer, des ordres nouveaux » (page 152). Ce qui est exact à la rigueur, et démontre providentiellement l'utilité, la nécessité même des ordres religieux.

Or, la révolution française, qui est une révolution de société, a eu lieu, dit M. Quinet.

Donc il faut un ordre nouveau et même *des ordres nouveaux*, pour la contredire et l'épurer.

D'autre part, le jésuitisme n'est pas un ordre nouveau, donc le jésuitisme n'est pas fait pour épurer ou contredire la révolution française, donc il est inutile et

abominable: « à moins, dit toujours M. Quinet, qu'il ne prenne *un nom nouveau* (page 155, ligne 25).

J'ai fort envie de croire et d'affirmer qu'il s'ensuit de là, non pas que le jésuitisme ne doive plus exister, mais que seulement il n'a pas de mission spéciale pour faire face à la révolution française, s'il ne prend un *nom nouveau*.

Je dirais bien que le jésuitisme a *justement* pris ce *nom nouveau*, puisque M. Quinet et ses *illustres amis* lui reprochent *justement* d'avoir pris celui de *Pères de la Foi*, de *Pacanaristes*, etc., etc.

J'appellerais fort convenablement l'histoire en témoignage, pour établir qu'un *ordre nouveau* peut s'élever avec une mission spéciale, sans que tous les ordres préexistants doivent s'anéantir par le fait même. Je prierais M. Quinet de m'expliquer pourquoi dans une société, quelque absolument renouvelée qu'elle soit par une révolution, nulle place ne resterait pour plusieurs activités de natures diverses (1).... Mais ma tâche n'est pas de montrer qu'il fait jour à midi.

(1) M. Quinet a dit : «Le Jésuitisme a trouvé le Protestantisme pour « contradicteur. » (Page 162.) Le Protestantisme existe encore ; la mission du Jésuitisme n'est donc pas finie, même en ceci.

Hélas ! M. Quinet me chagrine beaucoup lorsqu'il ajoute: « La révolution française ne mérite-t-elle pas que *l'on* « *fasse* pour elle ce qui *se faisait* au moyen-âge pour la « moindre commotion politique? » (page 153). Comme si on pouvait faire jouer la Providence à l'égal d'une marionnette! comme si on faisait des Ordres religieux par commande et à l'heure, ainsi que des dupes ou des *Leçons* au Collège de France!

Je veux rester calme, et j'ai besoin de me presser.

« Quoi qu'il en soit, reprend M. Quinet, j'en ai dit assez « pour montrer, » etc., etc. Et il résume, en l'obscurcissant de plus en plus, sa première leçon.

Pour achever cette analyse et dérider mon lecteur, je copie la comparaison d'Ignace de Loyola et de Christophe Colomb.

M. Quinet nous assure que « la croyance et la science, « ces deux *situations* de l'esprit humain, ont toujours été « regardées comme distinctes » (page 154). M. Quinet disait tout à l'heure que la vraie religion et l'avenir se forment de *l'union de la croyance et de la science;* il n'y

eut donc jamais de vraie religion et d'idée de l'*avenir* avant que MM. Michelet et Quinet vinssent nous instruire de cette union.... Le lecteur et moi, nous ne comprenons pas.

« La croyance, dit-il, est représentée par Ignace de « Loyola, la science par Christophe Colomb. »

Bah! M. Quinet s'amuse.... mais enfin pourquoi la croyance est-elle représentée, etc., etc.? car enfin je cherche toujours le *pourquoi*, et le trouve bien peu.

C'est que « Loyola, par un attachement absolu à la « *lettre de l'autorité*, conserva le passé, et le ressaisit, « en quelques endroits, jusque *dans le sépulcre* » (même page). Nous ne comprenons pas *le sépulcre*, le *passé conservé et ressaisi*, ni la signification des mots *en quelques endroits*, et nous osons penser que M. Quinet ne se comprend pas lui-même.

Quant à Christophe Colomb.., si, comme Fabricius, il revenait à la vie, il s'entendrait dire,... et jugez de l'ébahissement :

« Christophe Colomb montre comment *l'avenir se forme*

« par l'union de la croyance et de la liberté dans l'es-
« prit de l'homme » (même page). Comment diable Christophe Colomb, qui possédait la *science* fort distincte de la *croyance*, et que M. Quinet nous donne ici comme le représentant et le type exclusif de la première, en face de Loyola représentant exclusif de la seconde, comment Christophe Colomb va-t-il s'aviser maintenant de sortir de son rôle, de *forcer son talent*, et de nous donner des leçons de *croyance?*

« Il possède, dit encore M. Quinet, la tradition du chris-
« tianisme, mais il l'interprète, il le *développe;* il écoute
« toutes les voix, tous les pressentiments religieux du
« reste de l'humanité; il croit qu'il peut y avoir quelque
« chose de divin, même dans les cultes les plus dissidents.
« De ce sentiment de la religion, de l'Église *véritablement*
« *universelle*, il s'élève à une vue claire des *destinées* du
« globe; il recueille, il épie les paroles mystérieuses de
« l'Ancien et du Nouveau Testament; il ose *en tirer un*
« *esprit* qui scandalise, pour un moment, l'infaillibilité;
« il la dément un jour; il l'oblige le lendemain *de* se sou-
« mettre à son avis; il répand un souffle de liberté sur la
« tradition. De cette liberté jaillit le verbe qui enfante un
« nouveau monde. » (page 155.)

En écoutant, s'il avait assez de patience, toutes ces su-

perbes choses, le bon Christophe Colomb presserait bien certainement dans ses deux mains son grand front dépouillé : « Après trois cents ans, se dirait-il, la mémoire s'affaiblit ; je n'ai pas souvenance d'avoir si métaphysiquement trouvé mon pauvre monde. N'importe, j'accepte. Quel dommage que M. Quinet ne m'ait pas fait la leçon, j'en aurais trouvé deux. »

DEUXIÈME LEÇON.

Origine du Jésuitisme. Ignace de Loyola. Les Exercices spirituels.

(17 mai 1843.)

Ayant démontré, comme on vient de le voir, l'inutilité du jésuitisme, M. Quinet joint à ses premières raisons celles qui suivent :

« Quelle est la mission de l'Ordre? De combattre. Il a « combattu le protestantisme et l'idolâtrie des peuples « d'Asie et d'Amérique; mais, de notre temps, quel est « l'ennemi qui l'a contraint de ressusciter? Rien; donc, à « défaut d'occasion de combattre, il doit cesser d'exis- « ter » (page 162).

Oui, rien! s'écrie M. Quinet.

« Ce n'est pas, certes, l'église schismatique, puis- « qu'au contraire c'est elle qui l'a rappelé et sauvé en « Russie. » M. Quinet sait fort bien que l'hospitalité ne suppose pas nécessairement la communauté de croyance; qu'en rappelant les Jésuites, Catherine II ne prétendait d'aucune manière leur imposer des conditions violentes,

mais uniquement protéger, dans leur personne, la liberté humaine, et gagner pour ses états une société dont elle jugeait les enseignements précieux et salutaires. M. Quinet n'ignore pas non plus de combien peu de chose le gouvernement russe faisait dépendre son retour au catholicisme et quelles étaient ses tendances manifestes. Les Jésuites restèrent si parfaitement libres vis-à-vis du schisme, qu'ils n'ont pas cessé un seul instant de travailler en plein soleil à sa destruction, et qu'on n'a jamais imaginé, pour cette cause, de les taxer d'ingratitude.

Rien, dit M. Quinet, rien. « Ce n'est pas l'idolâtrie » (page 162). Pourquoi non?

Pourquoi ne serait-ce pas le protestantisme?

Décidément le Jésuitisme est inutile, et M. Quinet s'écrie triomphalement : « Quel est donc cet adversaire « *assez puissant pour réveiller les morts?* » (page 165.) N'essayons pas de comprendre.

Il cite, pour réponse, la bulle du 21 juillet 1773, et je copie sa traduction :

« A peine la société était-elle formée, *suo ferè ab ini-*
« *tio*, qu'il s'Y éleva diverses semences de divisions et de

« jalousies, non seulement entre ses propres membres,
« mais encore à l'égard des autres corps et ordres régu-
« liers, ainsi que du clergé séculier, des académies, uni-
« versités, collèges publics des belles lettres, et même
« à l'égard des princes qui l'avaient reçue dans leurs
« états....

« Loin que toutes les précautions fussent suffisantes
« pour apaiser les cris et les plaintes contre la société,
« on vit, au contraire, s'élever dans presque toutes les
« parties de l'univers des disputes très affligeantes contre
« sa doctrine : *Universum penè orbem pervaserunt moles-*
« *tissimæ contentiones de societatis doctrinâ*, que nombre
« de personnes *dénonçaient comme* opposée à la foi *ortho-*
« *doxe* et aux bonnes mœurs. Les dissensions s'allumè-
« rent de plus en plus dans la société, et au dehors les
« *accusations* contre elle devinrent plus fréquentes,
« principalement sur SA trop grande avidité des biens ter-
« restres.

« Nous avons remarqué, avec la plus grande douleur,
« que tous les remèdes qui ont été employés n'ont eu
« presque aucune vertu pour détruire et dissiper tant de
« *troubles, d'accusations et de plaintes graves;* que plu-
« sieurs de nos prédécesseurs, comme Urbain VIII, Clé-
« ment IX, X, XI, XII, Alexandre VII et VIII, Inno-
« cent X, XI, XII, XIII et Benoît XIV y travaillèrent en

« vain. Ils tâchèrent cependant de rendre à l'Église la paix
« si désirable en publiant des constitutions très salutaires,
« pour défendre tout négoce et pour interdire absolument
« l'usage et l'application de maximes que le saint siège
« avait justement condamnées comme scandaleuses et ma-
« nifestement nuisibles à la règle des mœurs, etc., etc.

« Afin de prendre le plus sûr parti dans une affaire de
« si grande conséquence, nous jugeâmes que nous avions
« besoin d'un long espace de temps, non-seulement pour
« pouvoir faire des recherches exactes, tout peser avec
« maturité et délibérer avec sagesse, mais encore pour
« demander par beaucoup de gémissements et des prières
« continuelles, l'aide et le soutien du père des lumières.

« Après avoir donc pris tant et de si nécessaires me-
« sures, dans la confiance où nous sommes d'être aidé de
« l'esprit saint, étant d'ailleurs poussé par la nécessité de
« remplir notre ministère, considérant que la société de
« Jésus *ne peut plus faire espérer* ces fruits abondants et
« ces grands avantages pour lesquels elle a été instituée,
« approuvée et enrichie de tant de privilèges par nos pré-
« décesseurs, qu'il n'est peut-être pas même possible que
« tant qu'elle subsiste, l'Église recouvre jamais une paix
« vraie et durable; persuadé, pressé par de si puissants
« motifs *et par d'autres encore* que les *lois de la prudence*
« *et le bon gouvernement de l'Église universelle nous four-*

« *nissent, mais que nous gardons dans le profond secret* « *de notre cœur,* après une mûre délibération, etc. »

Résumons comme d'ordinaire, pour nous bien entendre :

Clément XIV déplore les *divisions* qui s'élevèrent dans la Compagnie de Jésus, presqu'à son commencement, non-seulement entre ses propres membres, mais à l'égard des autres corps, des universités, des collèges, des princes.

Il déplore que les précautions prises pour apaiser les cris et les plaintes contre la Société n'aient pas été suffisantes, et que, de tous les points de l'univers, s'élèvent 1° *des disputes très affligeantes* TOUCHANT sa doctrine (1) *dénoncée comme* opposée à la foi et aux bonnes mœurs, et 2 *des accusations* sur SA trop grande avidité des biens terrestres.

Il remarque avec la plus grande douleur que tous les remèdes employés n'aient eu *presque* aucune vertu pour détruire et dissiper tant de *troubles, d'accusations, de plaintes graves*, et que plusieurs de ses prédécesseurs y aient vainement travaillé. — Les Papes Urbain VIII, Clément IX, etc., etc., tâchèrent cependant de rendre la

(1) Molestissimæ contentiones *de* Societatis doctrinâ. (Voir plus bas.)

paix à l'Eglise, en publiant des constitutions salutaires pour *défendre* tout négoce, et toutes maximes justement condamnées par le Saint-Siège, comme scandaleuses et manifestement nuisibles à la règle des mœurs.

« Afin, dit Clément XIV, de prendre le parti le plus sûr, « dans une affaire de si grande importance, nous jugeâmes « que nous avions besoin *d'un long espace de temps* pour « pouvoir *faire des recherches exactes,* etc., etc.; après « avoir donc pris tant et de *si nécessaires* mesures, etc., « etc., considérant que la Société de Jésus *ne peut plus* « *faire espérer* ces fruits abondants et ces grands avanta- « ges pour lesquels elle a été instituée, etc., etc.; qu'il « n'est peut-être pas même possible que *tant qu'elle sub-* « *siste,* l'Eglise recouvre jamais *une paix durable;* per- « suadé, poussé par de si puissants motifs et *par d'autres* « *encore que les lois de la prudence et le bon gouvernement* « *de l'Église universelle nous fournissent*, MAIS QUE « NOUS GARDONS DANS LE PLUS PROFOND SE- « CRET DE NOTRE COEUR, etc., etc., nous éteignons « et supprimons, etc., etc. »

M. Quinet l'a dit excellemment : « Il ne se servira ja- « mais de termes plus explicites ni plus vifs que ceux-ci » (page 165); ni même de termes qui soient aussi clairs et aussi dignes de considération.

M. Quinet, vous avez une place et de fort gros émoluments de professeur, dans la première Faculté du royaume, par la grâce d'une protection ministérielle, sans doute, et sans avoir subi les épreuves du concours ni obtenu les grades réputés nécessaires; mais en définitive, vous avez cette place, et cet honneur, et cette fortune, et il y aurait pour vous convenance et décence vraiment à montrer que les notions les plus communes du langage, de la logique et de l'histoire ne vous sont pas étrangères comme à mon portier.

Je dis *du langage* et de *l'histoire.*

Ce que vous avez cité comme une bulle, Monsieur, n'est pas et ne pouvait pas être une bulle.

Il y a trois sortes de rescrits du Pape : la bulle dogmatique, la bulle disciplinaire, et le bref.

Dans le Pape, vous le savez, il y a deux hommes : le monarque spirituel et le monarque temporel. En cette dernière qualité, tous ses actes n'ont d'autre portée que celle d'un souverain ordinaire; comme chef spirituel, ses actes sont de trois sortes : ou relatifs à la doctrine, ou relatifs à l'organisation extérieure du corps de l'Église, ou concernant des affaires particulières, de détail, de *moindre importance,* comme disent D. de Maillane et L. d'Héricourt.

A ces différents actes correspondent les trois formes susdites de rescrits.

Ainsi une Bulle dogmatique est une sentence définitive de foi; une bulle disciplinaire n'est qu'une disposition administrative; un bref n'est qu'une simple lettre.

C'est pourquoi il y a beaucoup plus de brefs que de bulles.

Qui refuse avec insistance d'obéir à une bulle dogmatique, est regardé comme hérétique et schismatique, et sort du sein de l'Eglise; la désobéissance, lorsqu'il s'agit d'une bulle disciplinaire ou d'un bref, est une action mauvaise assurément, mais n'entraîne pas toujours les mêmes conséquences.

Observez que le Pape *fulmine* une bulle et *donne* un bref: cette différence d'expression ne servirait-elle pas un peu à déterminer la différence de la chose?

Encore une fois, le Pape fulmine des bulles dogmatiques dans des occasions et des matières absolues; des bulles disciplinaires pour des objets fort importants et de nature durable: mais ces dernières, eu égard aux circonstances, peuvent être révoquées à toute heure; il donne des brefs à chaque instant: il en fait usage pour féliciter l'auteur d'un bon livre, d'une œuvre honorable ou même matériellement utile, pour opérer des changements provisoires dans l'administration, ou seulement pour entretenir, si je puis le dire, sa correspondance affec-

tueuse, confidentielle, paternelle et libre, avec tous ceux de sa grande famille.

Tel a été le bref de Clément XIV, *Breve*, car ce n'était pas même une bulle disciplinaire.

Clément XIV, en affectant de choisir la moins considérable des trois formes de rescrits, avait probablement des raisons qui se devinent.

Disons plus, ce ne pouvait être ni une bulle dogmatique, ni une bulle disciplinaire.

Au sens des ultramontains, un Pape, même indépendamment du *consensus* exprès ou tacite de l'Eglise universelle, ne peut enseigner l'erreur *ex Cathedrâ*, c'est-à-dire, par une bulle dogmatique; or, avant et après Clément XIV, une multitude de papes ont exprimé le contraire de ce qu'il dit dans son manifeste; donc, il y aurait erreur de la part de Clément XIV ou de cette multitude de Papes; donc, le Pape, en l'un ou l'autre cas, aurait enseigné l'erreur; donc, les ultramontains n'admettront pas que ces différents manifestes de différents papes puissent être des bulles dogmatiques.

Les Gallicans ne l'admettront pas davantage, car les Gallicans et les ultramontains ne sont partagés ici d'opinion, qu'en ce que les premiers ne reconnaissent une bulle comme définitive de la foi, que lorsqu'elle a été approu-

vée par le consentement exprès ou tacite de l'Eglise universelle ; consentement qui ne manque ni au manifeste de Clément XIV, ni à ceux des autres papes.

Ce ne pouvait être une bulle disciplinaire, car le manifeste ne porte ni le caractère d'importance dans les motifs, ni le visible cachet de durée, qui constituent cette sorte de rescrit ; je me fais fort de le prouver bientôt en citant les propres paroles de Clément XIV.

Vous n'exciperez point, je pense, de vos idées anti-catholiques pour décliner cette raison, car il est clair qu'en citant ce que vous appelez la bulle du 21 juillet 1773, vous vouliez prouver que les Jésuites avaient été dogmatiquement et absolument condamnés, même par le Pape.

Au reste, je consens à vous suivre sur ce nouveau terrain. Oui, c'est le jugement particulier d'un homme quelconque, et sa gravité repose sur la teneur même du bref.

Examinons le bref et la personne.

Clément XIV est un souverain du genre de ceux qui gouvernaient alors les contrées d'Europe, avec cette différence pourtant, qu'il est le plus faible de tous. La *Sainte-Alliance* n'a pas inventé cette politique, en vertu de laquelle chaque régisseur d'état s'oblige à conformer le plus possible ses intérêts au bien de la communauté ; si la con-

vention n'était pas écrite sur du papier, elle l'était dans les mœurs ; faute de l'observer, on encourait aussi bien qu'aujourd'hui le péril d'une déclaration de guerre et de ses suites.

Les choses étant ainsi, un triumvirat se forme de par le monde sous l'influence et par l'impulsion des ennemis de la Compagnie de Jésus, ennemis comme en doit avoir toute corporation heureuse, brillante, ferme et inflexible dans sa pensée; en France, les Parlements et le Jansénisme donnent M. de Choiseul ; l'Espagne, humble suivante de la France qu'elle redoute, va sophistiquer de toutes ses forces pour donner le comte d'Aranda : de même le Portugal avait donné le marquis de Pombal.

Mais les populations pouvaient bien mépriser ces tripotages de diplomates; et le triumvirat sentit si bien qu'elles tenaient aux Jésuites par le fond de leur religion et de leurs entrailles, que, pour lever la difficulté, il imagina de faire sanctionner ses résolutions par le Pape.

Il fallait d'abord qu'elles le fussent par Louis XV, Charles III et Joseph I.

Louis XV hésitait ; on lui trouva un vainqueur immanquable : un courtisan fit fabriquer une petite machine à musique, composée de *touches* comme un piano ; chaque *touche* attaquée mettait hors une petite poupée, vêtue en jésuite, et gesticulant de manière ridicule et infâme ; il

porta sa machine chez une des maîtresses du roi qui en fut effrayée et fort réjouie : « Est-ce possible, s'écria-t-elle, « ce sont là des jésuites ? — Oui, Madame. — Nous les « chasserons. » Louis XV devait céder.

Une révolte venait d'éclater à Madrid contre un ministre étranger, le marquis de Squillaci ; on persuada au faible Charles III que les Jésuites l'avaient excitée et conduite ; sans demander plus de preuves, Charles III donna sa Pragmatique du 20 avril 1767.

Lisez, pour le reste, les *Anecdotes du marquis de Pombal*, et, dans l'histoire de Portugal, le récit de la conspiration par suite de laquelle le P. Malagrida et d'autres Jésuites furent condamnés à mort.

Après avoir gagné par les raisons de prépondérance, de parentés princières, ou autre chose, le roi de Naples, jeune fils de Charles III, le duc de Parme, le grand-maître de Malte, etc., etc., MM. de Choiseul, d'Aranda et de Pombal, à tour de rôle, conjointement avec leurs recrues, envoyèrent au pape un résumé de toutes les accusations et plaintes dirigées contre les Jésuites par les écrivains parlementaires et jansénistes, l'avertissant des résolutions qu'ils avaient prises, lui notifiant ce qui avait été fait.

Avertir c'était menacer.

Benoit XIV avait faibli ; Clément XIII avait résisté ; Clé-

ment XIV se résigna (1), mais après avoir résisté lui-même durant plus de deux ans, et en déclarant qu'il avait *eu besoin d'un long espace de temps, pour pouvoir faire des recherches exactes, tout peser avec maturité, et délibérer avec sagesse* (Quinet, page 164); d'où suit, ce me semble, que s'il y avait eu, dans le rapport des ministres, quelque chose de bien et dûment avéré, le Pape n'aurait pas eu tant de recherches à faire, et que s'il avait très volontiers et de son propre mouvement prononcé sa sentence, il n'eût pas mis tant de temps, ni éprouvé tant de répugnance à se prononcer.

Pourquoi donc se décide-t-il enfin à donner son Bref? D'abord, et indubitablement, parce qu'il avait senti les conséquences politiques d'un refus par rapport aux puissances qui le sollicitaient (2); ensuite, pour des raisons que je me propose d'examiner maintenant.

Vous avez reproduit, Monsieur, le plus terrible pas-

(1) Singulare personas ejusdem societatis paternè in Domino diligimus, dit le Pape, § 27.

(2) Ratum verò habentes prædicti charissimi in Christo filii nostri (reges Francorum, Hispaniarum, Lusitaniæ ac utriusque Siciliæ) remedium hoc firmius esse non posse, ac universo christiano orbi *reconciliando* accommodatum, nisi societas ipsa prorsùs extingueretur, sua ideirco apud Clementem XIII exposuerunt studia ac VOLUNTATEM, et QUA VALEBANT AUCTORITATE et precibus, conjunctis simul votis expetiverunt.... Nobis eadem oblatæ sunt preces, petitiones, etc., etc., § 24 du Bref; et au § 10, ... capta à principibus nonnullis in Societatem consilia.

sage du bref, et c'était naturel; quelque intérêt que j'y puisse avoir, je ne pousserai pas mes investigations plus loin que vous ne l'avez fait.

J'avoue que je n'ai pas lu les divers rapports de MM. de Pombal, de Choiseul, d'Aranda, etc., etc., mais il est présumable que le bref donné à leur sujet doit contenir un aperçu de leurs dénonciations, et qu'en homme qui tient à sauver sa réputation de bonne foi en si grave occurrence, Clément XIV n'a pas dû manquer de motiver sa rigueur par l'exposé des pièces.

Pesez l'un après l'autre tous les mots du passage que vous avez choisi : Je vous défie d'y trouver une seule accusation portée par le Pape, contre la Compagnie de Jésus.

Le Souverain Pontife *constate* que, *dès l'origine, il s'éleva diverses semences de divisions entre les Jésuites et les académics, universités, collèges*, etc., etc.; mais il ne dit point qui, des Jésuites ou des *académies*, etc., etc., avait excité ces divisions, et qui avait définitivement tort ou raison.

Il *constate* qu'*il s'éleva des disputes très affligeantes touchant leur doctrine qu'*ON DÉNONÇAIT COMME *hétérodoxe et immorale*, mais il ne dit pas si on était en droit

de disputer à ce propos, et que, véritablement, cette doctrine fût hétérodoxe et immorale.

Enfin, il *constate* les accusations intentées contre les Jésuites, mais il ne dit pas qu'elles fussent fondées.

Il ne peut nier que ces divisions, qu'il n'ose qualifier expressément, ne soient des *occasions de troubles;* mais alors, il se demande si, dans le cas même où les accusations seraient mensongères, les troubles qui en résultent ne portent pas à l'Eglise plus de préjudice que la conservation des Jésuites ne *pourrait lui faire espérer* de bien. *Minima de malis.*

Sur cette considération, et surtout par le motif qu'on a vu précédemment, il prononce; mais encore, — voulant notifier qu'il s'agit du fait seul, du fait matériel et indépendant de la preuve des accusations, des *troubles* qui s'en suivent et qu'il veut éviter, d'un moindre mal à tolérer pour en prévenir un plus grand, — il jette un regard douloureux et significatif sur ceux qu'il frappe, et les remercie des *fruits abondants* qu'ils ont produits; il rappelle qu'afin de confondre les accusateurs et de leur enlever tous moyens de calomnie, douze de ses prédécesseurs avaient hautement défendu aux Jésuites ce qu'on les *accusait* de faire.

Pour conclure de là que les Jésuites étaient coupables *d'avidité des biens terrestres,* il faudrait démontrer

que ces papes eux-mêmes les accusaient de concert avec leurs ennemis (1); on n'y parviendra pas.

Les défenses réitérées avaient un but évident : soumis comme ils l'étaient au Saint-Siège, dont toutes les décisions font de droit partie de leurs Règles, les Jésuites, par l'organe des papes, faisaient savoir ainsi solennellement et de plus en plus, si je puis le dire, quelles étaient leurs obligations reconnues à l'égard des points de discipline et de morale qu'on les *accusait* de violer (2); et puis, ces mêmes défenses des papes, dès qu'elles n'étaient suivies d'aucune clause réprehensive, justifiaient par le fait même les Jésuites, au lieu de confirmer des bruits détestables, car il semble évident que plus l'insistance était grande à ordonner, plus le châtiment aurait suivi de près la contravention.

(1) *Frequentiores*, dit le Bref, *factæ de nimiâ potissimùm terrenarium bonorum cupiditate accusationes* § 10. En employant le possessif *sa* qui n'est point exprimé dans le latin, M. Quinet a fait une méprise qu'il importe de signaler : *sa* indiquerait que la *cupidité* est chose constante aux yeux du Pape, avant même les *accusations*, ce qu'on ne peut admettre.

(2) Maximo sanè animi nostri dolore observavimus tam prædicta quam alia complura deinceps adhibita remedia, nihil fermè virtutis præ se tulisse, et auctoritatis ad tot ac tantas evellendas dissipandasque turbas, accusationes et querimonias in Societatem, frustràque ad id laborasse cæteros prædecessores nostros, § 22.— Tantùm verò abest ut hæc omnia satisfuerint compescendis adversùs societatum clamoribus et querelis (il ne dit pas compescendis doctrinis et bonorum terrestrium cupiditate), quin potiùs magis magi-que universum penè orbem, etc., etc., de Societatis doctrinâ quam fidei *relut orthodoxæ* bonisque moribus repugnantem plurimi traduxerunt. § 10.

Après ces explications naturelles, je ne pense pas que M. Quinet veuille maintenir les siennes ; je repousse par la même raison le *confirmatur* de l'ambassadeur de France, en date du 16 mai 1774, fondé que je suis, d'ailleurs, à douter de son exactitude, puisque, selon sa coutume, M. Quinet l'a cité sans les indications voulues.

Je résume, pour mémoire, les pages 167, 168, 169 et 170, où il est dit :

« *L'esprit de* 1789 *est tout entier dans cette* BULLE *pontificale de* 1775 ; » pourquoi? parce que « *cette* BULLE « *n'a précédé que de quinze ans la révolution* ; » (p. 166 pourquoi encore? parce que « le pape Clément XIV hérita du *génie précurseur des écrivains et des princes*, « avait, en l'écrivant, l'intention formelle de *briser la* « *machine créée pour étouffer le principe de l'innovation* » (page 167). Il serait aisé de rappeler à M. Quinet que la *bulle* dit précisément le contraire : « *Instituée*, dit-elle, *pour* « *produire des fruits abondants*, etc. ; » qu'à tout prendre, les révolutions ne sont pas des *innovations*, mais des luttes violentes du principe souverain de l'unité qui veut *conserver*, contre le despotisme et l'iniquité qui tendent à détruire ou *innover ;* et qu'ainsi les Jésuites, comme soldats de l'unité, n'auraient pu étouffer ni même gêner

la Révolution sans démentir leur nature ; passons plutôt.

Mais ayant à flatter des âmes jeunes, généreuses, enthousiastes, M. Quinet ne pouvait manquer de saisir cette formule pour revenir à la question de liberté, prouver, *comme il prouve*, que les Jésuites veulent l'esclavage, et se faire applaudir par contrebande. C'est une belle et noble tactique.

Les Jésuites, au dire de M. Quinet, sont tellement antipathiques à tout régime de liberté, que, *de la Constituante au Consulat et du Consulat à la Restauration, ils ne se montrèrent point en France* (même page). Pour un homme et un grand philosophe qui se flatte d'avoir approfondi l'histoire, voilà une bien grande pauvreté. Ce qui résulte uniquement de là, c'est que les Jésuites n'étant plus en France, ces divers gouvernements pouvaient ne point songer à eux, et je crois la chose au moins vraisemblable ; c'est que les Jésuites, étant prêtres, formant un ordre religieux, partageaient provisoirement le sort de tous les ordres religieux abolis par une mesure de politique générale, et le sort de tous les prêtres qui préféraient le devoir à l'apostasie ; c'est encore que la Révolution, quelque sainte qu'elle fût dans ses vues, n'était point infaillible pourtant dans ses représentants, et commit bien

des fautes ; c'est que l'Empire, dont l'autorité, d'ailleurs, me paraît mille fois plus contestable, n'a pas tout deviné, tout osé même.

Le 6 août 1814, les Jésuites revinrent, non plus *portés par les baïonnettes russes et prussiennes*, comme l'avait dit MM. Michelet et Quinet, mais triomphalement rétablis par la Papauté, comme ils le disent à la page 167.

La Papauté supprimait avec douleur la Compagnie de Jésus ; la Papauté rétablit triomphalement la Compagnie de Jésus... deux BULLES qui se heurtent et se dévorent l'une l'autre!

Nulle marque d'étonnement, nulle réclamation, nul scandale, pourtant. Qu'y a-t-il donc? Rien d'aussi simple : certaines circonstances, celles qui viennent d'être indiquées, avaient exigé une suppression temporaire ; des circonstances différentes permettent à la Papauté d'appeler de ses décisions auprès d'elle-même, et de rétablir ce qu'elle avait fait disparaître. Alors, il y avait lieu de donner des brefs; et les bulles ne heurtèrent pas les bulles, parce qu'il n'y eut pas de bulles.

Clément XIV nous détaille en 1773 les motifs de sa conduite, qui sont d'assurer par un pénible sacrifice, la paix

de l'Eglise et des états ; son successeur détaille les motifs de sa conduite, qui sont d'atteindre aux mêmes fins par un moyen contraire. Après MM. de Choiseul, d'Aranda et de Pombal, étaient venus des ministres tout autrement intentionnés : les Parlements poussaient le dernier souffle ; le jansénisme expirait dans quelque angle du quartier Saint-Séverin de Paris ; les populations, moins travaillées, avaient repris leurs anciennes idées d'indépendance et de raison, comme leurs souverains ; les obstacles cessaient, les avantages se représentaient ; la Société de Jésus fut rétablie.

M. Quinet s'accommodera-t-il de ces raisons ?

Point... « Que s'est-il donc passé ? » demande M. Quinet. « Cette date ne vous dit-elle rien ? C'est le moment où la « France est contrainte de cacher *ses couleurs*, et d'ac- « cepter ce qu'on veut bien lui octroyer d'air, de lumière « et de vie, (la Charte). Des milices *de toutes les zônes* « *circonvenaient* LE CORPS de la France ; pour com- « pléter la défaite, et pour que la France agenouillée n'eût « plus même *dans son for intérieur*, la pensée de se re- « dresser jamais, le pape a *déchaîné* la milice ressuscitée « de Loyola, et circonvenu de cette manière L'ESPRIT » (pages 167 et 168). *Se non è vero, è ben trovato.*

M. Quinet ne conclut pas directement, mais il en a la

pensée *dans son for intérieur*, que si l'esprit de 1789 est dans le bref de 1773, l'esprit des cours prévotales, de Torrijos et de Don Miguel est aussi dans le bref de rétablissement. Il est bien réservé.

Le lecteur ne s'attend plus, j'en suis bien sûr, à l'exclamation que voici :

« Et que personne ne pense que le jésuitisme et la « révolution soient conciliables ; ils ne le sont pas, (même page) « car voici les crimes du jésuitisme contre la révolution :

« Sa mission au seizième siècle a été de détruire la Réforme. » Première atteinte à la liberté, comme serait celle-ci : *prenez garde, mon cher, vous n'y voyez pas, et vous allez tomber dans la rivière ;* ou celle-ci : *mon enfant, vous avez fait une version pleine de contresens ; souffrez qu'on la corrige.* »

« La mission du jésuitisme au dix-neuvième siècle est », par conséquent, « de détruire la révolution *qui suppose*, « *renferme,* ENVELOPPE *et* DÉPASSE *la Réforme.* » (même page.) Je recommande cette découverte aux méditations de MM. Buchez et Roux.

« Cela posé, M. Quinet, *sans détour*, va *droit* au cœur

« de la doctrine du Jésuitisme, qu'il veut établir histo-
« riquement, impartialement, dit-il, dans son auteur »
(page 169).

Il fait l'histoire de la vie de saint Ignace, et la fait bien, en bon style même, si bien que sur douze pages, nous trouverons seulement deux ou trois balourdises.

Dans cette histoire, Ignace, « épris d'un amour hu-
« main, devient à l'instant même *Flagellant* » (page 170). M. Quinet n'a pas saisi la valeur de cette expression.

Lorsqu'il conçoit le désir de convertir les peuples d'orient, « *le zèle des âmes l'emporte chez lui sur l'amour*
« *de la croix* » (page 173). M. Quinet rejette au P. Bouhours cette sottise hyperbolique.

« En voyant le sépulcre de Jésus-Christ, saint Ignace
« comprend que les calculs de l'intelligence peuvent seuls
« y ramener le monde » (même page). Je ne comprends pas.

A cette époque même, Saint Ignace, — qui *étant jeune soldat, lisait, pour se distraire, des livres de chevalerie, les Amadis, la vie de Jésus-Christ et des Saints, les vies* ARDENTES *des Saints Pères* (pages 170 et suivantes), — à cette époque de son retour de la terre sainte, voici que le même saint Ignace *sait à peine lire et écrire*

(page 175 au bas). Je voudrais bien savoir si Hégel et Schelling enseignaient d'aussi sublimes choses à leurs étudiants d'Allemagne.

Ayant achevé la vie de saint Ignace, M. Quinet se propose d'étudier les *Exercices spirituels*, qui renferment, s'il dit vrai, ce que Tacite appelait les *Arcanes de l'empire, arcana imperii*.

« Savez-vous ce qui distingue Loyola de tous les ascètes « du passé? c'est qu'il a pu *froidement*, *logiquement*, « s'observer, s'analyser dans cet état de ravissement qui, « chez tous les autres, exclut l'idée même de réflexion » (page 177).

Mais je prétends, moi, que presque tous les *ascètes du passé* ont fait comme Saint Ignace, et j'en apporterais la preuve, si encore une fois, il n'était permis et fort juste d'opposer à des affirmations gratuites des négations de même espèce.

Sur le fond des choses, M. Quinet est plus explicite, et même il n'avance que ce qui est vrai. Saint Ignace, qui, aussi bien que *tous les ascètes du passé*, ne prenait point

les extases pour des annihilations ou des *abêtissements*, saint Ignace mit effectivement « à profit pour ses disciples, les études qu'il avait faites sur lui même. »

Il comprit la nature humaine qui se compose d'une âme faible servie par des organes matériels : il voulut apprendre aux organes le moyen de bien servir l'âme.

S'agissait-il d'extase ? non, et M. Quinet, par les exemples mêmes qu'il apporte, m'autorise à le répéter : non ; il s'agissait de détacher l'âme le plus possible des distractions terrestres pour l'élever aux choses supérieures, ce qui est bien différent.

Il y a plus ; quand même saint Ignace, pour disposer l'âme au bienfait de l'extase, aurait usé du même procédé, pourrait-on dire bien raisonnablement qu'il enseignait l'art de *fabriquer des extases* ? (page 177.)

Tous les jours il arrive aux écrivains, aux poètes surtout, à M. Quinet lui-même, d'observer de point en point les *Exercices spirituels*. Voici toute ma pensée : pour écrire, il faut plus que du papier, de l'encre, une plume, une table et de l'esprit ; il faut du papier, une plume et une table de telle forme et non de telle autre ; chaque chose a sa place, hors de laquelle le cerveau devient rétif. On s'assied en ligne droite, le corps penché, ou relevé systématiquement : *pronus* ou *supinus*, car c'est le seul vrai sens de ces deux mots latins ; on s'assied quelquefois, ou

l'on se tient debout, alternativement, nécessairement, sous peine de n'être plus soi : *nunc sedens, aut stans.*

Les uns réussissent au grand jour et en plein air ; d'autres, s'ils ne fermaient hermétiquement leurs fenêtres voilées d'un triple rideau, ne rapprocheraient pas deux idées. Combien recherchent le silence ! il y en a, et ils sont nombreux, qui trouvent ou croient trouver au milieu du vacarme de Paris des conceptions plus vives et plus nettes. On remplirait un volume des singularités qu'engendre cette préoccupation des moyens matériels, dans les choses de l'esprit.

Dirai-je donc au poète, lorsqu'il aura terminé son œuvre, qu'il *fabrique la poésie*, et à M. Quinet qu'en écrivant ses leçons de la même manière, il a *fabriqué l'esprit*, chose dont il est incapable !

En vérité, ces objections ne sont rien moins que sérieuses; et je crains fort de dépasser les bornes de la naïveté, si j'y prête la moindre attention.

« Voyez la conséquence ! s'écrie M. Quinet : partir « *toujours* de l'impression matérielle, n'est-ce pas montrer « pour l'*esprit* une défiance qui renverse la nature et le « christianisme ? » (page 181).

Toujours est faux (1). La *défiance* que Saint Ignace a montrée pour l'*esprit* ne *renverse pas la nature*, je l'ai prouvé; au contraire, elle suppose une connaissance approfondie et bien positive de ses lois; le christianisme n'a pas tellement spiritualisé les choses, qu'il ait détruit et méconnu chez l'homme la partie supérieure et l'inférieure, l'*esprit prompt et la chair faible*, et que, par conséquent, il n'entre dans sa doctrine de règler la partie inférieure et la chair, pour les empêcher d'entraîner l'esprit à leurs faiblesses, et pour les faire concourir et servir à ses *promptitudes*.

Quand M. Quinet vient nous dire que pratiquer ces moyens, « c'est entrer *par déguisement* dans le règne « spirituel, » M. Quinet veut très certainement faire un dixième calembourg; quelle autre portée pourrait avoir son expression: *par déguisement?* qui se déguise ici? une mère enseigne à son petit enfant la manière de prier; elle le descend de ses genoux, s'il est possible, place devant lui

(1) M. Quinet devrait bien aussi, pour obtenir créance, indiquer plus expressément la source de ses citations. Je trouve au bas de la page 152, cette note: Il est une règle de Loyola, ainsi conçue: « Si l'autorité déclare que ce qui nous semble blanc est noir, il faut prononcer que cela est noir. *Exercices spirituels*, p. 291. » Il fallait indiquer l'édition, ou du moins le numéro de l'exercice; j'ai sur ma table l'édition d'Avignon 1834, où les exercices se terminent à la page 192. C'est à grande peine que j'ai mis les yeux sur un texte qui a quelque analogie avec la citation; M. Quinet l'a indignement tronqué. Je ne veux pas même m'en occuper.

l'image de Notre Seigneur Jésus-Christ, lui recommande de *se bien tenir*, prend sa petite main dont elle forme sur lui le signe sacré de la croix en lui faisant mot à mot répéter les paroles : *au nom du Père, et du Fils*, etc., etc. il y a ici des moyens extérieurs assurément, une pose particulière, une impression matérielle ; et voilà un petit enfant que sa mère *déguise* pour le faire entrer *dans le règne spirituel !!!* (page 181.)

Fi donc ! Monsieur, et quelle insinuation perverse et abominable ! « Ces précautions, dites-vous, devront dégénérer chez les disciples en ruses, pour déconcerter le « chef de la ruse ! » Quelle mauvaise foi ! Quel est, je vous prie, l'intérêt du disciple à *déconcerter* le chef ? n'est-ce pas de son plein gré que le disciple a embrassé la règle, et la subit ? Vous figurez-vous que saint Ignace, comme un despote ombrageux, se présente dans chaque cellule pour y faire exécuter ponctuellement, à la lettre, les *Exercices*, et que la plupart de ces exercices ne soient pas de conseil plutôt que de précepte ?

C'est assez. Je devrais passer vite à la leçon III^e^, n'était une mirifique différence que M. Quinet nous signale entre *le christianisme de Jésus-Christ et le christianisme de*

Loyola, différence à laquelle tient tout ce qu'il vient de dire (page 181).

« Cette différence, ajoute-t-il, je la connais, je vais vous la dire :

« Dans l'esprit de l'Évangile, le maître se donne à « tous sans réserve, sans réticence ; Loyola au contraire, « ne communique à ses disciples que l'extérieur ou l'écorce « de sa pensée ; *il garde le foyer, il ne prête que la « cendre;* il s'est élevé à l'extase, et *il n'autorise* chez les « autres *que le joug* de la méthode » (même page).

Je m'arrête, et laisse M. Quinet, qui croit en avoir besoin, *courir au devant de l'esprit* (page 185) ; si c'est là l'esprit, je m'en passerai bien.

TROISIÈME LEÇON.

—

Constitutions. Pharisaïsme chrétien.

(24 Mai 1843.)

D'abord, les préliminaires obligés sur les sept ou huit siffleurs.

Puis M. Quinet veut établir qu'il était impossible au jésuitisme de ne pas dégénérer :

« J'ai montré l'ascète dans Ignace de Loyola; voyons « le politique » (page 186) :

Donc, vous allez voir le grand art politique d'Ignace de Loyola.

« Pour demander au pape la *consécration* de sa pe- « tite société, il ne va pas à Rome; il y envoie des « hommes simples et soumis. » Pourquoi n'y va-t-il pas lui-même? Ah! voilà le grand art : « *c'est qu'il craint de* « *montrer sur son front, s'il paraît, le signe de la toute-* « *puissance.* » Le Pape, comme une buse qu'il est, donne dans le panneau; il ne demande pas : *mais* où est-il *cet Ignace* qui réclame un si considérable privilège? du

tout ; le brave homme s'en rapporte à la bonne figure des disciples envoyés, approuve l'ordre sans restriction aucune, et, pour que la chose soit bien plus comique, désigne comme supérieur de la Société, ce même Ignace. Qui fut bien attrapé ? ce fut le pauvre Paul III : « il venait « de se donner un maître ! » (Tout ceci à la page 186.)

Je n'invente rien. Continuons :

« Loyola, lorsqu'il est nommé général, se récuse ; et c'est un trait que Loyola a de commun avec Octave ! » c'est-à-dire qu'*il recule pour mieux sauter*, car M. Quinet nous jure que le généralat fut *le but de toute sa vie* (même page), et qu'*en disant qu'il veut être le dernier de tous, il place sa compagnie dans la nécessité de le placer le premier* (page 187).

Lorsque saint Ignace *s'est fait imposer ainsi* l'autorité absolue, il lui faut encore davantage : *il feint de vouloir abdiquer, afin de se faire supplier de rester* (page 187).

Quel *grand art* vraiment ! et comme il est clair que M. Quinet peut supposer de son propre chef ces intentions là, sans dire pourquoi ni comment !

Je me trompe, il a dit pourquoi et comment.

C'est qu'un homme, « si puissant que le *grand*

« François Xavier ne lui écrivait qu'à genoux, et que « Laynez, l'âme du concile de Trente, son futur succes- « seur, tremble à sa parole; si fin diplomate qu'il est par- « venu à concilier sa toute-puissance avec celle de la pa- « pauté et n'a rien laissé à inventer à ses successeurs » (même page), c'est, disons-nous, qu'un tel homme n'eût jamais été assez désintéressé pour refuser ou abdiquer la place de Général.

M. Quinet, je m'en doute bien, veut faire entendre que saint Ignace, qui exigeait de Laynez et de François Xavier ces grands témoignages de soumission, montrait en cela une avidité de commandement peu en rapport avec ses refus et ses tentatives d'abdication. Mais M. Quinet persiste à confondre des choses essentiellement distinctes : il confond l'homme et le supérieur.

Comme supérieur, Ignace de Loyola représente la règle; peu importe l'homme; l'autorité reste immuable, absolue, quel que soit l'agent qu'elle emploie pour se manifester. L'homme n'a pas le droit de répudier, en vue de son indignité propre, les soumissions et les hommages qui s'adressent au supérieur, car ce serait une absurbe et criminelle modestie; tout ce qu'il peut faire, c'est de souhaiter et de provoquer même avec réserve, une circonstance où étant régulièrement appelé à rentrer dans la vie des simples

religieux, il puisse rendre à l'autorité, dans la personne d'un autre que lui, ces mêmes soumissions et ces mêmes hommages. Saint Ignace ne fit pas autre chose : acquitté du généralat, et remplacé par saint François Xavier ou Laynez, il aurait comme eux et du même cœur *écrit à genoux* au général, et *tremblé*, si *tremblé* y a, à sa parole.

N'oublions pas le deuxième signe de ruse : « le chef-d'œuvre d'Ignace de Loyola fut de concilier sa *toute-puissance* avec celle du pape. » Deux toutes-puissances ! en effet, c'est bien rusé ; voici un exemple :

« Le pape voulait, malgré lui (1) (page 188), créer cardinal, Borgia, un de ses disciples : Loyola décide que le pape offrira, que Borgia refusera. » Un penseur ordinaire, tout en reprochant à M. Quinet de n'indiquer presque jamais ses autorités, dirait : Voici un pape qui reconnaît dans Borgia un homme plein de vertus, de mérites et de bonnes œuvres, qui voudrait le récompenser et le mettre en possession de rendre à l'Église des services plus signalés encore ; le pape du reste saisirait avec bonheur une occasion de glorifier la Société de Jésus, et de protester ainsi d'avance contre les calomnies dont elle

(1) *Lui* signifie, pour peu qu'on y mette de complaisance, *Ignace de Loyola*.

sera l'objet plus tard : il confie sa pensée à Loyola ; celui-ci, en sa qualité de représentant de l'autorité, allègue les règlements et refuse. Obligé d'accueillir ses raisons, le pape déclare enfin qu'il offrira toujours, puisque l'honneur est moins dans l'acceptation d'un titre que dans l'offre qui en est faite ; Borgia reste libre de refuser ; il refuse.

Un penseur ordinaire n'y verrait pas autre chose ; M. Quinet a vu, lui, que Loyola « se ménageait ainsi l'or-« gueil du refus, et l'ostentation de l'humilité » (même page).

Revenant aux exercices spirituels, il fait une citation, sans indiquer comme de raison la page du livre, et il prie ses auditeurs *de ne pas rire* (page 190) : *Quare flagellis potissimùm utemur ex funiculis minutis, quæ exteriores affligunt partes, non autem adeò interiores ut valetudinem adversam causare possint ;* et il traduit : Servons-nous dans la flagellation, principalement de petites ficelles qui blessent la peau, *en effleurant l'extérieur, sans atteindre l'intérieur, pour ne pas nuire à la santé.*

Je traduis à mon tour :

« C'est pourquoi servons-nous, pour la discipline, de petites ficelles minces qui blessent l'épiderme et n'entrent

pas tellement dans les chairs qu'elles puissent causer un dérangement de santé. »

Le lecteur dira quelle est la bonne traduction et qui, de M. Quinet ou de moi, lui paraît le plus sincère.

Ainsi, est-il permis de mortifier sa chair?... si cela est permis, doit-il être permis sans *ruser avec l'héroïsme et frauder la sainteté* (page 191), et *mécaniser la foi* (page 46), est-il même obligatoire de ne pas le faire jusqu'à ruiner sa santé, lorsque surtout l'on a voué sa vie au bien d'autrui? Telle est la seule question raisonnable que soulève le passage latin ; d'ici et non d'autre part, j'attends la réponse de M. Quinet.

Pour passer des *Exercices spirituels* au *Directorium*, M. Quinet a dit : « nous sommes au cœur de la doctrine, continuons d'entrer dans cette voie » (page 191). *Entrons* donc dans la voie de la doctrine *au cœur de laquelle nous sommes* déjà.

« Quelques années après la fondation de la Société, *les « membres principaux* s'entendirent pour réunir les ex- « périences personnelles qu'ils avaient faites sur l'appli-

« cation de la méthode de Loyola : de là le *Directorium*, « qui est *au premier* (1) ce que la pratique est à la théorie » (page 192).

Je ne réfuterai pas mot pour mot les développements, qui m'ont prodigieusement ennuyé à la lecture. Comme ils roulent presqu'en totalité sur des textes, il me suffira, pour les réduire à rien, de montrer que tous ces textes, sans exception, sont détournés de leur vrai sens, altérés, tronqués.

Le chapitre 1er *du Directorium* porte ce titre : *Quomodò inducendi sunt homines ad exercitia*. Il y est dit en effet que pour amener quelqu'un à observer les *exercices* (il n'est point question de l'entrée dans la Société), on doit faire *tout ce qu'on peut*, parce que c'est travailler d'une manière très efficace à la sanctification de ses frères. Quoi de plus juste? alors même qu'il s'agirait de recruter pour la Compagnie le plus de personnes possible, serait-ce un crime? quelle est la société, l'armée, le clergé, l'ordre religieux, le royaume, la chose créée, qui ne cherche pas à s'agrandir? si c'est par des moyens illicites, indiquez-les; sinon, taisez-vous.

(1) *Au premier* veut dire au livre des *Exercices*. Ce n'est pas la faute de la grammaire.

Mais les moyens ne sont pas licites, M. Quinet le prouve avec des textes :

Premier texte, selon M. Quinet :

« Pour attirer, etc., etc., il faut attendre que la personne « éprouve un chagrin extérieur, ou encore qu'elle fasse de « mauvaises affaires ; une excellente commodité se trouve « *dans les vices mêmes* » (page 192). Autant d'impostures.

Je traduis pour répondre :

« ..... Le bienheureux N. P. Ignace pensait et disait que c'est une bonne méthode, dans la confession, de ne point agir brusquement et avec insistance, mais de profiter d'une occasion propice, née d'elle-même, ou que l'on aurait fait naître discrètement hors de la confession : de s'adresser à ceux qui ne seraient pas contents de l'état qu'ils ont, [soit parce qu'ils ont des scrupules intérieurs, soit parce qu'ils éprouvent des mécontentements extérieurs comme ceux de ne point réussir dans ses affaires, d'être maltraité par les siens, ou autre chose semblable. Pour sonder les dispositions et la vocation d'une personne, on peut même fort bien profiter des vices et des chûtes *dont elle se reconnaît coupable, qu'elle déplore, et dont elle veut se purifier: Interdùm etiam optima est commoditas in ipsis vitiis aut lapsibus alicujus, cùm præsertim aliquo Dei lumine afflatus ea cognoscit, et dolet, et cupit*

emendari » (1). M. Quinet, pour persuader à ses lecteurs que le *Directorium* ordonne tout bonnement de spéculer sur les vices mêmes, avait seulement écrit : *etiam optima est commoditas in ipsis vitiis* (page 192), ce qui est fort honnête.

Deuxième texte, selon M. Quinet :

« Dans les commencements, il faut bien se garder de « proposer comme exemples ceux qui, le premier pas « fait, ont été conduits à entrer dans l'ordre ; c'est du « moins là ce qu'il faut taire jusqu'au bout. *Certè hoc postremùm tacendum* » (même page). Cette phrase ne signifie rien dans le livre *des Jésuites ;* on devine seulement que M. Quinet veut mentir encore, en insinuant que si le *Directorium* défend de proposer comme exemples ceux qui se sont engagés après avoir fait les premiers pas, c'est afin de dresser un piège aux ames simples.

Traduisons toujours :

« Mais en proposant des exemples, il faut ne pas citer ceux qui sont entrés en religion (ou du moins ce sont eux qu'on doit citer les derniers), pour deux raisons : d'abord il pourrait se faire que celui qu'on exhorte redoutât les exercices comme un engagement pris d'aller plus loin, et

(1) *Directorium* cap. 1, § 3.

voulût les fuir à cause de cela; et puis il pourrait arriver que ces exemples agissant en sens opposé sur son imagination, le séduisissent, pour ainsi dire, et fissent de sa vocation une affaire de caprice plutôt que de raisonnement et de devoir » (1). Qu'on juge la différence.

Les observations que j'ai faites à propos des *Exercices spirituels* regardent les dispositions du *Directorium*, et les pages 193, 194; de la part de M. Quinet, même délicatesse dans les citations.

Une seule preuve :

Il est dit dans le *Directorium* que l'instituteur chargé de visiter celui qui fait sa retraite et de le diriger dans ses exercices, doit lui accorder quelques récréations, et le laisser respirer un peu; M. Quinet nous représente ce malheureux Aspirant sous une étreinte de vampire, et suffoqué à ce point que, par pitié, la Règle conseille de lui *lâcher un peu le souffle*! (page 194.)

Je suis bien las de m'escrimer contre ces plates énormités; et ma désolation n'aurait pas de termes, si quelques-

(1) Voyez *Directarium*, cap. 1, § 5.

uns m'imputaient d'avoir négligé celles qui restent, par impuissance, et non par dédain.

Après le *Directorium*, les *Constitutions*. Je veux analyser encore.

« Saint Ignace n'a fermé à ses disciples l'entrée aux « charges ecclésiastiques que pour concentrer, *par ce seul « mot* (1), toutes leurs *ambitions* dans la compagnie, « agrandir proportionnellement l'autorité de l'ordre, et « *établir une église dans l'Église* » (page 195).

M. Quinet dit oui, et je dis non; qui dit vrai?

Je dis même que l'ambition de l'ordre n'était pas l'autorité, mais le salut des pécheurs, et qu'on n'élève pas une église dans l'Église, en faisant de l'obéissance à l'Église la condition *sine quâ non* de son existence.

« Les *Constitutions* sont *glacées comme des avenues de « catacombes; c'est un édifice de vie* EN IMITATION *fait « avec des débris de morts* » (page 195). Si le lecteur voulait bien comprendre... ?

(1) Il y a dans les *Leçons*, une foule d'expressions de ce genre qui ne signifient rien du tout et ne tiennent à rien.

« Une société ainsi établie peut durer longtemps sans « s'user, PARCE QUE le grand principe de vie lui a été re- « tranché dès le commencement! » (page suivante). Retenez bien : *n'ayant jamais eu le grand principe de vie, une société doit durer.*

A propos ou non, voici d'autres observations à la file :

« Loyola, avant de proclamer une de ses règles, qu'il « s'agisse *du principe de la loi,* des mystères de la con- « science, ou d'un règlement d'école et de la charge d'in- « firmier, etc., etc., la dépose pendant huit jours sur « l'autel; donc il donne à chacune de ces choses la même « autorité, RABAISSANT *ainsi les grandes pour relever les « petites* » (page 196).

Donc?..... Mais toutes les lois, pour être obligatoires, doivent subir les mêmes préliminaires, être présentées par le roi, approuvées par les chambres, sanctionnées, promulguées, aussi bien les lois qui concernent la puissance paternelle et l'inviolabilité royale que celles qui règlent les servitudes d'égouts, de basses fosses, etc. Donc... Ainsi... Oh! mon Dieu!

M. Quinet poursuit : « chez tous les fondateurs d'insti-

« tutions chrétiennes, dit-il, ce que je *sens* d'abord, c'est « le chrétien, l'*homme en soi*, la créature de Dieu ; dans la « loi de Loyola, au contraire, je ne vois rien que pères « provinciaux, préposés, recteurs, examinateurs, etc. » (page 196).

De sorte que l'on ne peut être en même temps et *père provincial* et l'*homme en soi, préfet de la bibliothèque* et la *créature de Dieu*.... chez les Jésuites du moins : car il y a aussi dans les autres Institutions, des *pères économes, examinateurs*, etc., etc., mais, par privilèges de M. Quinet, ceux-ci peuvent cumuler les qualités susdites.

Pourquoi cette *haute* différence? parce que, chez les Jésuites (et non chez les autres) « chacun des fonction- « naires a sa loi particulière, très claire et très positive; « et qu'il est impossible que chacun d'eux ne sache pas « ce qu'il doit faire à chaque heure de la journée » (page 196, ligne 21). Je ne comprends pas.

En présence de misères pareilles, le lecteur hésitera, je le pressens, et sera tenté de soupçonner que j'exagère, ou du moins que je commente perfidement les pensées de M. Quinet. Ici, comme dans tout le cours de mon examen, je cite textuellement; voyez pages 196 et 197.

Tout-à-l'heure saint Ignace usait à tort et à travers de l'autel pour faire valoir ses règles ; maintenant « ce n'est « pas la parole de Dieu qui sert de fondement à cet écha- « faudage, car, et M. Quinet l'*atteste*, le nom de Dieu est « celui qui y paraît le plus rarement » (page 197).

Sur ce, j'ouvre au hazard le seul *Directorium*, et je trouve à la page 525, ligne 5 : DIVINÆ *bonitatis ;* ligne 21 : DIVINÆ *vocationis ;* page 524 : *ità ut* DEUS *approbare videatur ;* ligne 9, page 525 : *sed ità putandum est voluisse* DEUM ; ligne 5 et six lignes plus bas : *Licet* DEUS *illum vocet ;* etc.—j'ouvre au hasard les *Exercices :* page 126, et, au *prælud.* 2, je lis : *Secundum, ut gratiam* DEI *efflagitem ;* dans les pages 127 et 128, le nom de Dieu est prononcé cinq fois.—J'ouvre le Sommaire des Constitutions, et je lis, en la seule page 589, quatre fois le même nom : *Prout... DEI gloriam existimabit.... et in eadem ad majorem DEI gloriam manere....* etc., etc. Quelle est la devise de la Société de Jésus?..... *ad majorem DEI gloriam !...* O M. Quinet !

Et ces gens-là se disent les fils de Pascal ! ! !

N'allez pas croire pourtant que M. Quinet parlait sans motifs :

« Puisque les autres règles s'occupaient de prières et d'élévations, il ne fallait pas que celles-ci s'occupassent des hommes et des choses ; puisque les exercices guidaient l'intérieur, il était infâme d'y ajouter les *Constitutions* qui *organisent* avec la *régularité anticipée du code de procédure* (quel crime !) ; puisque les Jésuites étaient invités à méditer, il était indécent qu'ils imaginassent des moyens d'éloigner le désordre de leur communauté ; puisqu'ils vivaient de l'*esprit*, c'était bien assez, sans s'occuper de payer leurs dettes et de vivre du *corps*.

Attention ! nous ne sommes pas au bout. Les Constitutions détruisaient nécessairement les règles précédentes :

De ce qu'elles établissent des principes de conduite « extérieure, il suit qu'elles ne se fient plus au spirituel « ou à la puissance spirituelle du Christ » (p. 198), et voilà pourquoi *le sceau de défiance imprimée* sur l'œuvre *spirituelle* de Loyola ; voilà pourquoi la délation est inscrite à la première page des Constitutions (c'est-à-dire à la cinquième) : *manifestare sese invicem sint parati* .... (pages 197 et 198).

M. Quinet s'en tient là, comme de juste, et ne fait nullement voir dans l'œuvre *spirituelle (spirituelle* est un contresens) de Loyola, ce *sceau de défiance imprimée*

d'une manière si profonde. Au sujet de la délation, même réserve, sinon qu'il coupe un texte en deux pour l'accommoder à son usage, et qu'aux paroles latines qu'on vient de lire il n'ajoute pas : *debito cum amore et charitate;* mais j'en ai dit assez dans ma réponse à M. Michelet, et je me contente d'achever l'article : « *ad majorem SPIRITUS profectum, præsertim ubi à superiore, qui illorum curam gerit, fuerit ità prescriptum aut interrogatum, ad majorem DEI GLORIAM.* Pour le plus grand progrès de l'ESPRIT, surtout lorsque le supérieur qui est chargé du soin des religieux, l'aura ainsi ordonné et demandé, pour la plus grande gloire de DIEU. »

Encore un mot : Savez-vous pourquoi l'obéissance des Trappistes vaut mieux que celle des Jésuites? c'est parce que « chez les Trappistes, l'homme a pu conserver un refuge « intérieur dans son propre martyre et son silence; chez les « Jésuites l'âme est obligée de s'échapper à elle-même et « de se rapetisser dans l'embarras des occupations ex- « térieures? » Et, en effet, le Trappiste n'obéit pas, puisqu'il ne parle pas; ou, s'il obéit, car enfin il obéit au doigt et à l'œil, du moins peut-il se dire intérieurement et en silence : j'en pense toujours ce que bon me semble. Mais le Jésuite qui parle, obéit puisqu'il parle, et ne peut

« rien se dire à lui-même comme le Trappiste (page 199). M. Quinet, vous êtes un grand homme!

Oui certes, un grand homme, et c'est quelque chose; « la société n'en a pas produit un seul après Loyola » (page 199). On désire en savoir la cause? « elle est irré- « cusable; » c'est que saint Ignace, avec son orgueil *tout « castillan*, ne pouvait croire que ses disciples seraient « capables de supporter comme lui, les épreuves de *la « lutte* et de l'enthousiasme; » sur cette considération, « saint Ignace a étouffé chez les siens les ravissements « héroïques qui ont fait sa puissance, et les a ainsi em- « pêchés de remonter à sa hauteur » (page 200)..... « Représentez-vous *Dante*, ajoute M. Quinet, qui pour « former une école de poètes, prémunirait ses disciples « contre toutes les qualités qui font les poètes » (même page). C'est trop beau pour moi.

Malgré cela, « l'ordre de Jésus, dans son développe- « ment, représente *exactement* l'histoire personnelle d'I- « gnace de Loyola ! » (même page).

Savez-vous encore ce qui a donné lieu à la *Théorie des « cas de conscience?* c'est que « du moment où l'on se

« défie de l'âme et où le cri de la conscience est tenu pour « rien, il faut tout écrire » (pages 202 et 205). *Il faut !...* voilà ce qui s'appelle *la philosophie de l'histoire...* et M. Quinet nous a si bien prouvé que les *Constitutions tiennent pour rien le cri de la conscience !*

Les pages 202 et 205 échappent à l'analyse. M. Quinet, si j'y vois clair, soutient que la conscience doit être l'unique règle de nos actions, et que les lois extérieures, en aveuglant l'homme, le conduisent au *probabilisme, c'est-à-dire à la théorie du crime même impossible* » (page 205). Avec de l'effronterie, un jugement faux, et une maladie de langue, on peut dire toutes ces choses-là.

Quand M. Quinet m'aura indiqué, par édition et par page, le livre de Mariana qui contient le passage latin de la page 104, je lui répondrai. Mariana, comme nous le verrons, n'était pas un homme peureux et d'étroites idées; il parlait sans fard; mais j'ai peine à croire qu'il fût assez dépourvu de bon sens pour écrire, sans antécédent ni conséquent, cette phrase : « *totum regimen nostrum videtur hunc habere scopum, ut malefacta injectâ terrâ occultentur et hominum notitiæ subtrahantur.* Toute notre

Institution ne semble avoir d'autre but que d'enfouir sous terre les mauvaises actions et de les dérober à la connaissance des hommes » (1). Jusqu'à plus ample information la vraisemblance est du moins de mon côté.

M. Quinet ajoute qu'il pourrait dire beaucoup de choses « sur la manière de capter la bienveillance des princes, « des veuves, des jeunes hommes nobles et opulents; » c'est une allusion au livre des *Monita secreta* (2); c'est une prétermission qui ne sent pas non plus la bonne foi. Ce livre, le seul qui ait imputé aux Jésuites de si odieuses machinations, est évidemment apocryphe. On a publié en 1828, à la librairie Carié de la Charie, une brochure où il est prouvé que les *Monita*, mis au jour en 1615, à Cracovie, sont l'œuvre d'un misérable vingt fois convaincu de son imposture et condamné comme faussaire. Pierre Tylicki, évêque de Cracovie, établit, pour examiner les *Monita secreta* et leur origine, une procédure juridique : le 14 juillet 1615, ils sont déclarés diffamatoires, et condamnés; le 14 novembre suivant, le nonce à Varsovie, François

(1) Traduction de M. Quinet.—Il est de plus en plus évident que MM. Michelet et Quinet n'ont pas lu un seul des livres qu'ils citent.

(2) Instructions secrètes.

Diotallenius confirme ce jugement. Le 20 août 1616, André Lipski, administrateur de Cracovie après Tylicki, renouvelle la condamnation de son prédécesseur. La congrégation de l'Index les avait déjà condamnés à Rome le 10 mai ; elle les rangea en mars 1621, au nombre des livres défendus. Le comte Jean d'Ostrorog, palatin de Posnanie, les flétrissait, en 1616, dans une lettre adressée à ses enfants, lettre imprimée à Neiss en Silésie ; et, à peu près à la même époque, 1618, un jésuite, le Père Jacques Gretzer en donna une réfutation, imprimée par Elysabetham Angermariam *cum Cæsareæ Majestatis* (1).

Les *Instructions secrètes* dont il s'agit furent attribuées au général Aquaviva.... si secrètes vraiment, qu'elles sont demeurées *secrètes* pendant deux cents ans, malgré les actives et sévères perquisitions des Carvalho, des Aranda, des parlementaires et jansénistes de France, de tous les ennemis des Jésuites, et que parmi leurs papiers saccagés, on n'en a pas trouvé l'ombre ! — « Je vous demande pardon, « dit le P. R..., en terminant une lettre qu'il écrit à ce « propos, de vous occuper si long-temps d'un objet, etc., « etc. » Et moi aussi.

On est bien venu, après les argumentations vigoureuses

(1) Avec les pièces relatives aux condamnations de Tylicki, Lipski, etc.

que nous oppose M. Quinet, à s'écrier en faisant un déluge de poussière : « Je ne serais pas embarrassé de montrer « que toute religion produit tôt ou tard *son jésuitisme* « (page 205) qui n'est rien que la dégénération ; que les « pharisiens sont les Jésuites du Mosaïsme, etc., etc. » (même page). Au fait, Dieu sait jusqu'où il pourrait aller dans cette voie.

« Je m'arrête, » dit-il. Vous faites aussi bien, philosophe ; et c'était trop d'ajouter que le jésuitisme ne convient pas à la France, par cette raison souveraine que « aucun « des premiers généraux de l'ordre n'était français et n'a « pu lui communiquer notre *esprit* » (page 207)... si ce n'était afin de nous reposer sur une mauvaise farce.

M. Quinet ne s'arrête pas. Dans sa fureur de nier, d'affirmer et d'abattre, il n'épargnera pas même *les missions*, où, suivant lui, l'*Évangile* fut *déguisé ;* c'est le sujet de sa quatrième leçon.

QUATRIÈME LEÇON.

Des Missions. L'Évangile déguisé.

(31 Mai 1843.)

Je serai bref. Les *Lettres édifiantes* se trouvent dans les mains de tout le monde, et répondent pour moi; à ces lettres joignez les témoignages réunis de tous les plus illustres hommes qui furent jamais, depuis Voltaire, Montesquieu, Raynal, Bolinbroke, jusqu'à MM. Guizot, de La Mennais et de Chateaubriand. Trouvez un seul adversaire qui, avant M. Quinet, se soit avisé d'attaquer sérieusement les Jésuites sur le chapitre des missions en général, et de celle du Paraguay en particulier.

Je sais que, pour ne pas heurter trop violemment des susceptibilités extrêmes, les missionnaires avaient jugé convenable de traiter avec discrétion les dogmes les plus terribles du christianisme : on pratique cette méthode vulgairement, et depuis l'origine du monde, avec les enfants ou les personnes faibles, soit qu'il s'agisse d'enseigne-

ment religieux, ou de tout autre genre d'enseignement ; c'est même une règle d'obligation, de raison et de nature.

« Mais Innocent X, Clément IX, etc., les ont improuvés ! » assurément, comme Clément XIV les a supprimés : leurs succès n'étaient pas sans inquiéter l'envie ; leurs ennemis interprétaient, envenimaient, conspiraient, et, faut-il le dire, les Dominicains, Augustins, etc., etc., qui, de votre aveu, *n'avaient pas réussi de même*, ne furent point sans reproche à cet égard. Les papes déclarent que, si les choses sont telles qu'on les raconte, ils entendent que les Jésuites suivent une autre voie ; ou, en d'autres termes, que si les Jésuites, par mégarde ou par trop d'empressement pour le bien, pratiquent une modération qui les puisse faire soupçonner de *corrompre le Christ* (page 222), ils leur enjoignent de changer de moyens. Ils leur envoient le cardinal de Tournon qui, prenant sa mission au pied de la lettre, embrouille les choses au lieu de les éclaircir, blesse et irrite les indigènes, tombe dans leurs mains, est jeté par eux en prison, malgré les supplications des Jésuites, et y meurt de maladie ou de chagrin.

Les Jésuites avaient si peu de raisons d'en vouloir au cardinal que, de son vivant même, dès qu'ils eurent connaissance des instructions du Pape, ils se soumirent et changèrent en effet de système : ou plutôt, ils donnèrent au Souverain Pontife des explications si nettes et si satis-

faisantes que celui-ci n'insista pas, et qu'il fallut désormais de nouvelles calomnies accréditées on ne sait comment, pour déterminer d'autres papes à réitérer les injonctions premières. Ici encore, une simple exposition des faits amène un résultat que M. Quinet n'a pas voulu reconnaître.

Les décrets de 1645, d'Innocent X, de 1669, de Clément IX, de 1734 et 1739, de Clément XII, de 1745, et de Benoit XIV, ou ne regardent pas les Jésuites, ou s'en sont occasionnés par des accidents de la nature de ceux que je signalais tout à l'heure, ou n'atteignent que des individus, et je ne vois pas pourquoi l'ordre des Jésuites échapperait absolument à la loi générale : dans toutes les réunions d'hommes, il y a, et nécessairement, des abus, parce qu'il y a nécessairement aussi des indignes; dois-je imputer à la masse les fautes des particuliers, et de ce qu'au dix-septième siècle Molière trouvait sur qui lancer son fouet satirique dans le *corps docte* des médecins, conclure que M. Marjolin et M. Lisfranc ne sont rien de plus que des *Sganarelle!*

M. Quinet cite l'admirable conduite de saint François-Xavier : elle prouve bien plus, ce me semble, pour la charité de la Compagnie envers les *misérables*, que le

mépris supposé de certains autres jésuites ne prouverait contre elle. (pages 214, 219, 220, etc., etc.)

En dégageant du pompeux verbiage qui les gonfle, les cinq ou six pages suivantes, voici ce qu'on y trouve : « les Jésuites agissaient de ruse : or, ce qui est fait par la ruse ne saurait avoir la moindre durée (voyez, par comparaison, la page 195); aussi les conquêtes spirituelles des Jésuites s'évanouirent lorsqu'elles étaient à peine faites. »

« Les Jésuites agirent de ruse, car ils convertissaient d'abord le chef des contrées où ils dirigeaient leurs pas, ensuite les grands, et en dernier lieu le peuple ; or le chef ne pouvait être longtemps sans voir qu'il avait été dupé, de même les grands et le reste » (page 225); donc...

M. Quinet ne dit pas en quoi et comment les chefs avaient été dupés, et à quels signes ils se reconnaissaient pour dupes, eux et leurs subordonnés.

Il ne prouve pas non plus qu'il soit illicite, lorsqu'on veut introduire une doctrine chez un peuple, de s'adresser aux hommes les plus intelligents qui, étant plus capables de l'apprécier, la repousseront ou l'accepteront à meilleur droit, qui de plus, l'ayant jugée bonne et acceptée,

seront plus à même de la répandre parmi les moins intelligents.

Il avance de même, et sans d'autre preuve qu'un vaste étalage de termes géographiques, que les Jésuites ont perdu presque aussitôt après les avoir créés leurs établissements chrétiens. Je pense au contraire et puis affirmer tout aussi légitimement, que leurs conquêtes, un moment affaiblies par les hypocrites efforts de la jalousie politique, et d'une secte vénimeuse toute puissante en Europe (1), ne sont pourtant point demeurées sans résultat. Les Jésuites ont ouvert l'Orient, non pas à l'Angleterre seulement, mais au vieux monde tout entier ; presque partout où ils passèrent, la civilisation naquit sous leurs pas ; et si, dans certaines contrées, elle ne s'est pas maintenue pure et intacte, du moins est-il qu'on en voit et qu'on en pourra voir longtemps encore les traces.

Telle devrait être la philosophie de l'histoire : pénétrer au-delà de l'écorce, trouver en dehors des accidents particls qui passent et qui meurent pour obéir au cours naturel des choses, le fond qui subsiste et continue de vivre. Les Jésuites ne s'annoncent pas, je suppose, comme des fondateurs d'empires indestructibles ; ils

(1) « En Europe, en Asie, la société a été *plus ou moins* contrariée « par les pouvoirs *existants*. » M. *Quinet*, page 227.

savent que les plus brillants, après leur époque révolue et comme fatale, s'affaissent et s'en vont pour laisser à d'autres empires une libre sphère où ils puissent se développer à leur tour; donc, n'eussent-ils fait que des conquêtes passagères, leurs désirs et leur amour du bien seraient déjà comblés; mais il y a plus, une semence de civilisation ne s'évapore jamais; elle se déplace quelquefois pour germer ailleurs; *ailleurs* est toujours dans le monde. Si M. Quinet, profond comme il croit l'être, avait pris la question à ce point de vue pour la traiter sans fanfaronnades, les hommes sensés l'auraient écouté avec plaisir; et moi aussi j'aurais répondu avec plaisir, suivant ses conclusions pour ou contre les Jésuites.

Une pensée m'a souvent préoccupé dans le cours de cet ouvrage: n'est-il pas vrai que M. Quinet, par une très malheureuse fantaisie d'amour-propre froissé, a voulu précisément aborder des objections impossibles, comptant sur ses larges capacités d'esprit pour y atteindre sans coup férir? aussi, j'ai pris souvent ses *Leçons* pour des exercices, ou des tours de force. Nous allons voir le plus étonnant:

M. Quinet promène ses vues sur la république des *In-*

diens du Pampas, appelée jusqu'aujourd'hui par tout le monde *ad unum,* l'Eden de l'Amérique ; et il nous en fait cette peinture.

« Il se trouve que la méthode d'éducation des Jésuites « qui *éteignait les peuples dans leur maturité*, semble « quelque temps convenir à merveille à ces peuples « enfants, et la méthode consiste à les parquer, isoler « et retenir dans un éternel noviciat, à les fouetter « sur la place publique pour des fautes légères, le « bréviaire d'une main, la verge dans l'autre, de telle « sorte que ces peuplades emmaillottées se révoltent « quelquefois, poussent des rugissements de bêtes « fauves, mais rentrent bientôt dans leur esclavage.

« Les Jésuites conduisent leur peuple à la chasse des « Indiens comme à une chasse de tigres, pour enfermer « ceux-ci, les *parquer* dans l'église, et ainsi les convertir » (page 228).

Que répondrai-je? Non, les Jésuites n'ont jamais fouetté sur la place publique les citoyens de la république des Guarinis ; non, cet heureux peuple n'a jamais poussé le moindre rugissement ; non, vous n'avez pas vu dans *l'ouvrage de l'un d'entre eux,* que les Jésuites conduisissent leurs néophytes à la chasse des Indiens pour les convertir. Ce que vous dites est faux, est contredit par toutes les histoires, toutes les traditions, tous les ennemis des

Jésuites, toutes les consciences. Les Jésuites n'ont pas du tout *parqué*, ils ont réuni ces hommes dans un régime de sage indépendance et de douce égalité. Ces hommes étaient si peu *battus de verges pour des fautes légères*, que les Jésuites eux-mêmes ont presque affirmé, sans être contredits, qu'il n'avait pas été commis une seule faute réelle dans toute la république durant leur administration : on ne se fait pas le bourreau de ceux qu'on préconise et qu'on aime à ce point. Non, les Jésuites ne *parquaient* pas les peuples du Paraguay : ils les isolaient de la contagion par le fait seul de l'organisation intérieure ; contents de tout et d'eux-mêmes, heureux d'un bonheur que n'a jamais peut-être connu la terre, ces peuples ne cherchaient pas d'autres lieux et d'autres rapports. Il y a maintenant une société de jeunes hommes studieux, intelligents et généreux qui rêvent des phalanstères ; leurs espérances que j'admire, je ne les partage point, parce qu'elles reposent sur des doctrines fragiles, à mon sens ; mais ayant plus et mieux que vous approfondi cette question, ils vous diront si, en tout et pour tout, la république du Paraguay n'est pas le modèle qu'ils se proposent pour leurs établissements, du moins au point de vue social, et ce qu'ils pensent de vos contes nouveaux en une matière de cette importance.

Au reste, l'éditeur de M. Quinet (qui est M. Quinet) a été beaucoup plus sobre *d'applaudissements* qu'il n'avait coutume de l'être pour les autres leçons ; il est à croire aussi que les sept ou huit siffleurs ne daignèrent pas mettre en jeu leurs sifflets pour si peu de chose ; l'éditeur et les siffleurs ne pouvaient mieux faire.

CINQUIÈME LEÇON.

—

Théories politiques. Ultramontanisme.

(7 Juin 1843.)

Or, il y eut dans tous les temps comme aujourd'hui, quoiqu'un peu moins qu'aujourd'hui, des façons de penser politiques sans nombre et sans mesure: pourquoi l'inconstance et la variété de l'esprit humain qui se manifestent en toutes choses ne viendraient-elles pas se manifester en ceci? l'unité absolue, même lorsqu'il s'agit de religion, est impossible : il y aura toujours des schismes ; à quelque point de vue que l'on se place, religieux, philosophique, politique, littéraire, la sentence de l'Évangile trouve son application immédiate : il y aura toujours des schismes, *necesse est ut eveniant scandala;* ce sont là des fruits malheureux du libre arbitre, et chose étonnante ! gêner sur ce point l'indépendance native serait les multiplier encore : le despotisme est le père de la contradiction.

Cependant, il faut reconnaître qu'au milieu du conflit

général des opinions, quelques-unes à des époques déterminées prédominent, et semblent refouler toutes les autres; et la raison, je l'ai déjà indiquée : c'est que les peuples vivent leur vie comme les individus. Le progrès de l'âge amène la modification dans les idées; les accidents externes, indépendamment des impressions changeantes qu'ils produisent par leur propre énergie, affectent l'âme diversement selon les dispositions actuelles de celle-ci, c'est-à-dire selon que l'âme se développe, se tient immobile, ou s'affaisse. Les peuples naissants ou des époques patriarcales se défient d'eux-mêmes comme l'enfant; ils sollicitent la main paternelle et une autorité sans contrôle, peu soucieux qu'ils sont des abus possibles : ce qui domine alors, c'est l'élément despotique. Parvenus à l'adolescence, ils sentent que la force leur vient, et qu'ils pourront bientôt se suffire à eux-mêmes, moyennant de légitimes réserves ; l'autorité paternelle décroît proportionnellement ; que si elle veut se maintenir dans sa rigueur et continuer les bandeaux et les lisières, alors, par le seul fait de la croissance, tous les liens se brisent, ou ils étreignent le corps et le suffoquent, et de là un cri de détresse et de colère : c'est l'aurore de la vie démocratique.

Le reste se devine.

Etait-ce, pour le monde politique, une époque d'adoles-

cence, que celle où parurent les Jésuites? M. Quinet nous parle de l'organisation des grandes monarchies de l'Europe; ses larges paroles ne m'abusent jamais : ayant à discuter avec lui sur leur portée historique, je lui prouverais fort aisément, ce me semble, qu'elles sont complètement vides de sens. Au reste, le fait ici n'est rien; le fait en apparence déguise souvent l'idée, comme la forme le fond; il la violente, et la dénature aux yeux inattentifs. Des monarchies se sont formées, organisées, voilà le fait; sur quel principe, par quels moyens et de quelle manière, voilà une autre question, et c'est celle qui intéresse l'idée. Le principe, les moyens, la manière, tout répond à l'opinion dominante et naturelle de l'époque: tout fut démocratique. Ces monarchies se fondèrent sur les débris du pire despotisme qui fut jamais, la féodalité: et je prends ce mot dans son acception la plus étendue; elles étaient donc elles-mêmes démocratiques par leur origine, et cela est si vrai que plus tard, lorsqu'elles voulurent se détourner de la voie populaire qui leur était assignée pour arriver à l'absolutisme, chacun de leurs efforts en ce misérable sens fut immédiatement combattu par autant de soulèvements et de révoltes, au nom de la liberté.

Je puis donc avancer comme chose certaine, que l'établissement de la compagnie de Jésus coïncide avec l'entrée

en adolescence des peuples de l'Europe, ou, en d'autres termes, qu'ils respirèrent dès leur naissance la démocratie.

J'ajoute quelques observations de détail que je recueille çà et là ; et, comme l'a fait M. Quinet, je vais un instant me promener à travers l'Europe.

Délivrée des grands et petits feudataires qui, à la suite des invasions, s'étaient disputé si longtemps son territoire comme une proie abandonnée, l'Italie se partageait en une infinité de petites républiques ayant leur régime municipal et des chefs qui les administraient avec le concours de la communauté. La tranquillité paraissait rétablie pour toujours ; elle fut bientôt troublée : l'ambition des nobles vint bouleverser ces républiques à l'intérieur, et la lutte des empereurs et des papes les armer l'une contre l'autre.

Les empereurs favorisaient les nobles, et les Papes étaient, comme d'ordinaire, pour le peuple ; de là deux partis, les Gibelins et les Guelfes. Dès qu'un avantage était remporté par les Guelfes, le parti vainqueur en appelait à la communauté pour juger, chasser ou massacrer le tyran, c'est-à-dire le maître qu'on avait voulu lui imposer, et

chaque citoyen pouvait exécuter la sentence. Tout cela se faisait au cri de *Popolo, Popolo!*..... S'il s'agissait, non plus d'un usurpateur, mais d'un chef légalement établi, le principe de la souveraineté n'en résidait pas moins dans la communauté; et nous voyons à Venise même, le doge Marino Faliero, condamné à mort, exécuté par une assemblée du peuple, la *Giunta*.

En Allemagne, Otton reconnaît (957) qu'il n'est roi qu'en vertu de l'élection populaire (1). C'est pourquoi, les états dépouillent, comme indignes, Ludolphe du duché de Souabe, Conrad de celui de Lorraine, Henri du duché de Bavière. Les comtes et seigneurs du duché de Souabe répondent au duc Ernest qui veut les pousser à la révolte : «Nous ne sommes point les esclaves de l'empereur, l'empereur n'est rien de plus que le défenseur suprême de la liberté du peuple» (1026). En donnant à Henri IV le choix de renoncer à sa couronne ou de chasser ses ministres (1068), les états de Saxe le menacent de sa déposition s'il ne consent à faire ce qu'ils demandent (1071); les états, lorsque Grégoire VII eut lancé contre lui l'anathème, prennent la résolution de le déposer, *juxtà palatinas leges*, s'il ne se justifie (1075).

(1) Diplôme donné à l'abbaye de Quedlinbourg.

Frédéric Barberousse veut porter la guerre en Hongrie, les états refusent leur consentement, et l'empereur fait cet aveu : « *nemo nos pro libitu nostro bella gerere putaverit.* Qu'on n'imagine pas qu'il dépend de notre bon plaisir d'entreprendre et de conduire les guerres... » (1125). L'empereur Adolphe (1298) est solennellement déposé, et la communauté donne la couronne à Albert d'Autriche. Venceslas (1400) est déposé par la majorité des électeurs, qui donnent la couronne à Robert, électeur palatin. Les électeurs (1458) menacent Frédéric III, d'élire malgré lui un roi des Romains, s'il ne gouverne mieux l'état (1).

L'Espagne, comprise dans les deux royaumes de Castille et d'Aragon, suivait la marche générale. 1° Dans l'Aragon, c'est aux Cortès qu'appartenait réellement l'exercice de la souveraineté; les rois n'avaient conservé que l'ombre du pouvoir : ils ne pouvaient pas même battre monnaie sans la permission des États. Un magistrat suprême appelé *Justiza,* fut créé pour protéger le peuple et surveiller les princes ; et c'est par sa bouche que le peuple faisait au roi ce serment : « *Nous qui valons chacun autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissants que vous, nous*

(1) Voyez Pfeffel, *Abrégé chronologique de l'Histoire et du Droit public de l'Allemagne.*

promettons d'obéir à votre gouvernement, si vous maintenez nos droits, sinon, non. L'*union* répondait de la clause restrictive (1). 2° Dans la Castille, si le roi possédait la puissance exécutive, la puissance législative appartenait au peuple; et sur d'autres points, l'autorité du roi était aussi limitée que dans l'Aragon. Les peuples de la Catalogne, opprimés par Jean II, prirent les armes contre lui et le déposèrent pour vivre en république (1462). Les assemblées générales (1505) passent un acte par lequel elles donnent pouvoir au roi de nommer des officiers-généraux. Henri IV (1465) fut déposé par le peuple avec un appareil d'exécution qui fait frémir. « Les chefs de faction les plus « audacieux, observe Robertson, n'auraient jamais agi de « la sorte, s'ils n'avaient suivi en cela même les idées que « le peuple s'était formées de la royauté. »

L'histoire d'Angleterre nous fournit également des exemples nombreux : Henri III, 1218, placé par le peuple sous la tutelle d'un comité de réforme; Edouard I, forcé par le baronnage d'Angleterre et les citoyens de signer une charte, ce que le D. Lingard appelle la plus *grande victoire que le peuple ait encore remportée sur la couronne ;* Edouard de Carnarven soumis aux conditions

(2) *L'Union* était une association légale, et reconnue par le prince comme par le peuple.

des *Ordonnateurs*, et déposé le 7 janvier 1317, comme *oppresseur du peuple*, c'est l'expression du bill présenté par Strattford, évêque de Vinchester; Richard II signant un acte par lequel il reconnaît qu'il a mérité d'être déposé par la commune; Henri VI, etc., etc.

Certes, il est inutile de rappeler au lecteur l'histoire de son pays. Je trouve dans les Capitulaires de Charles-le-Chauve, un titre 29, c. 20, où il est dit : « Si l'un des « rois descendants de Louis-le-Débonnaire, manquait aux « engagements communs qu'il a pris vis-à-vis de son « peuple, le peuple s'assemblait et avertissait le roi; si « c'était inutilement, on décidait en commun quelle con- « duite on devait tenir à son égard. » Cet article renferme en substance toute l'histoire des mœurs et de la législation politique au moyen-âge; dans les écoles publiques, dans les ordres religieux, dans l'université, partout nous retrouvons la doctrine qu'il consacre portée jusqu'à ses dernières conséquences. Ce n'est plus seulement de déposition qu'il s'agit, c'est du droit dévolu à tous de tuer, en certaines circonstances, le roi injuste; c'est du tyrannicide.

J'ai parlé des ordres religieux :

Saint Thomas, né en 1227, a dit : « Lorsqu'on ne peut avoir recours à une autorité supérieure qui fasse justice du

tyran, alors celui qui le tue pour délivrer la patrie est loué et reçoit une récompense » (1). Il dit ailleurs : « On peut se révolter contre le tyran, à moins que le peuple ne doive encore plus souffrir de la révolte que le prince ne lui fait de mal » (2); et ailleurs : « La multitude, en déposant le tyran, ne manque pas à la fidélité, quoiqu'elle soit jurée, parce que le tyran mérite que ses sujets ne gardent pas la foi promise; ainsi, le sénat fit mettre à mort Domitien; ainsi, en tuant Eglon, Aod avait été censé se défaire d'un ennemi plus que d'un roi » (3); enfin : « tout gouvernement tyrannique n'est pas légitime, et tout ce qui se fait contre lui n'a pas caractère de sédition; c'est plutôt le tyran qui est séditieux d'agir contre le peuple » (4). — Au seizième siècle, le cardinal dominicain Cajétan, dans sa *Petite Somme des péchés*, distingue entre le chef que la république a reconnu et celui qu'elle n'a pas reconnu, et il décide que tout particulier peut tuer le dernier, et mérite, en le tuant, beaucoup d'éloges; qu'à l'égard du premier, le peuple doit user d'abord des remontrances, puis, si elles sont sans résultat, prononcer la déposition; « mais étant ainsi réduit à la classe des simples citoyens, le roi dé-

(1) Lib. 2. Sent. Dist. 44. Quest. 2. art. 2.
(2) 2.2. 9. 42. art. 2.
(3) Opusc. 39. lib. 1. c. 6.
(4) 2.2. 9. 64. art. 3.

posé veut-il résister à la sentence de déposition? il est considéré, dès-lors, comme usurpateur, et quiconque est du peuple, peut le tuer pour la liberté du peuple » (1). — P. de Ledesma, également dominicain, dit dans sa *Somme* que la république peut tuer le prince qui gouverne en tyran, fût-il le pape. — Dominique Soto, au seizième siècle, dit que si le prince s'est emparé tyranniquement et sans son consentement, du gouvernement de la république, chaque particulier a droit de le tuer (2). — Sylvestre à Prieria définit le tyran « celui qui ne règle pas son administration, sur le bien public, mais pour son utilité particulière; » et il se range à l'avis de Saint Thomas (3); Gerson définit le tyran : celui qui *surcharge d'impôts* et qui s'oppose aux associations et aux progrès des lettres (4). — « Il est permis à tout particulier, dit Domin. Bañès, confesseur de sainte Thérèse, de tuer le tyran. » — Je pourrais citer encore : saint Antonin, archevêque de Florence (5), Jean Martinez de Prades (6), François Sylvius, Menochius, Diana, Solereamus, Daniel Concina (7), Vincent Candide,

(1) *Ibid.*

(2) De Justitiâ et Jure. Lib. 5. 9. 11. art. 3.

(3) 2. 2. 9. 13. art. 2.

(4) Ger. serm. coram reg. (Charles VI) Franciæ, nomine universitatis Parisiensis.

(5) Tit. 3. c. 3. Tit. 4. p. 224 et 225. De bello particulari.

(6) Theol. mor. 2. t. 20. De homicid.

(7) T. 4. lib. 7. In Décal. dis. unic. de homic. c. 5. n. 2.

Gonzalès Salcedo, Conrad Kœllin, François de la Victoire, Barthélemi Fumus, Michel Zenardus, Jean de la Cruz, Jean de Saint Thomas, Marc Serry, Samuel de Lab-blitz, François Salesia, Turrecremata, F. d'Aranso, Jean Nicolaï, V. L. Gotti, A. Brovius, Durand de Saint Pourçain, P. C. de Peruse, Graveson, Jean Capréoles, Hervé, etc., etc., lequel, ainsi que l'observe M. de Saint-Victor, appelle à son tour dix-sept auteurs comme garants de son opinion (1).

Il a été publié soixante commentaires des œuvres de Saint Thomas, sans qu'un seul des commentateurs ait combattu sa doctrine, *et est communis sententia apud discipulos D. Thomæ*, dit D. Bañès 2. 2. S. Th., tit. 12, art. 2; et on sait que la règle des Dominicains prescrit de dicter, expliquer, enseigner et demander dans les écoles de théologie, la doctrine de S. Thomas, non-seulement quant à la substance, mais encore quant à la lettre, *nedùm quantùm ad substantiam ipsam, sed etiam quantùm ad verba, exactissimè proponant, explicent, doceant et defendant. (Summat. decl. et ord. pro regim. sacri Ord. Prœd.* Paris, 1619, in-12, p. 453).

Cette doctrine se retrouve dans les écrits d'une multi-

(1) J'ai puisé la plupart de ces détails dans les *Documents historiques*, etc., etc.

tude d'auteurs bénédictins, cordeliers (1), capucins, barnabites, etc., etc.

J'ai parlé des écoles :

La même doctrine était enseignée dans les écoles de l'Université. Le 8 mars 1404, dans la grande salle de l'hôtel royal de Saint-Paul, Jean Petit, cordelier, déclare que le meurtre de Louis d'Orléans est légitime, et même qu'il est permis à tout individu, de sa propre autorité, d'user de surprises, de trahisons et de toutes sortes de moyens pour se défaire d'un tyran. —« Il n'est point, dit Gerson « après Sénèque, de victime plus agréable aux dieux, « qu'un tyran. » Il conseille aux princes de se tenir sur leurs gardes, pour éviter des révoltes par le fer et par le feu, à quoi les lois civiles et ecclésiastiques autorisent, *et ad hoc conducunt ecclesiasticæ leges et civiles* (2). — J. Major, au seizième siècle, dit que le roi tient son royaume du peuple, et que le peuple peut lui ôter son royaume pour une cause raisonnable (3). — J. Almain, docteur de Sorbonne (4), a dit formellement : « *cùm communitas det*

(1) Entre autres le P. François Longus à Coriolan (*Traité des cas réservés*), et le P. E. de la Bassée.

(2) Consid. 1. col. 22. 6.

(3) De auct. consil. syn. Pap. t. 2. Op. Gerson.

(4) *Quæst. resump.* de Dom. nat. civ. et Eccles. t. 2. op. Gers. p. 963 et seq.

principi auctoritatem occidendi, sequitur quòd est priùs in communitate, puisque c'est la communauté qui donne comme ministériellement au prince le droit de vie et de mort, donc elle l'avait elle-même avant lui, et elle a toujours la plénitude de ce droit. » — Ed. Richer (1590), dit que toute principauté dépend du consentement des hommes ; et il soutient publiquement (1591) en Sorbonne que Henri III a été, comme tyran, justement tué ; il fait en conséquence l'apologie de Jacques Clément. — J. Boucher, curé de Saint-Benoît, mort en 1646, est auteur du livre *de Justâ Henrici III abdicatione :* il fait également l'apologie de Jacques Clément, et, comme l'a prouvé Bayle, celle de Jean Chatel ; de même, Claude de Saintes, l'auteur du libelle qui nomme Henri III *l'archi-tyran,* et provoque *un nouveau Bodille pour tuer vaillamment ce roi plus lâche et plus fainéant que ne fut jamais Childéric :* libelle approuvé, en date du 27 mars 1589, par l'Université. — Le 7 janvier 1589, la Sorbonne et la Faculté de théologie déclarent tous les sujets absous du serment de fidélité qu'ils avaient juré à Henri-de-Valois, *naguère leur roi,* etc. ; elles déclarent qu'on peut prendre les armes contre ce tyran exécrable, *abandonné au premier tueur,* encore qu'il se *recatholiquât* et et devînt *romaniste* mille fois. « Nous pouvons dire en « vérité que c'est la Sorbonne qui l'a tué, parce qu'elle a

« incité et résolu les assassins à telle forcenerie ; » c'est Julien Peleus qui parle ainsi (1).

Parmi les ouvrages des Jansénistes, je me contente de signaler le fameux Dupin, *Hist. ecclésiast. du dix-septième siècle*, tom. 1, p. 577, et seq. ; le docteur Fauvel, en sa déclaration de 1722, contre la bulle *Unigenitus*, et le P. Quesnel.

La matière s'étend plus que je n'aurais voulu ; il faut bien se borner à des indications d'ouvrages ; le lecteur pourra de lui-même recourir aux sources :

Voici les noms des principaux jurisconsultes qui professèrent la doctrine du tyrannicide : Luc de Péna, Bartole (2), Antoine Rampinus, Louis Carréri (3), Jérome Gigas, Antoine Massa, Hector Capicius, Fernand Vasquez, Thomas Actius, Jacques Novelle, Cataldinus de Boncompagno, Paul Voet, André Lanfranc, Conrad Brunn (4), Charles Dumoulin (5), Jean Bodin (6).

(1) T. 3. liv. 8.
(2) Tract. de Tyran. Num. 3, Basilæ, 1572.
(3) In Pract. crim. Edit. Lug. 1550.
(4) Traité du droit de sédition. 6. 3. t. II, p. 141, num. 2.
(5) Annot. ad Clément, l. 3, t. XV.
(6) Andoc de Myst., p. 13.

Voici les noms des écrivains parlementaires, et quelques actes des Parlements, fauteurs de la doctrine du tyrannicide.

On sait quelle fut la conduite des Parlements sous Charles V, Charles VII, Louis XII, François Ier, Charles IX, Henri II et Henri III. — Et. Bernard, conseiller au parlement, dans un libelle intitulé : *Avis à la noblesse sur ce qui s'est passé aux états de Blois* (1590), bénit l'assassinat d'Henri III, et fait le plus pompeux éloge du jacobin Jacques Clément. — Louis d'Orléans, avocat général, appelle Henri IV, *fœtidum Satanæ stercus ;* « il faut, dit-il, que ses partisans soient baillés aux Seize, et qu'attachés comme des fagots, depuis le pied jusqu'au sommet de la potence, et leur roi dans le muid où l'on met les chattes, on fasse un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre » (1).

Voyez encore *Rodolphi Boterii commentarium*, t. 1, p. 6. Arrêt du parlement de Rouen, du 7 janvier 1592; *Mém. de l'Étoile*, t. 2, p. 67; *Annales de Toulouse*, année 1591, etc., etc., etc.

Je demande maintenant quelle était l'opinion politique

(1) Le Catholique anglais.

prédominante des peuples de l'Europe au moment où s'établirent les Jésuites. Que les Jésuites eussent secondé de toutes leurs forces l'élan général, je ne m'en étonnerais pas ; c'était leur devoir, et encore une rigoureuse condition d'existence, c'était une nécessité. Qu'ont-ils fait ? lorsque du sein des autres sociétés religieuses, de l'Université, de la Sorbonne, et de toutes parts, sortait une foule d'écrivains et d'orateurs fougueux, dénonçant à la vengeance et au poignard du peuple les rois parjures ou incapables, la Société de Jésus, de 1596 à 1659, c'est-à-dire dans une période de cent ans, ne donne à la défense des libertés communes que quatorze écrivains : Emmanuel Sa, 1596, Tolet, id., Valentia, 1603, Delrio, 1608, Salas, 1612, Mariana, 1614, Heissius, id., Suarez, 1617, Lessius, 1625, Bécan, 1624, Gretzer, 1625, Tanner, 1632, Castro Palao, 1633, Escobar, 1669.

M. Quinet mentionne la différence établie par les théologiens entre *tyrans quant à la substance* et *tyrans d'administration ;* et en effet, il me semble fort à propos de la maintenir. Le tyran *quant à la substance* n'a aucune autorité qui lui appartienne légitimement ; le tyran d'*administration* abuse d'un pouvoir légitime. A l'égard du premier, la plupart des auteurs que j'ai cités déclarent

que chaque particulier a droit d'en délivrer l'état, même en le tuant, s'il n'y a pas d'autre moyen, *si tyrannus aliter tolli non possit.* A l'égard du second, voici ce qu'ils pensent : l'autorité publique ou populaire étant supérieure à la sienne, s'il exerce pour la ruine de l'Etat, le pouvoir dont il n'a été revêtu que pour son bien, le peuple l'avertit d'abord ; l'avis reste inutile ? le peuple prononce la déposition ; le tyran persiste ? le peuple porte une sentence de mort, et l'exécution de la sentence est confiée, pour l'ordinaire, à des agents spéciaux, à moins que ce ne soit une sentence de proscription qui en donne le pouvoir à *quiconque.*

Au nombre des auteurs précédemment cités, il en est qui récusent cette distinction ; parmi les quatorze Jésuites, je n'en trouve pas un seul qui ne l'ait admise comme principe invariable. C'est en parlant du *tyran quant à la substance,* que Suarez a dit : « hors le cas d'insistance de la part du prince, lorsqu'il a été déposé, personne ne peut attenter sur lui. » *Sola Respublica,* dit Valentia, *posset jure oppugnare illum et vocare in subsidium cives.* Escobar dit même qu'il n'est pas permis de le tuer, et il résume en quelques mots le sentiment de ses confrères. « Je « crois assez probable qu'il est permis de tuer un tyran « d'usurpation, dans l'acte même de l'invasion, ou dans « le temps qu'il veut s'emparer des états d'autrui; car si ce

« tyran possédait d'une manière quelconque le royaume,
« je tiendrais ce sentiment pour douteux, suspect et de
« nature à n'être conseillé à personne, parce qu'on ne
« peut ôter à qui que ce soit ce qu'il possède, qu'aupara-
« vant on ne l'ait entendu et qu'on n'ait jugé sa cause;
« d'ailleurs, une affaire de ce genre ne peut être aban-
« donnée au jugement d'un simple particulier : elle exige
« un jugement public (1). »

Quelques personnes douées d'une âme excellente et de beaucoup de bienveillance pour les Jésuites, ont tenté d'expliquer par je ne sais quelle convenance de position la liberté grande que prirent ces quatorze écrivains de penser comme tout le monde. Je prie Dieu qu'il récompense leur charité, mais les Jésuites n'en avaient pas besoin.

Les bonnes personnes laissent croire aussi que Mariana fut extrême comme Bèze dans sa doctrine, pour avoir le droit de conclure que la Société n'est pas responsable des faits et gestes d'un membre isolé, elles allèguent le décret du 6 juillet 1610, signé *Claude Aquaviva* et ainsi conçu : « Nous enseignons par le présent décret, sous peine d'ex-

(1) T. 4, l. 35, sect. 2, probl. 15.

« communication, etc., etc., qu'aucun religieux de notre « compagnie n'entreprenne de soutenir qu'il est loisible *à « qui que ce soit*, etc., etc., de tuer les rois, etc., etc. »

Comment arrive-t-il que Mariana soit plus coupable que les autres? il publie à Tolède en 1598, avec la permission du roi et l'approbation de l'inquisition, son livre *de rege et regis institutione;* et tel est le plus énergique passage : son opinion d'abord est conforme de tous points à celle d'Emmanuel Sa, pour ce qui regarde le tyran proprement dit et le tyran d'administration; seulement, il y joint cette remarque : « Si la république, par le fait même de la tyran- « nie, se trouve dans l'impossibilité de s'assembler, la voix « publique et l'autorité de personnages graves et savants « suffit pour donner le droit à tout particulier de tuer le « tyran;... la question de droit, qu'il est permis de tuer un « tyran ne souffre aucune difficulté; mais la question de fait « peut être controversée; savoir quel est le prince qu'on « doit regarder comme un tyran : *ità facti quæstio in con- « troversiâ est quis meritò tyrannus habeatur; juris in « aperto fas fore tyrannum perimere.* » Le roi d'Espagne n'en mit pas moins entre les mains de son fils le livre *de rege*, etc., et ce ne fut qu'après l'assassinat de Henri IV que la Sorbonne ayant renouvelé son décret contre Jean Petit, le Parlement prit l'éveil au sujet du livre de Mariana; les Jésuites eux-mêmes, pour ne pas laisser à

leurs ennemis le moindre prétexte, demandèrent à leur général le décret qu'on vient de lire. Il y a dans ce décret un mot profond : *qui que ce soit;* cette réserve donne assez la mesure des pensées présentes et à venir du Général.

En résumé, loin de reprocher à la société de Jésus les quatorze écrivains qu'elle a produits pour la cause démocratique des peuples de cette époque, je verrais plutôt avec étonnement qu'elle n'en ait pas produit davantage; et ce devrait être à mon gré l'objet d'une critique amère, si le but unique de cette compagnie avait été de faire des livres. On peut assurément abuser des doctrines que nous avons examinées ; on abuse de tout; mais je m'adresse aux hommes de bonne foi, aux habiles rédacteurs du *National* et à ceux du *Journal des Débats,* qui ont daigné, moyennant restriction, aumôner quelques paroles banales d'encouragement à MM. Michelet et Quinet : cette doctrine de Mariana n'est-elle pas au fond la leur ? Ne soyons pas esclave de la lettre : *Tuer* est un mot bien laid, je le sais ; mais c'est aussi une belle chose que la logique. Eh bien ! la question est posée : que doit faire un peuple opprimé ? se délivrer; comment ? par des moyens de douceur et de prudence s'il est possible, sinon, par la révolte *qui n'est séditieuse qu'autant qu'elle n'a pas de raison,* comme dit

le Chancelier, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ;* mais le tyran trouve moyen d'échapper à la déposition : il a des poudrières, des machines à bombarder, en un mot des précautions prises; faut-il que le peuple se croise les bras, et se couche alors pour faire le mort dans son ignominieuse insouciance? un coup hardi lui donnerait la liberté et la vie; prononcez. Qu'est-ce qu'un peuple, et qu'est-ce qu'un homme?

Du reste, et je crains que cette observation ne semble niaise tant elle est simple, Mariana et les autres, s'ils eussent écrit de nos jours, n'auraient pas changé d'opinions, je pense, car les peuples de l'Europe ne sont pas encore à leur déclin; mais il est présumable qu'ils auraient modifié leur langage, et qu'en parlant comme parlent le *National* et même le *Journal des Débats,* ils auraient cru atteindre le même but (1).

(1) Je viens de lire plusieurs articles de journaux concernant le livre *des Jésuites*.

M. F. G., dans *le National,* soutient à ce sujet une thèse ingrate, mais avec son talent ordinaire, et tellement qu'on s'étonne de trouver sous la plume d'un écrivain si ingénieux et si pur l'éloge du style de M. Michelet et de la logique de M. Quinet.

M. Alloury, dans le *Journal des Débats,* soutient la même thèse, et sans plus d'avantages; il fait seulement ses réserves sur la question de *forme;* et ces réserves ne laissent pas de signifier quelque chose. — Une feuille rédigée par MM. Saint-Marc Girardin, Jules Janin et de Sacy

Je n'ai pas suivi, dans l'examen de la cinquième leçon de M. Quinet la méthode que je m'étais imposée au commencement. Ma résignation ne s'étend pas jusqu'à ce point, et je pourrais défiér qui que ce soit d'en avoir davantage. Toujours d'énormes phrases pleines de vent, des airs de profondeur sans l'ombre de sens commun, d'insupportables obscurités, des soufflets audacieusement jetés à l'histoire, des textes controuvés ou présentés par lambeaux (page 240, 241, 245, 246, 247), des inepties données pour des principes, un bavardage enfin, comme je n'ai pu m'empêcher de le dire et redire, un bavardage que dédaignerait pour son compte le moindre avocat de

peut-elle sérieusement adopter et préconiser une littérature et des théories de cette espèce?

Le *Globe*, pour la défense des Jésuites, développe, dans une série d'articles fort bien faits, la thèse contraire.

On attribue à M. Cousin le jugement que voici : «Ce livre *des Jésuites* est un tissu de mensonges et d'absurdités».

Je devine la pensée de M. Villemain, l'un des hommes de France qui possèdent le mieux la langue française et affectionnent le plus les idées qui sont des idées.

M. Affre et M. Clausel de Montals ont soulevé une discussion toute universitaire, qui n'est point dans mon sujet, et le public a jugé les allusions qui se rencontrent dans leurs écrits relativement à la question présente. J'avoue ma prédilection pour M. Clausel et M. Desgarets.

A propos, lorsque j'ai dit en commençant que MM. Desgarets et Védrine n'avaient pas nommé MM. Michelet et Quinet, mes souvenirs m'ont trompé. C'est du reste une erreur peu importante, car il reste toujours vrai que MM. Desgarets et Védrine écrivirent *le Monopole, etc.* et *le Simple aperçu, etc. etc.* avant la mise au jour des *illustres Leçons*.

province..... Voilà les choses qu'il s'agissait de réfuter.

Le reste qui vaut encore moins, vaut-il qu'on s'en occupe ?

Je ne le pense pas.

Je m'arrête, moi aussi, de fatigue et d'ennui, mais disposé pourtant, si l'occasion se présente, à m'expliquer sur tous les points qui n'ont pu avoir place ici ou que j'aurais omis avec intention.

Somme toute, M. Quinet ne s'est point fait honneur avec ces *Leçons*, de quelque façon qu'on les considère. Il réfléchira et verra.....

Mais M. Quinet nous déclare humblement qu'il n'est plus d'âge à changer..... Hélas !

060.7
So 44
7273
SOLITAIRE
AUTHOR
Les Jesuites
TITLE
DATE LOANED | BORROWER'S NAME | ROOM NUMBER
STORAGE - COSA
7273